

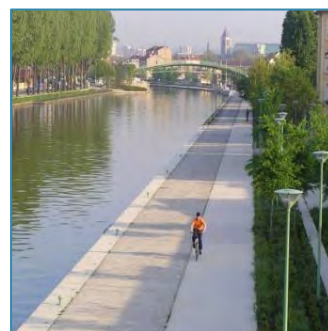
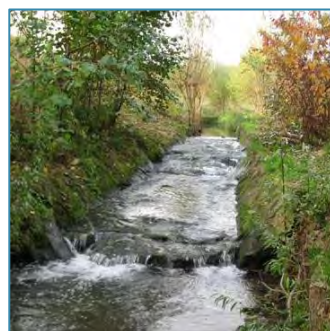
Le territoire du SAGE et ses paysages

Chapitre 1 • Présentation générale du territoire

Chapitre 2 • Les paysages

Chapitre 3 • Annexes - Les paysages

Partie 1





Ce document a été réalisé pour le compte de la **Commission Locale de l'Eau Croult · Enghien · Vieille Mer**

Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Ile-de-France avec l'appui technique d'Adage Environnement, Complémenterre, ASca et Biodiversita

sommaire

CHAPITRE 1 | présentation générale du territoire

1	La description des masses d'eau	5
2	La situation administrative	6
3	Le climat.....	8
1.1	Les températures	8
1.2	Les précipitations	8
4	La topographie	8
5	La géologie	9

CHAPITRE 2 | Les paysages

1	Paysage structure.....	14
1.1	Un relief de plaine modelé par les vallées du Croult, du Petit Rosne et marqué par les buttes, une géographie peu lisible dans le paysage urbain	15
1.2	La Vallée de Montmorency : paysages emblématiques de la forêt de Montmorency et éléments de patrimoine	15
1.3	La plaine de France « cultivée » et la plaine de France « urbaine »	17
1.4	Une présence « diffuse » mais emblématique de l'eau « naturelle »	17
2	Les paysages vécus	18
2.1	La perception de l'eau dans le territoire par les acteurs	19
2.1.1	Les éléments et lieux emblématiques de l'eau dans le territoire du SAGE.....	19
2.1.2	Eléments de paysage, perception par les acteurs du territoire.....	20
2.2	La perception de l'eau dans le territoire « au fil de l'eau ».....	22
2.2.1	Passer d'une lecture cartographique et bibliographique de l'eau à sa lisibilité dans le territoire pratiqué.....	22
2.2.2	Signification des pictogrammes	23
2.3	Le lac d'Enghien, site emblématique de la vallée de Montmorency	24
2.4	La vallée du Croult, une perception de l'eau discontinue et contrastée	27
2.5	La vallée du Petit Rosne, une perception de l'eau variable au fil des saisons et de la densité urbaine	33
2.6	La Vieille Mer, une rivière souterraine inscrite dans l'urbanisation	37
2.7	Les canaux, des masses d'eau artificielles, mais emblématiques de l'eau dans le territoire ..	41
2.8	Morée et Sausset, présence discrète et diffuse de l'eau.....	45
3	Insertion paysagère des ouvrages hydrauliques majeurs	49
3.1	L'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques structurants en Seine-Saint-Denis	50
3.2	L'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques structurants gérés par le SIARE	54
3.3	L'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques structurants gérés par le SIAH	56

CHAPITRE 3 | Annexes des paysages

1 Carte des contributions des participants aux commissions thématiques « Qualité de l’eau », « Aménagement » et « Milieux naturels » du printemps 2013..... 61

2 Eléments collectés lors des commissions thématiques « Qualité de l’eau », « Aménagement » et « Milieux naturels » du printemps 2013 62

Chapitre 1 | Présentation générale du territoire

1 La description des masses d’eau

Il s’agit d’une présentation succincte des masses d’eau superficielles et souterraines faisant l’objet du SAGE. Pour plus de détails sur leurs caractéristiques physiques, se reporter au chapitre « Hydrographie et eaux souterraines ».

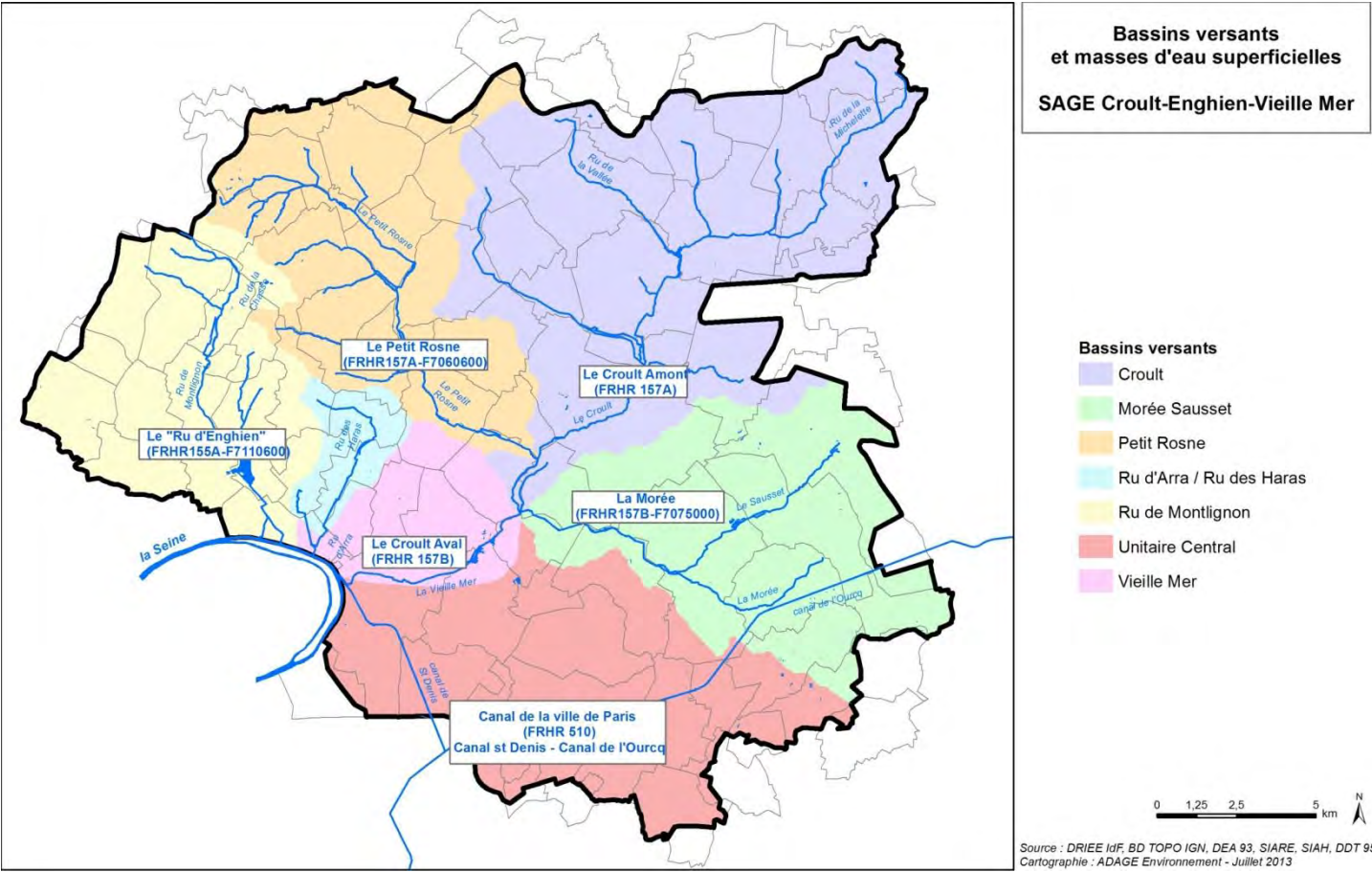
Le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille-mer est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est encadré au nord par le bassin de l’Oise, au sud par celui de la Marne, et à l’ouest par la Seine et Paris.

D’après la classification du SDAGE Seine-Normandie, il est composé de 7 masses d’eau :

- 6 masses d’eau superficielles dont :
 - masses d’eau « petit cours d’eau » : Le Croult Amont (FRHR 157A), et le Croult Aval (FRHR 157B),
 - masses d’eau « très petit cours d’eau » : le ru d’Enghien (FRHR155A-F7110600) (nommé parfois ru de Montlignon), la Morée (FRHR157B-F7075000), et le Petit Rosne (FRHR157A-F7060600).
- 1 masse d’eau « canal » :
 - Canal de la ville de Paris (FRHR 510), qui comprend une partie du canal de l’Ourcq et du canal Saint-Denis.
- 1 masse d’eau souterraine :
 - Eocène du Valois (HG104), masse d’eau sédimentaire présente en Ile-de-France et Picardie. Elle est limitée au sud par la Marne et au sud-ouest par la Seine.

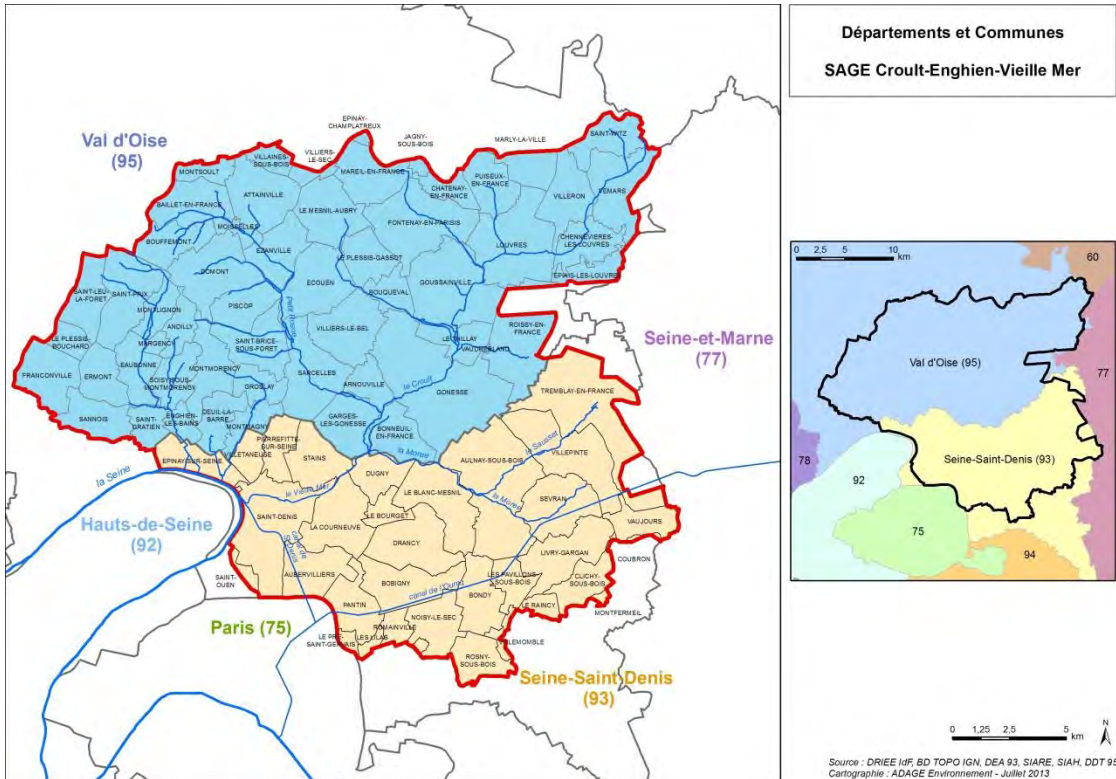
La masse d’eau du ru d’Enghien appartient actuellement dans le SDAGE Seine-Normandie à l’unité hydrographique Seine parisienne grand axe, le périmètre du SAGE sur l’unité hydrographique Croult Enghien Vieille Mer englobant cette masse d’eau. Dans le futur SDAGE révisé, le ru d’Enghien appartiendra à l’unité hydrographique Croult Enghien Vieille Mer.

Le territoire comprend 5 sous-bassins versants : les bassins versants du Croult, de la Morée/Sausset, du Petit Rosne, du ru d’Arra et du ru de Montlignon ; et deux « bassins versants » drainés par un réseau d’assainissement : La Vieille Mer et l’Unitaire Central. Le bassin versant du ru d’Arra est le seul du territoire ne correspondant pas à une masse d’eau au sens du SDAGE.

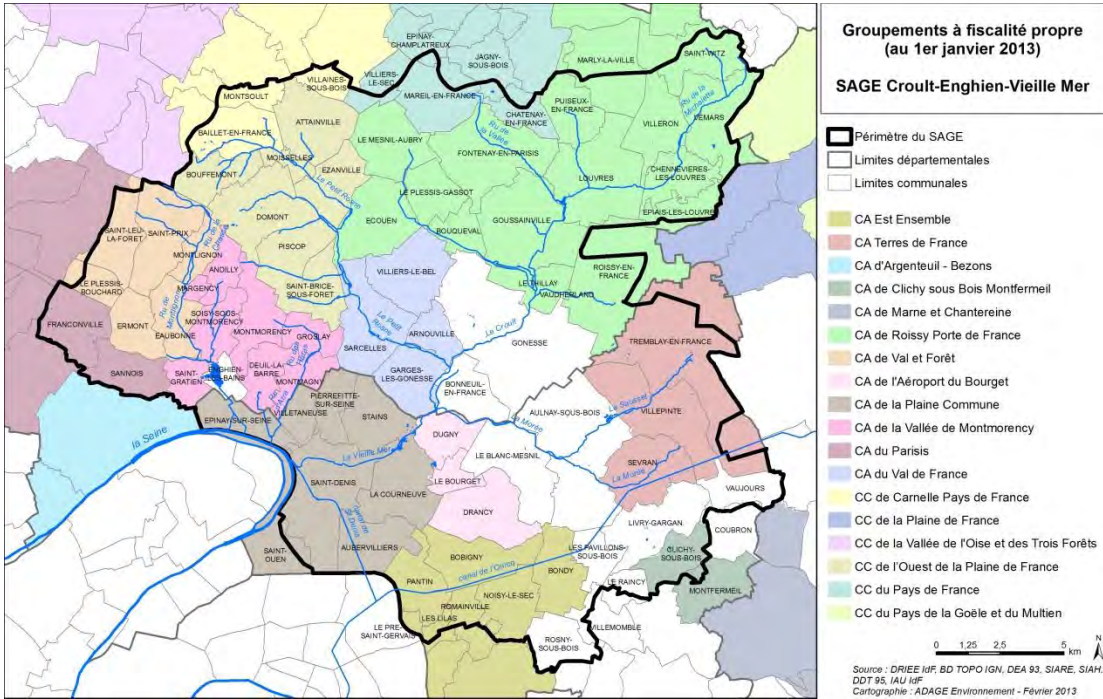


2 La situation administrative

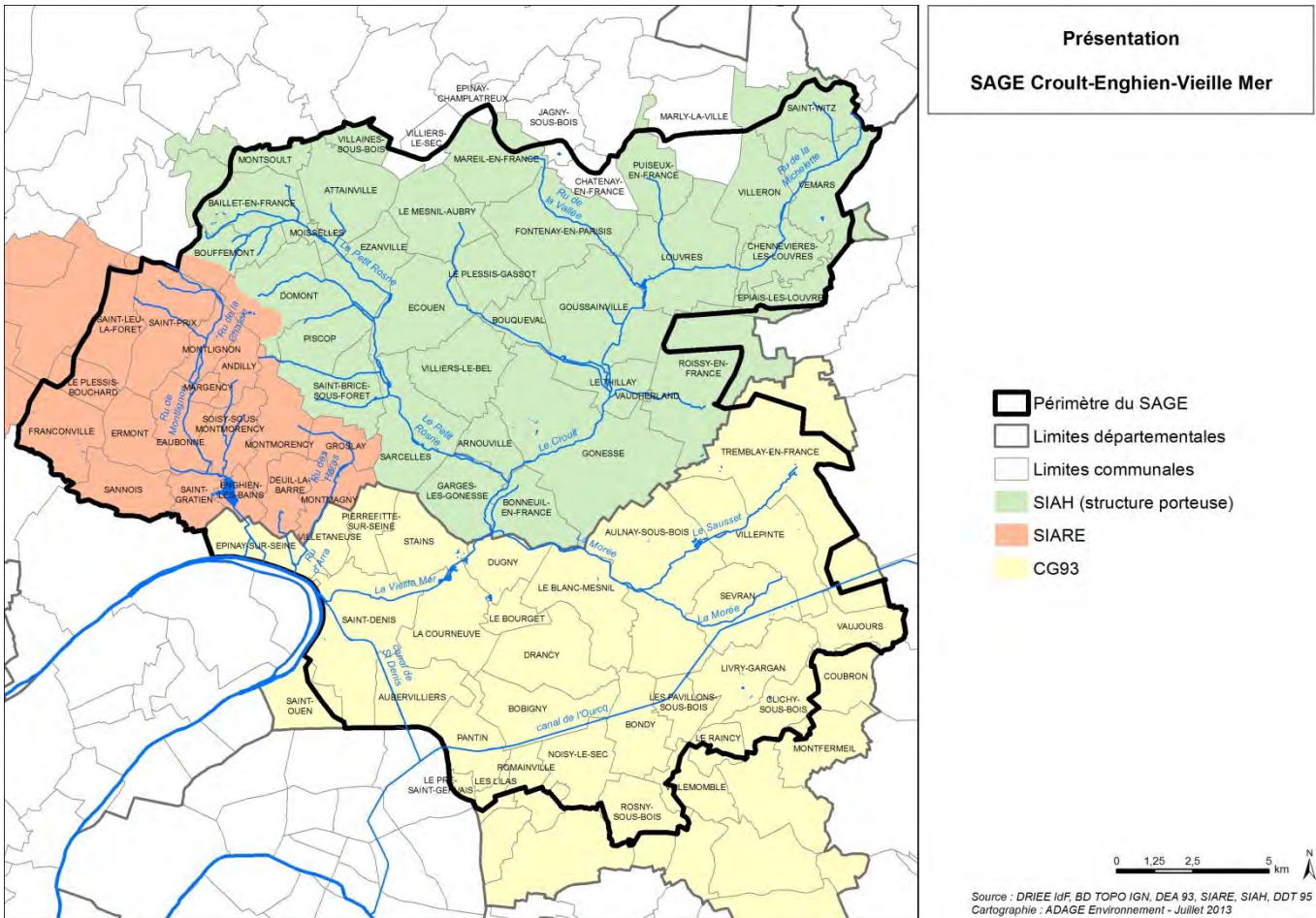
Le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'inscrit dans la région Ile-de-France et recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. Il comprend en tout ou en partie 87 communes (voir liste des communes en annexe), dont 32 pour la Seine-Saint-Denis et 55 pour le Val-d'Oise.



En novembre 2013, parmi ces 87 communes, 75 sont organisées en Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (13 EPCI, dont 11 Communautés d'agglomération et 2 Communautés de communes). Les quelques communes n'appartenant pas à un EPCI sont majoritairement situées au centre et sud-est du territoire.



Par ailleurs, les communes et EPCI adhèrent à des syndicats ayant des compétences spécifiques : syndicats d'assainissement et d'eau potable, dont le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)(voir, pour une liste exhaustive des communes membres les cartes dans la partie de l'état initial concernant l'assainissement).



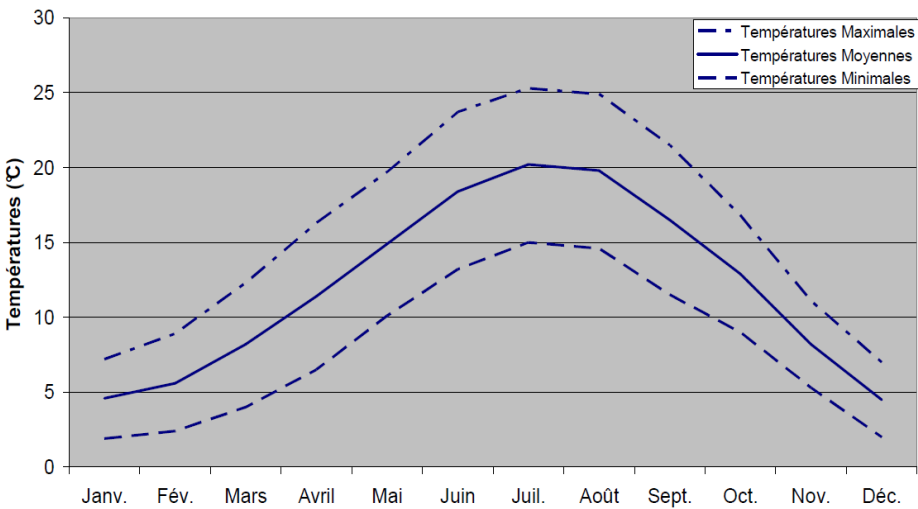
15 communes, 4 communautés d’agglomération du territoire et les conseils généraux du Val d’Oise et de Seine Saint Denis adhèrent aussi à l’association des collectivités du Grand Roissy, qui représente les collectivités proches des aéroports de Roissy Charles De Gaulle et du Bourget dans les débats entourant le projet du Grand Paris.

3 Le climat

Le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est soumis à un climat océanique dégradé, par sa situation en limite des influences océaniques et continentales. Cela se traduit par des températures modérées et des précipitations fréquentes mais peu intenses. Les vents dominants sont de secteur sud-ouest et nord-est, soufflant avec des forces faibles ou modérées.

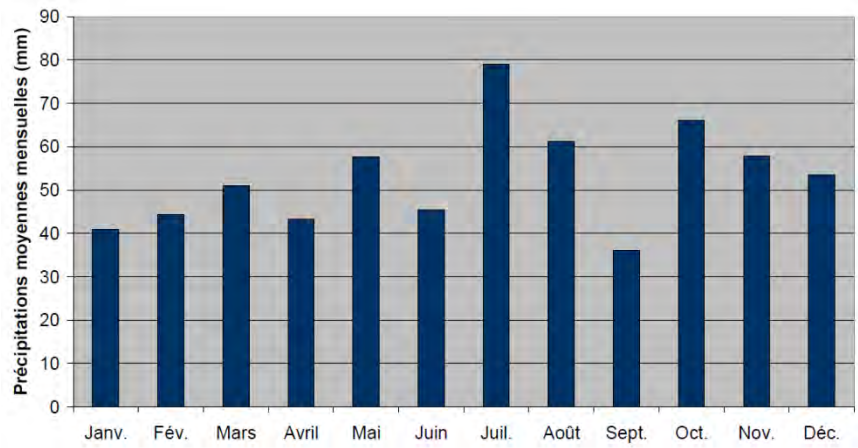
Les données climatiques présentées ci-dessous sont fournies par la station climatique de l’aéroport du Bourget, sur le territoire du SAGE. On considérera, à cette échelle, qu’elle est représentative du climat de l’ensemble du territoire, on ne tiendra donc pas compte de la différence de densité urbaine entre les parties sud et nord du territoire pouvant avoir des incidences sur les températures (îlots de chaleur à l’origine de températures plus élevées sur la partie sud), ni de l’influence des buttes boisées. Les données utilisées portent sur une période de 10 ans (2000-2010).

1.1 Les températures



Températures moyennes relevées à la station du Bourget(95) de 2000 à 2010

Source : Météo France



Précipitations moyennes relevées à la station du Bourget(95) de 2000 à 2010

Source : Météo France

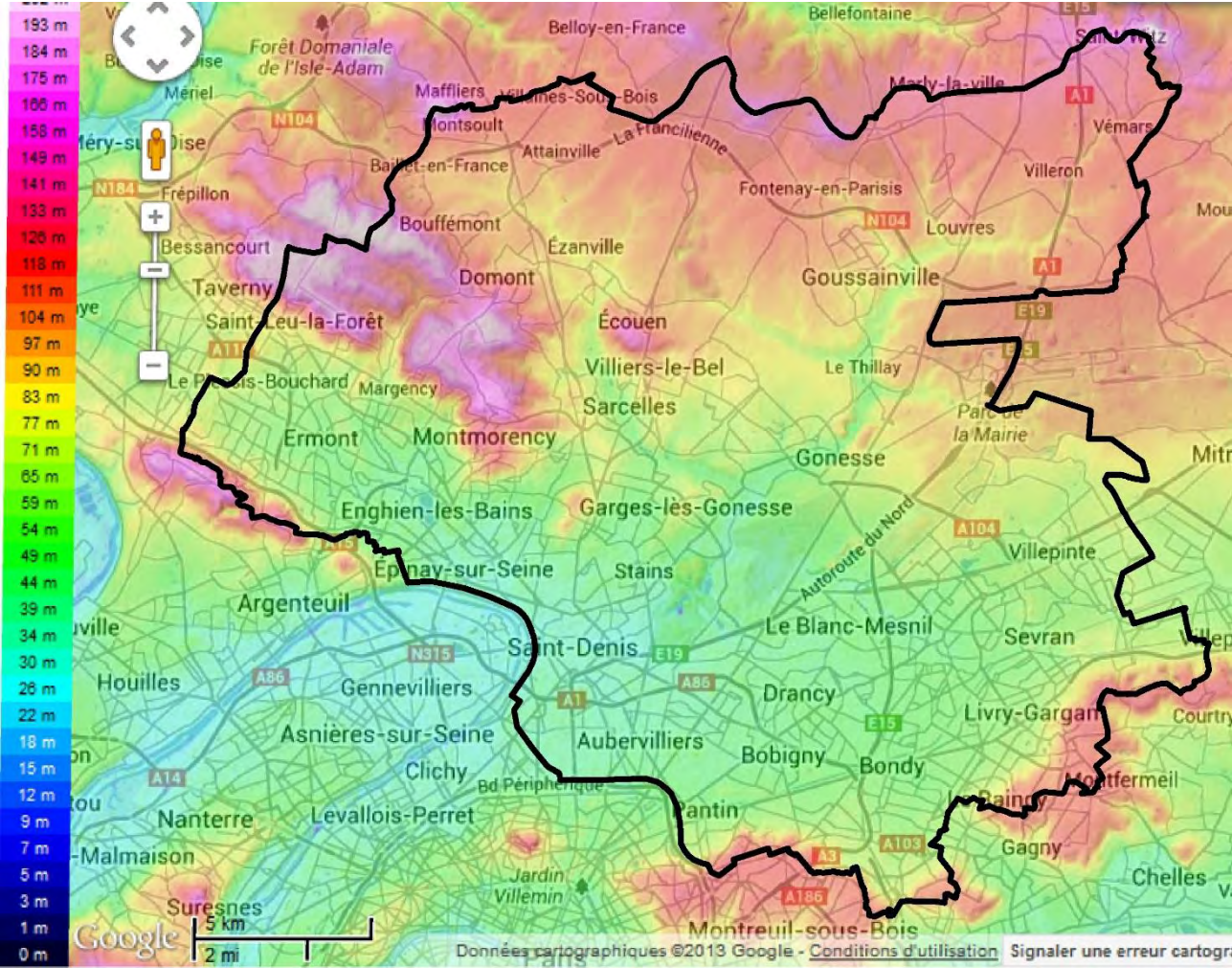
Les températures moyennes relevées à la station de l’aéroport du Bourget sont douces avec une moyenne annuelle d’environ 11°C. La variation entre les maxima et les minima est faible, puisqu’elle est au maximum de 10°C, ce qui traduit la dominante océanique du climat. Janvier et Décembre sont les mois les plus froids (2°C), et juillet et août sont les deux mois les plus chauds (environ 25°C).

1.2 Les précipitations

La pluviométrie cumulée moyenne est d’environ 635 mm par an. Elle est très légèrement supérieure à la moyenne de l’Ile-de-France (600 mm) mais inférieure à la moyenne nationale sur les 50 dernières années (889 mm).

Les pluies sont distribuées de manière assez homogène sur l’année, avec un cumul minimum de 37 mm en septembre et un maximum de près 80 mm en juillet.

4 La topographie

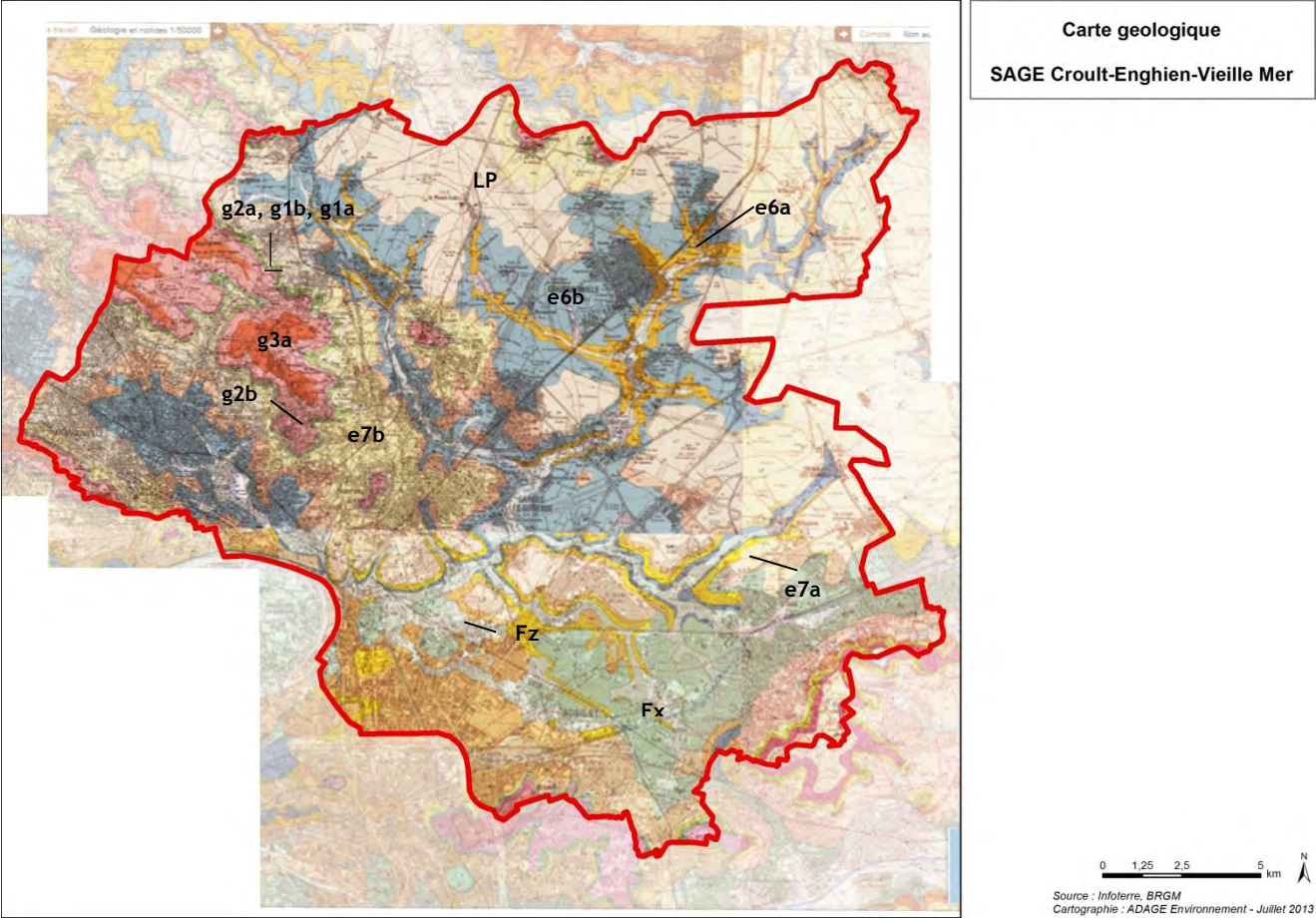


Source : www.cartes-topographiques.fr

La plaine de France (altitude comprise entre 30 et 60m) est encadrée au nord par le plateau du Pays de France, d’une altitude moyenne de 100m, où se distinguent les vallées du petit Rosne et du Croult, et au sud par le plateau de Montreuil et le massif de l’Aulnaye. A l’ouest, la vallée de Montmorency est limitée sur son versant nord par le massif de Montmorency où est situé le point culminant du territoire, d’une altitude de 200m.

5 La géologie

Le territoire du SAGE s’inscrit dans la partie est des formations tertiaires du bassin parisien. Celles-ci sont représentées par les couches de l’Eocène, excepté sur les buttes témoins (Butte Pinson par exemple), composées de roches de l’Oligocène. Des alluvions se trouvent dans les fonds de vallées le long des cours d’eaux, dont les lits historiques sont bien visibles sur la carte ci-dessous.



Les principales strates géologiques formant le substrat du territoire du SAGE sont les suivantes :

Sous les buttes-témoin :

- **Meulière de Montmorency (g3a) Chattien (Oligocène supérieur) :** Il couronne les buttes-témoin et affleure généralement de façon discontinue. Les blocs de meulière sont noyés dans une argile rougeâtre ou grise.
- **Sables et grès de Fontainebleau (g2b) Stampien (Oligocène Moyen) :** Sables quartzeux d’une couleur allant du blanc au rougeâtre, où l’on retrouve des bancs de grès étagés. Ils constituent l’essentiel des buttes témoin du territoire.
- **Marnes à Huîtres (g2a) Stampien (Oligocène Moyen) :** Marnes grises jaunâtres ou verdâtres qui durcissent à l’air et présentent des niveaux gréseux et des filets argileux. Elles sont nommées ainsi car elles renferment des valves d’huîtres. Elles constituent le support des sables de Fontainebleau, et ont une épaisseur d’environ 2m à Montmorency et de 8m à Mareil-en-France.
- **Caillasse d’Orgemont, Calcaire de Sannois (g1b). Sannoisien (Oligocène inférieur) :** Cette formation est composée de bancs de calcaires entrecoupés de gypse saccharoïde et d’argile feuilletée.
- **Marnes vertes et Glaises à Cyrènes (g1a). Sannoisien (Oligocène inférieur) :** Ce sont des marnes argileuses, d’un vert vif, compactes, d’une épaisseur maximale de 7 mètres.

Sous les plaines et plateaux :

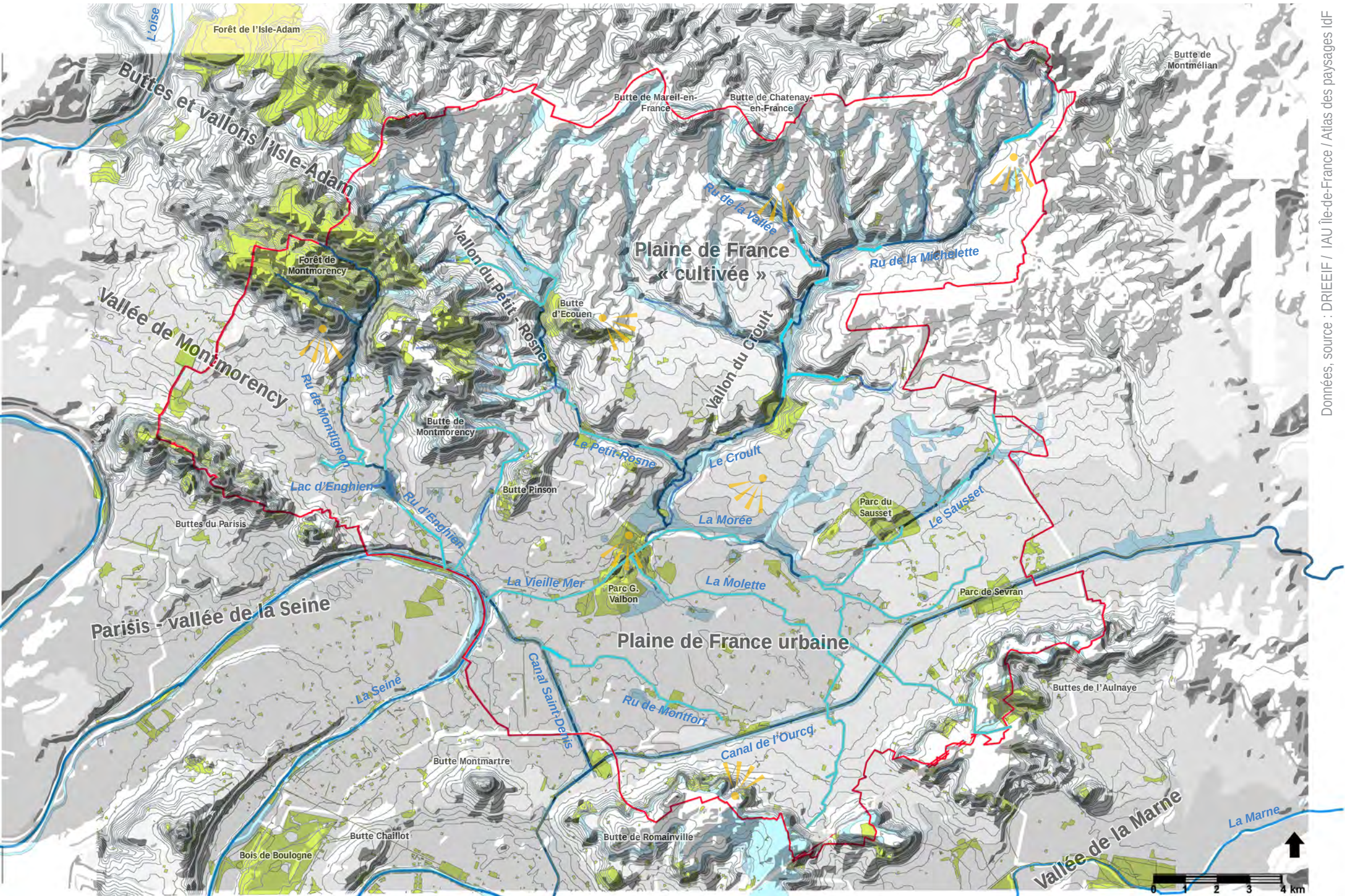
- **Marnes d’Argenteuil, Marnes de Pantin (e7c) Ludien Supérieur (Eocène) :** Respectivement “Marnes bleues” et “Marnes blanches”, les premières comprennent des intercalations de gypses, alors que les secondes sont calcaires.
- **Masses de gypse et Marnes à Lucines (e7b) Ludien moyen (Eocène) :** cette formation intercale des masses de gypse avec des marnes compactes et magnésiennes. C’est à cette couche qu’appartient la masse de gypse saccharoïde en exploitation.
- **Marnes à pholadomies (e7a) Ludien Inférieur (Eocène) :** d’une épaisseur constante allant de 1 à 3,5m, ce sont des marnes jaunâtres pouvant renfermer des rognons gypseux.
- **Sables d’Auvers, Sables de Beauchamp (e6a) Bartonien (Eocène) :** Les sables d’Auvers sont des sables blancs à jaunâtres identifiés comme des grès de plage formés pendant les périodes d’immersion. Les sables de Beauchamp sont plus fins, de blanc à gris et s’observent à Attainville.
- **Calcaire de Saint-Ouen et Sables de Monceau (e6b) Marinésien (Eocène) :** Les calcaires de Saint-Ouen sont composés d’une alternance de calcaires et de marnes. Les sables associés à cette formation sont verdâtres.

Les Limons des plateaux (LP), sont d’une couleur ocre, brun roux, ou rougeâtre et le plus souvent argileux voire sableux lorsqu’ils surmontent des sables bartoniens. Ils renferment des fragments de meulières, de grès ou de calcaire selon le contexte. Ces limons sont favorables aux cultures et peuvent être très épais (plus de 13m) sur le plateau de Roissy-Gonesse.

Alluvions anciennes (Fx) ou modernes (Fz) Les alluvions anciennes constituent de vastes remblais, et ont été déposées par les cours d’eau au cours des âges. Elles sont constituées par des matériaux prélevés dans les formations géologiques traversées par les fleuves à l’amont. Les alluvions modernes sont des complexes d’éléments sableux et argileux où s’intercalent des lits de graviers et de galets calcaires.

Chapitre 2 | Les paysages

1 Paysage structure



Données, source : DRIEEIF / IAU Île-de-France / Atlas des paysages IdF

Périmètre du
SAGE

Topographie, hydrographie et
espaces verts majeurs

Ru souterrain

Ru aérien

Zone potentiellement humide
(données IAU)

Espaces verts majeurs

Altitude : 30 => 220m

Entité
géographique

Points de vue
remarquables

Plaine de France

Le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est encadré par 3 vallées principales : celles de la Seine, de l’Oise et de la Marne, dont les cours d’eau fédérateurs sont situés en dehors du territoire. Au Nord, le plateau du Vexin et les paysages emblématiques du Pays de France bordent le territoire.

1.1 Un relief de plaine modelé par les vallées du Croult, du Petit Rosne et marqué par les buttes, une géographie peu lisible dans le paysage urbain

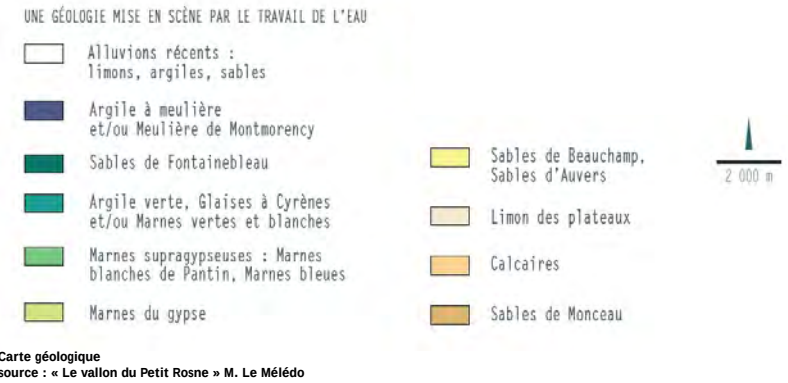
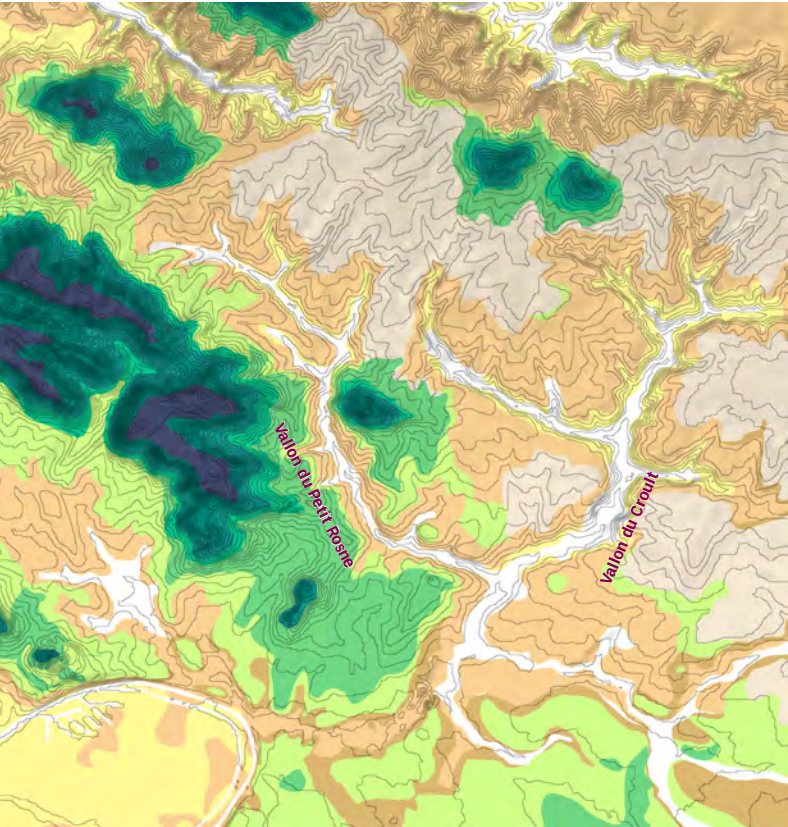
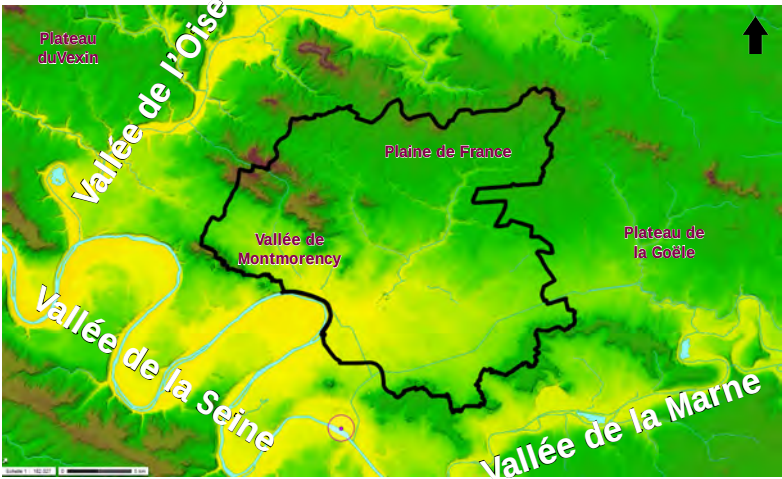
Le relief principal de plaine est entaillé par les vallées du Croult et du Petit Rosne, et marqué par un système de buttes qui délimitent les entités géographiques principales du territoire du SAGE : la vallée de Montmorency et la Plaine de France. Cette dernière peut être séparée en deux unités paysagères au regard d’une occupation du sol très contrastée : la plaine de France « cultivée » et la plaine de France « urbaine » qui n’ont en commun que leur topographie plane et les deux rivières qui les relie, le Croult et le Petit Rosne.

Orientées selon une même direction NW/SE, les buttes scandent l’espace, offrent des points de vue et participent à la constitution des paysages. Elles représentent de plus des réservoirs d’eau naturels perchés au-dessus du territoire, ayant donné naissance à de nombreuses sources autour desquelles les villages et les cultures ont pu se regrouper. A la fin du XIXe siècle, la culture des sommets a souvent été abandonnée et ces derniers sont désormais couverts de forêts. Certaines d’entre elles, comme la butte Pinson, sont reconnues et protégées pour leur patrimoine naturel.

Il est remarquable de constater que la limite d’urbanisation dense du territoire est parallèle à la direction principale du système de buttes et offre ainsi un contraste important entre le N/E et le S/W du territoire. Par ailleurs, les principaux noyaux urbains sont concentrés autour des cours d’eau, qui aujourd’hui les contournent ou les traversent en souterrain. Cependant, malgré la connexion naturelle entre cette géographie et l’occupation humaine du territoire, les éléments naturels du socle géographique ne sont que faiblement perçus visuellement par contraste avec les grandes infrastructures de transport et d’énergie morcelant le territoire dans sa totalité.

Néanmoins, grâce à leur topographie marquée, la vallée de Montmorency et celle du Petit Rosne sont lisibles dans le grand paysage. La vallée du Croult est peu marquée mais lisible par endroits dans sa partie amont. La Morée, le Sausset, la Vieille Mer ne marquent pas la topographie à l’échelle du territoire mais sont lisibles ponctuellement grâce aux «indices» de la présence de l’eau (voir Chap. 2 - Paysages vécus).

Malgré les dynamiques de liaison en cours (Chemin des parcs, trame verte et bleue régionale...), les espaces verts majeurs et vitaux pour le territoire restent peu accessibles depuis les zones urbaines (parcs départementaux, buttes boisées). Il en va de même pour les canaux, difficilement accessibles depuis la ville, et les cours d’eau dont de nombreux tronçons sont enterrés. Si les points de vue restent remarquables depuis les points hauts, les principaux points de repères sont urbains (Stade de France, Tour Pleyel, Corniche des forts, Moulins de Pantin, Aéroport Charles de Gaulle et quelques châteaux d’eau).

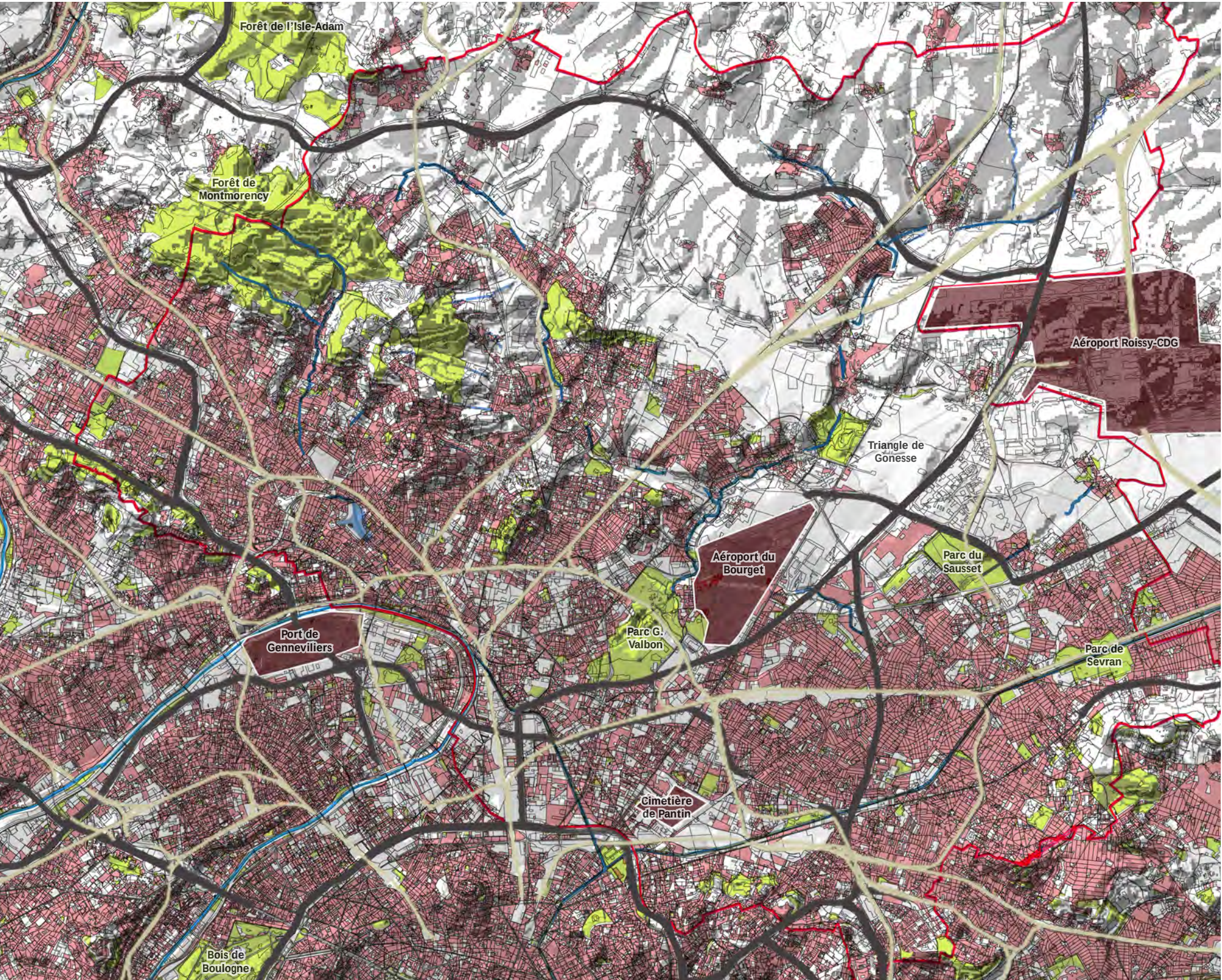


1.2 La Vallée de Montmorency : paysages emblématiques de la forêt de Montmorency et éléments de patrimoine

La Vallée de Montmorency est une petite «région naturelle» délimitée par les buttes du Parisis au Sud, les buttes et vallons de l’Isle Adam au Nord, et marquée par la présence du lac d’Enghien. Autrefois villégiature de proche banlieue de la bourgeoisie parisienne à Enghien et Montmorency notamment, elle conserve aujourd’hui cette image tout en désignant un continuum urbain qui s’étend des portes du département de la Seine-Saint-Denis à l’agglomération de Cergy-Pontoise. Le coteau de Montmorency se caractérise notamment par des prairies et des vergers qui disparaissent progressivement en raison de la forte pression urbaine et de leur faible rentabilité économique sur le plan agricole. La forêt de Montmorency constitue un espace vert majeur et emblématique du territoire, en raison de sa taille, de ses usages de promenade, et de son caractère patrimonial abritant le Château de la Chasse et nombre de mares naturelles.



La vallée de Montmorency : le lac d’Enghien et les hauteurs de Saint Prix



Périmètre du
SAGE



Occupation du sol, infrastructures
majeures

- Espace urbanisé
- Espace vert majeur
- Espace cultivé/activités



- Infrastructures routières
- Voies ferrées
- Imperméabilités urbaines



Données, source : DRIEEF / IAU Île-de-France / Atlas des paysages IdF

1.3 La plaine de France «cultivée» et la plaine de France «urbaine»

Située à la même altitude que le plateau du Vexin (environ 120m), la Plaine de France correspond à une large dépression orientée SE/NW, adossée aux contreforts du plateau de Montmorency au NW et à ceux de la Goële au NE et creusée par 2 vallées qui structurent la partie Nord du territoire :

- Celle du Croult, peu marquée, mais lisible par endroits dans sa partie amont. La présence de l'eau « naturelle » y est discrète et peu exploitée, d'autant qu'une bonne partie du cours des rus la traversant est souterraine ;

- Celle du Petit-Rosne qui présente un paysage vallonné avec une topographie marquée par des dénivelés et des talwegs. L'eau y est plus présente, notamment grâce aux nombreuses zones humides des vallons, et modifie considérablement le paysage au fil des saisons et des événements de pluie et de remontée de nappe.

La topographie plane de la plaine de France et ses terres fertiles en partie Nord à l'interface de ces vallées est à l'origine de son occupation du sol caractéristique et toujours lisible aujourd'hui.

En effet, grâce à la qualité exceptionnelle de ses sols limoneux, la plaine de France « cultivée » est historiquement vouée à une agriculture prospère, progressivement refoulée par l'extension des noyaux urbains de ce territoire encore principalement rural. Elle reste néanmoins une grande région agricole à l'échelle Européenne.

L'espace cultivé est ponctué de bourgs ruraux et d'ensembles pavillonnaires qui s'étendent le long des vallons et des axes de communication. Les réseaux terrestres, autoroutes, voies ferrées et surtout lignes électriques à haute tension, marquent fortement ce paysage ouvert en y introduisant des objets dont les dimensions provoquent un décalage d'échelle saisissant. Ce territoire est aujourd'hui concerné par de nombreux projets d'aménagement (cf. partie 2, chapitre 4 sur les projets d'aménagement) susceptibles de compliquer l'exercice de l'activité agricole.

Dans la partie sud du territoire, la plaine de France « urbaine » au relief peu marqué, est séparée du cœur de l'agglomération parisienne par les buttes de Montmartre, de Romainville et de l'Aulnoye. Sa topographie plane et sa situation stratégique au Nord de Paris sont à l'origine de son occupation du sol caractéristique et toujours lisible aujourd'hui. En effet, son paysage est marqué par l'urbanisation dense liée à l'histoire industrielle, au développement des voies de communication tous modes et à l'extension de la capitale, ainsi que par les espaces verts majeurs constitués par les parcs départementaux de Seine-Saint-Denis.

La situation géographique particulière du territoire en première couronne de Paris en fait un espace encore plus morcelé par les infrastructures et autres éléments de coupures (emprises ferroviaires, aéroports du Bourget et de Roissy Charles De Gaulle, Périphérique, Francilienne, autoroutes A1 et A3) qui marquent le territoire tant par leur emprise que par leur fonction.

L'eau « naturelle* » est presque entièrement souterraine (Vieille Mer, Sausset, Morée, ru de Montfort...) tandis que l'eau canalisée marque physiquement le territoire et structure l'urbanisation sans être pour autant perçue depuis la ville : le canal de l'Ourcq traverse le territoire d'Est en Ouest en le reliant à Paris tandis que le canal Saint-Denis est situé aux marges de cette entité, comme la Seine.

1.4 Une présence «diffuse» mais emblématique de l'eau «naturelle*»

Le territoire du SAGE se caractérise par une présence discontinue, diffuse et discrète de l'eau « naturelle* », dont un linéaire important est aujourd'hui souterrain (le Croult: 12km dont 26% busés, le Petit Rosne : 17km dont 41% busés, le Sausset: 8,7km dont 67% busés, la Morée : 14,7km dont 87% busés, la Vieille Mer : 6,5km dont 95% busés, le ru d'Enghien/ Montlignon 50% busés environ...)

A l'échelle du territoire du SAGE, les cours d'eau ne sont pas les éléments les plus marquants du paysage. L'eau y est principalement visible grâce aux événements pluvieux dans les zones humides, aux lacs et plans d'eau aménagés où l'eau est accessible et support d'usages de loisir. Elle est cependant perceptible localement grâce à des « indices » tels la topographie des vallons, les éléments de patrimoine (lavoirs, glaciers, ouvrages de franchissement...), les bassins de retenue et les aménagements de gestion alternative des eaux pluviales. L'eau est cependant bien présente par ses lieux emblématiques (lac d'Enghien, canaux ...), dans les projets symboliques de réouverture de portions de cours d'eau enterrés (Vieille Mer, Petit Rosne) et potentiellement déterminante dans les principaux projets d'aménagement d'intérêt régional.

*** Le terme « eau naturelle »** désigne principalement les ruisseaux, les mares et les rivières et se distingue de l'eau canalisée, des plans d'eau, des bassins et des autres aménagements hydrauliques et masses d'eau créés artificiellement.

Sources documentaires : IAU Ile de France, DRIEE Ile de France, « SAGE Croult Enghien Vieille Mer - dossier préliminaire » - Composante Urbaine - 2009, Atlas des paysages du Val d'Oise -CAUE 95 - 2012, Méthode pour un atlas des paysages de Seine-St-Denis - Q. Cédelle - 2012 - La fabrique du paysage métropolitain - APUR - 2012, Le vallon du petit Rosne TPFE ESAJ M. le Meledo 2012-2013, Entretiens avec CAUE 95, DNPB 93, visites de terrain



La plaine de France urbaine



La plaine de France

2 Paysages vécus

Paysages vécus : perceptions et lisibilité de l'eau dans le territoire

L'analyse du paysage vécu correspond à une approche « sensible » centrée sur la perception de l'eau dans le territoire selon les 5 sens.

Elle s'appuie sur des valeurs d'usage et d'image, de patrimoine et de mémoire, de pratiques quotidiennes et d'ambiances, en lien avec le cadre de vie des habitants.

L'analyse porte sur les dimensions sensibles, symbolique, et de ressourcement du paysage. Il s'agit d'une approche humaine liée à des modes de vie et des pratiques locales.

Pour ce faire, nous avons travaillé selon deux regards croisés et selon deux échelles :

- le regard des acteurs du SAGE, depuis les micro-paysages locaux jusqu'à la globalité du territoire ;
- le « regard d'expert » ou regard du paysagiste, à l'échelle des principaux bassins versants, en périmètre rapproché le long des cours d'eau.

Etat de la donnée : Une bibliographie morcelée ne permettant pas d'avoir une vision globale et synthétique des paysages liés à l'eau du territoire

La donnée bibliographique disponible est morcelée à l'échelle d'un bassin versant, dans la mesure où elle est organisée par entité administrative ou paysagère, ou encore par territoire de projet.

Ainsi, la vision paysagère globale sur un bassin versant n'existe pas dans la bibliographie étant donné qu'elle ne correspond ni à une réalité paysagère, ni aux territoires de projet. Cependant, elle a du sens à l'échelle du SAGE et contribue à une meilleure connaissance des « masses d'eau » dans la continuité de leur tracé, nécessaire à l'élaboration de ce document stratégique.

Par ailleurs, la donnée paysagère existante concerne rarement l'eau, elle est plutôt centrée sur l'analyse des paysages dans ses composantes globales. Quelques études spécifiques voient néanmoins le jour à l'occasion de la réouverture de portions de cours d'eau, de projets d'aménagement ou de mise en valeur, ou de diplômes de fin d'études paysagistes.

2.1 La perception de l'eau dans le territoire par les acteurs

Afin d’ouvrir le débat et de permettre à tous d’avoir une vision concrète du territoire et de la place de l’eau dans ces paysages, nous avons proposé aux acteurs du SAGE de venir aux commissions thématiques avec au moins un élément qui symbolise pour eux le territoire et les paysages du SAGE en lien avec l’eau. Cela pouvait être un objet, une photo, un article de presse, un document, un élément ramassé sur un site, une anecdote ou tout autre élément qui illustrerait l’eau dans ce territoire de manière plus ou moins directe.

Nous avons également mis à disposition une carte du territoire, en laissant la possibilité aux participants d’y localiser leurs contributions en les organisant selon les thématiques suivantes :

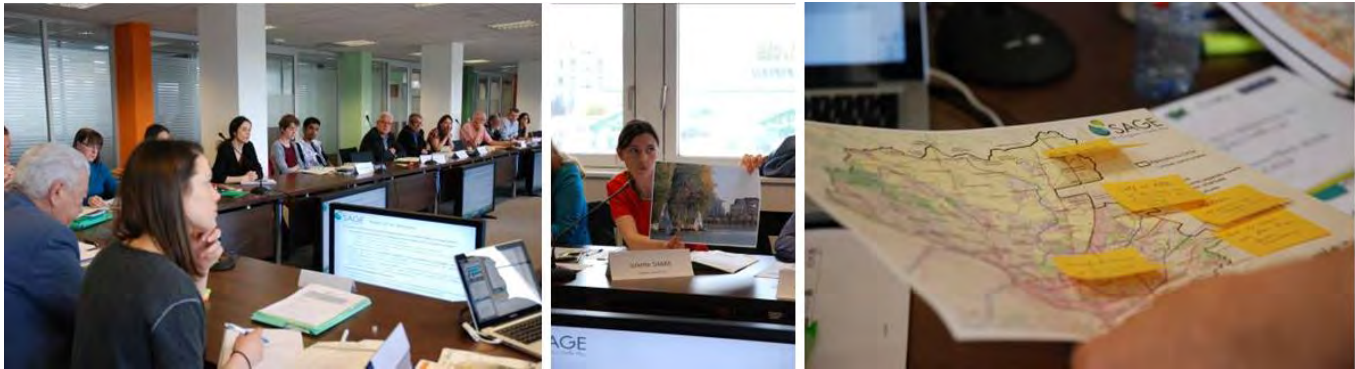
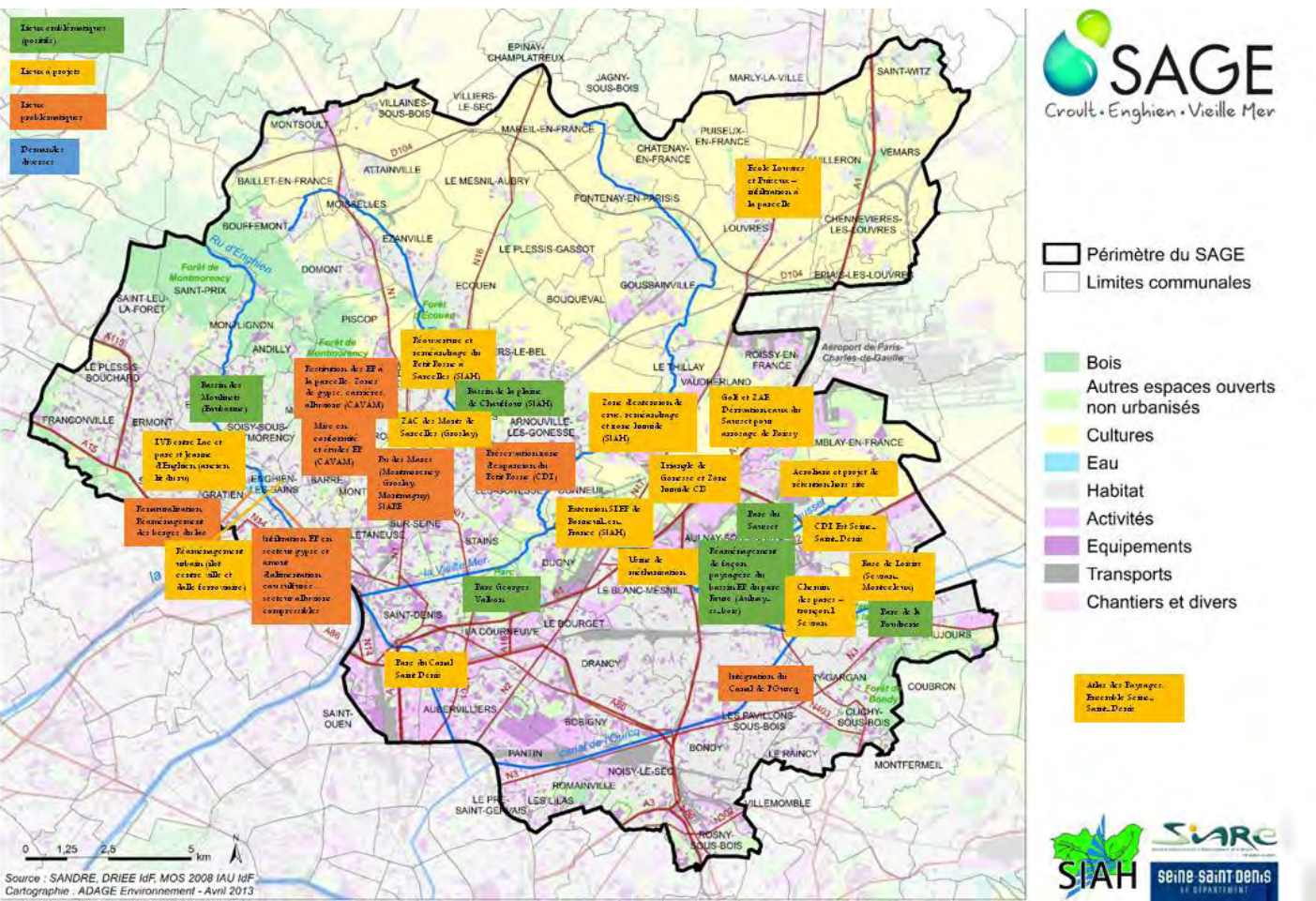
- Lieux emblématiques ;
- Lieux à projets ;
- Lieux problématiques ;
- Demandes diverses.

2.1.1 Les éléments et lieux emblématiques de l’eau dans le territoire du SAGE

Au total, une vingtaine de personnes ont apporté une quarantaine d’objets – principalement des images, photographies anciennes ou récentes, livres, brochures, associées ou non à des anecdotes.

- Outre le fait de lancer un débat riche, cette expérience a permis :
- une prise de parole équilibrée ;
 - d’aborder les sujets fondamentaux - y compris techniques - de l’eau dans le territoire sous une forme incarnée ;
 - de recueillir de nombreux témoignages qui ont nourri les autres items du SAGE en les illustrant de cas concrets ;
 - de comprendre et de partager la vision du territoire et de l’eau selon les acteurs présents, les lieux et les sujets faisant sens pour chacun d’entre eux ;
 - de valider la transversalité du thème paysage pour le SAGE.

La liste exhaustive des éléments partagés par les participants aux 3 Commissions thématiques du mois d’avril 2013 est reportée dans le tableau et les illustrations jointes ci-contre et en annexe.



Commission thématique « Qualité de l’eau »



Commission thématique « Aménagement »



Commission thématique « Milieux naturels »

2.1.2. Eléments de paysage, perception par les acteurs du territoire

Nous avons synthétisé l'ensemble des contributions sous la forme du diagramme ci-contre, qui les regroupe selon les 4 familles ci-après. La taille de l'écriture est fonction de la représentativité des lieux dans les débats.

• Les paysages disparus : mémoire de l'eau et des paysages, histoire du territoire

Ce territoire a une histoire fortement liée à l'eau, dont la mémoire subsiste, malgré son caractère souvent confidentiel, parfois caché. Certains éléments paysagers ont disparu et font l'objet de regrets autant que de questions : le busage de la Vieille Mer en 1960 reste un fait significatif. D'autres laissent une trace, un collecteur de la Morée apparaît dans un jardin privé à Sevran. D'autres sont emblématiques d'une forte évolution, tel le quartier Floréal, qui abritait des bidonvilles et qui accueille à présent le Parc départemental Georges Valbon (La Courneuve), ou les Grands Moulins de Pantin restructurés. Un souhait émerge de conserver cette mémoire inscrite dans le territoire en mutation.

Ce territoire hérite aussi d'un passé industriel fort qui avait conduit à une baisse importante du niveau de la nappe du fait des pompages industriels. Conjugué au busage des anciens rus qui contribuaient à drainer la nappe, l'arrêt des pompages industriels a entraîné une remontée significative du niveau de cette dernière qui impacte aujourd'hui de nombreuses infrastructures (exemple des caves inondées des bâtiments des 4000 Nord à la Courneuve). La présence de l'eau, même non visible, est donc fortement avérée sur ce territoire et pose aujourd'hui la question d'un développement urbain «souterrain» qui soit en adéquation avec cette eau, et donc avec l'histoire hydrographique du territoire.

• Les paysages d'aujourd'hui : paysages de qualité, souhaités, dévalorisants, problématiques.

Aujourd'hui, ce territoire est en forte mutation, doté d'aménagements souhaités ou appréciés par la population comme la Base de Loisirs Sevran-Montceaux, le Parc de la Poudrerie, l'étang de Deuil la Barre, mais également de projets d'envergure régionale suscitant des inquiétudes quant à leur prise en compte des milieux et des paysages liés à l'eau tout en restant porteurs d'ambitions au vu des problématiques décelées: l'extension de la STEP de Bonneuil, l'avenue du Parisis, le triangle de Gonesse, l'usine de méthanisation d'Aulnay, la ZAC Aérolians, etc.

• Les risques et la préservation de la ressource : événements, craintes, constats, combats, pollution.

Malgré les avancées technologiques et les dynamiques alternatives observées sur le territoire, des déséquilibres subsistent et présentent des risques et suscitent des craintes au regard de la préservation de la ressource en eau : infiltration et restitution des eaux pluviales à la parcelle en zone de Gypse, préservation des zones d'expansion des crues et de création de zones humides, mise en conformité des réseaux, érosion des berges, le ru d'Arra devenu dépotoir, le bloom algal du lac d'Enghien, etc. Ces éléments dégradent la qualité écologique des milieux autant que les paysages.

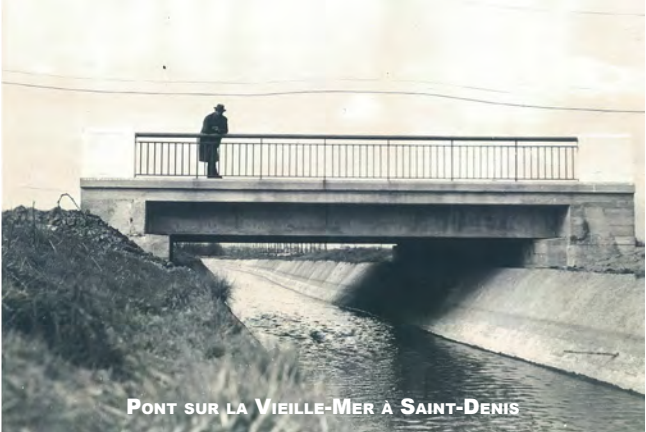
• Les projets emblématiques du territoire : projets d'aménagement, actions de communication.

Enfin, de nombreux projets, en partie réalisés, sont emblématiques du territoire et porteurs d'espoir, parmi lesquels : la renaturation des berges du lac d'Enghien, la réouverture et le reméandrage du Petit Rosne à Sarcelles, le reméandrage du Croult à Gonesse et la création d'une zone d'expansion des crues sur le site du Vignois, ou prometteurs comme l'écoquartier de Louvres-Puiseux. D'autre part, des potentialités restent à exploiter dans ces domaines, notamment dans le cadre des CDT (Contrat de Développement Territorial, cf. partie 2 chapitre 3). Des actions de communication à vocation pédagogique ont par ailleurs été menées, comme « une malette pédagogique natura 2000 » et l'exposition « 12 drôles d'oiseaux à découvrir en Seine Saint-Denis », ou la plaquette de communication du Chemin des Parcs du Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

Les thèmes abordés par l'intermédiaire des contributions sont transversaux aux 4 familles et abordent les sujets principaux du SAGE:

- les ouvrages hydrauliques, état, fonctionnement et aspect paysager ;
- la gestion alternative des eaux pluviales sur le territoire et dans les projets d'aménagement ;
- la mise en valeur de l'eau ;
- la mémoire de l'eau, du réseau hydrographique et des événements hydrauliques ;
- l'eau ressource naturelle et milieu naturel, lien entre qualité écologique et chimique de l'eau ;
- la diversité des paysages traversés par l'eau ;
- la prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement;
- la gouvernance de l'eau dans le territoire, la multiplicité des intervenants.

Exemples de photos recueillies lors des commissions techniques (voir tableau en annexe pour plus de précisions)



La Vieille Mer

PAYSAGES DISPARUS

Busage de la Vieille Mer en 1960

Le réseau hydrographique de Plaine-Commune au 19^e siècle

La Plaine de France à la fin du 19^e siècle

Collecteur de la Morée dans un jardin privé à Sevrans

TVB entre le lit du ru disparu

Croult : zone d'expansion de crue, reméandrage et zone humide

Problématiques rencontrées sur le territoire d'Enghien-les-Bains

La crue de la Seine en 1910 à St Denis et Epinay-sur-Seine

Restitution des eaux pluviales à la parcelle en zone de gypse

Infiltration eaux pluviales en secteur gypse et amont d'alimentation eau sulfurée...

Quartier Floréal, bidonvilles et construction du parc Georges Valbon

Ru des mares, Montmorency

Lac Marchais, Deuil-la-Barre

Bassin paysager et eaux pluviales du parc Faure à Aulnay-sous-Bois

Ru du fond des Aulnes, forêt de Montmorency

à l'aval de Gonesse - ZAC «entrée sud»

Canal de l'Ourcq

Base de loisirs Sevrans-Montceaux

Ecole de Louvres et Puiseux - infiltration à la parcelle

Bassin de la plaine de Chauffour (Sarcelles)

Parc du Sausset

Grands Moulins de Pantin

PAYSAGES D'AUJOURD'HUI

parc du Canal Saint-Denis

«Lac vers Sarcelles»

Lac d'Enghien,

renaturalisation des berges

Chemin des parcs - tronçon 1

Golf et ZAE - dérivation des eaux du Sausset pour l'arrosage de Roissy

Etat sanitaire du

Croult

Bassin de la Poudrerie - orage du 27 juin 2001

Extension de la STEP de Bonneuil-en-France

Le chemin des parcs

CDT Est Seine-St-Denis

Intégration du canal de l'Ourcq

Réaménagement urbain dalle ferroviaire d'Enghien-les-Bains

Avenue du Paris, projet en bordure du

Petit Rosne

CDT, thématique infrastructures

ZAC Aérolians - projet de rétention hors site

Le **Croult** à Garges, érosion des berges, fortes potentialités

Préservation de la zone d'expansion

du **petit Rosne** (CDT)

Mise en conformité et études eaux pluviales

12 drôles d'oiseaux à découvrir en Seine-St-Denis

CDT du Bourget

Triangle de Gonesse et zone humide

Petit Rosne à Sarcelles

PROJETS EMBLEMATIQUES

2.2 La perception de l'eau dans le territoire

« au fil de l'eau »

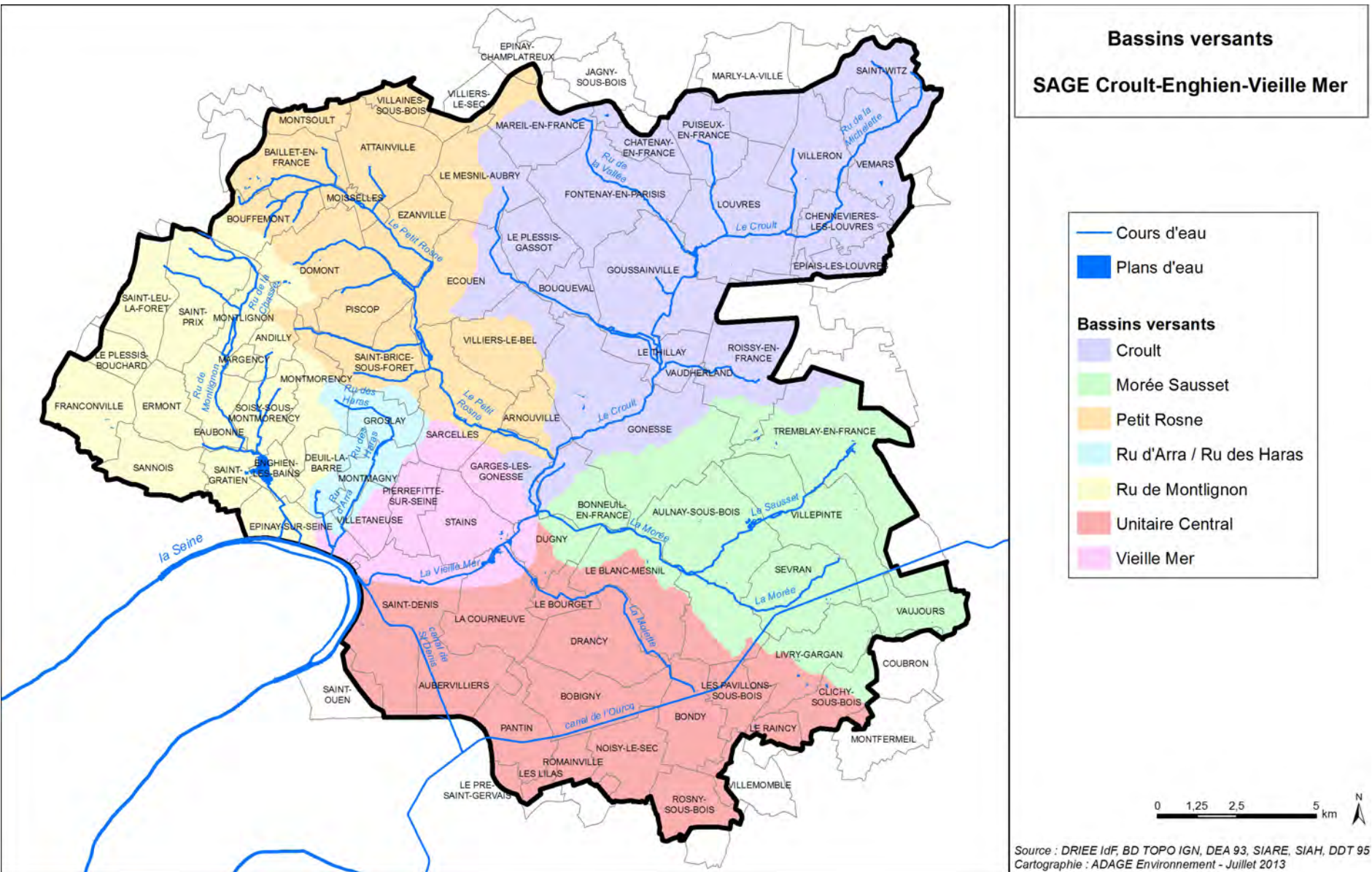
2.2.1 Passer d'une lecture cartographique et bibliographique de l'eau à sa lisibilité dans le territoire pratiqué

L'objectif de l'analyse des paysages liés à l'eau dans l'état initial est d'offrir aux acteurs du territoire une vision globale et autant que possible « continue » de l'amont à l'aval de ces cours d'eau, de la diversité des paysages qu'ils traversent et de la place occupée par l'eau dans ces paysages.
Par ailleurs, il s'agit ici de croiser la perception des professionnels du paysage avec celle des acteurs du SAGE, et de croiser, valider et actualiser les données disponibles avec la réalité du terrain.

Afin de mesurer l'intensité de la perception de l'eau dans les paysages traversés, nous avons identifié et caractérisé les traces de l'eau dans le territoire, en mettant en évidence leurs paramètres suivants :

- aspect, dimensions et formes prises par l'eau ;
- lisibilité : caractère aérien ou souterrain, accessibilité ;
- qualité paysagère du cours d'eau (mise en valeur, aménagement...) ;
- patrimoine vernaculaire lié à l'eau ;
- qualité paysagère des ouvrages sur les cours d'eau ;
- lieux emblématiques du parcours.

Ce travail aboutit à la transcription des réalités du terrain selon plusieurs séquences paysagères à l'échelle des bassins versants principaux, sur une épaisseur de territoire plus ou moins rapprochée du cours d'eau permettant sa lisibilité. Deux séries de pictogrammes (« indices de la perception de l'eau » et « contexte territorial ») accompagnent les cartes de synthèse de chaque bassin versant, permettant une vision synthétique et simultanée du contexte territorial, des indices de perception de l'eau et de son intensité, de l'amont à l'aval du cours d'eau.



2.2.2 SIGNIFICATION DES PICTOGRAMMES

Pictogrammes « Indices de la

perception de l'eau » : principaux indices permettant la lecture de l'eau sur la séquence



TOPONYMIE

Noms de rues ou de lieux faisant référence à des éléments liés à l'eau



TRACÉS

Tracé des rues / urbanisation respectant le tracé d'un ru souterrain ou d'un ru disparu et permettant sa lecture



FAUNE

Présence de faune liée à l'eau : canards, cygnes, hérons...



PATRIMOINE

Présence d'éléments de patrimoine liés à l'eau : puits, lavoirs, marquage des anciennes sources...



OUVRAGE

Présence d'ouvrages techniques liés à l'eau : pont, passerelle, conduite hydraulique, château d'eau, regards en zone non urbaine...



USAGES

Usages liés à l'eau : pêche, activités nautiques...



TOPOGRAPHIE

Lecture d'une topographie laissant présager de la présence de l'eau : vallée, vallon, point bas...



AMBIANCE SONORE

Perception auditive du bruit de l'eau



FLORE

Présence d'une flore spécifique des milieux humides ou d'une typologie végétale indiquant la présence d'un élément aquatique : ripisylve, alignement caractéristique...



ODEUR

Présence d'une odeur caractéristique des milieux humides

Intensité de la perception de l'eau

(perception / accessibilité pour les canaux)

L'analyse du paysage vécu correspond à une approche « sensible » centrée sur la perception de l'eau dans le territoire selon les 5 sens.



Présence forte de l'élément aquatique



Présence nulle de l'élément aquatique

Légende des cartes

LÉGENDE

- l'eau « aérienne » accessible
- l'eau « aérienne », majoritairement inaccessible ou confidentielle
- - - l'eau « enterrée » (tracé indicatif)
- regroupement d'indices permettant une lecture implicite de l'eau
- espaces verts majeurs
- zones urbanisées
- périmètre du SAGE
- ★ Patrimoine lié à l'eau
- Lieux emblématiques
- points de vue remarquables

- Le terme « accessible » s'entend ici comme d'accès aisé ou facilité par des aménagements ou une signalétique adaptée, invitant le public à pratiquer les berges ou cheminements

- L'eau « aérienne » désigne l'eau qui circule à ciel ouvert

- Les espaces verts majeurs sont les plus significatifs en termes de taille ou de notoriété vis-à-vis des usages de ces espaces verts

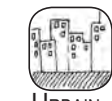
- Le patrimoine lié à l'eau ou les lieux emblématiques ne sont pas recensés de manière exhaustive, ils reflètent les éléments significatifs les plus lisibles sur le terrain ou dans la bibliographie disponible

Pictogrammes « Contexte territorial »



RÉSIDENTIEL

Contexte principalement résidentiel



URBAIN

Contexte urbain dense



FORESTIER

Contexte forestier / boisé



PÉRI-URBAIN

Contexte péri-urbain



AGRICOLE

Contexte agricole



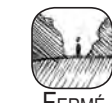
HAMEAU ISOLÉ

Contexte de hameaux isolés



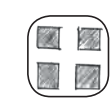
OUVERT

Ouverture visuelle



FERMÉ

Fermeture visuelle



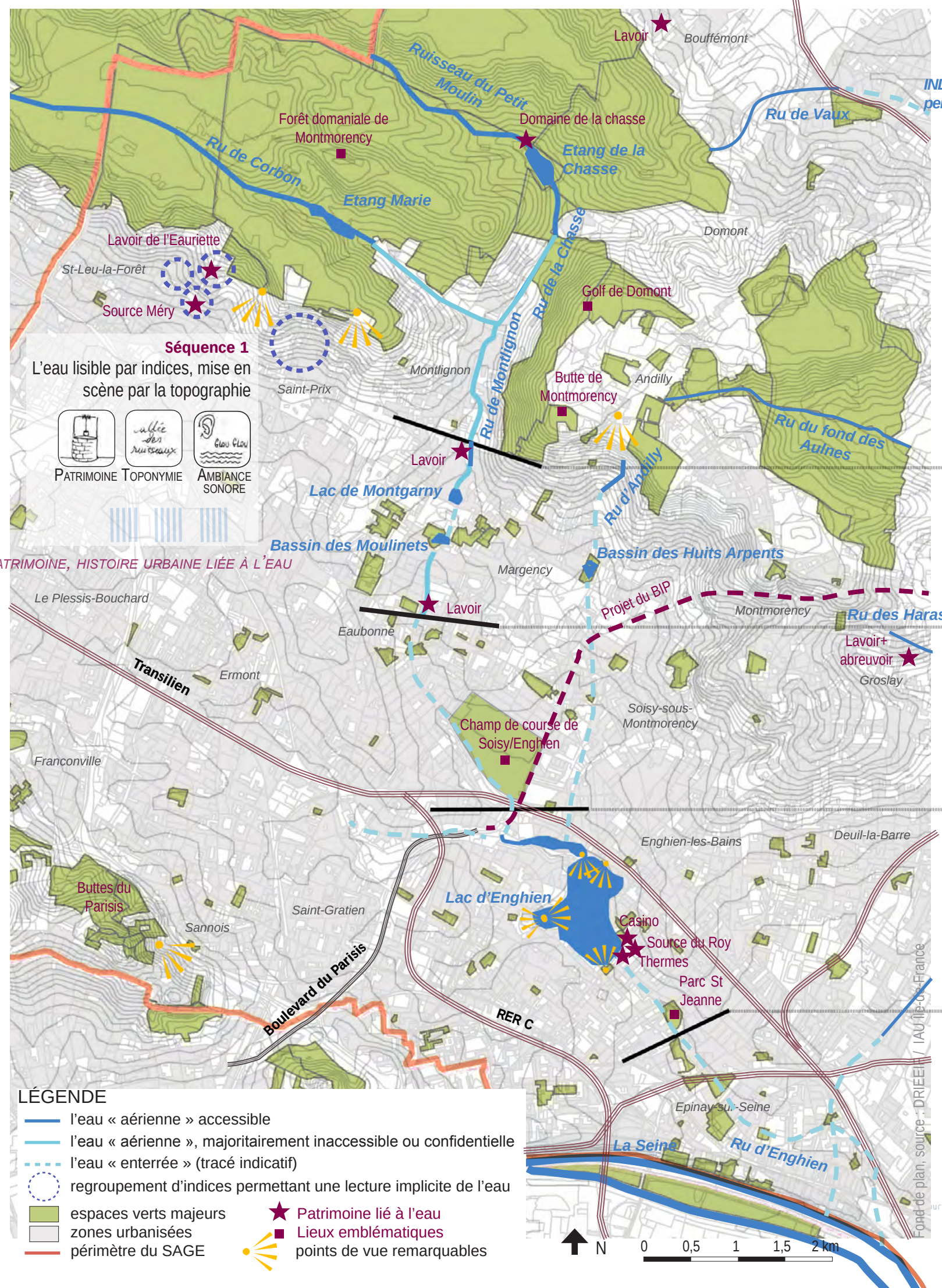
COHÉRENT

Contexte / forme urbaine cohérente permettant une compréhension aisée de l'espace



INCOHÉRENT

Contexte / forme urbaine hétéroclites, manque de cohérence rendant la compréhension de l'espace plus délicate



Séquence 1
L'eau lisible par indices, mise en scène par la topographie

PATRIMOINE

TOPONYMIE

AMBIANCE SONORE

INDICES de la perception de l'eau

PATRIMOINE

FLORE

OUVRAGES

PATRIMOINE

USAGES

PATRIMOINE

TRACÉS

FAUNE

USAGES

TOPOGRAPHIE

INTENSITE de perception de l'eau

2.3 Le lac d'Engbien, site emblématique de la vallée de Montmorency

Séquence 2
Deux ruisseaux forestiers formant un ru urbain discret

FORESTIER

RÉSIDENTIEL

MARES, DISCRET, CONFLUENCE

Séquence 3
Mises en scène ponctuelles d'un ru privé

RÉSIDENTIEL

AÉRIEN, ENCLAVES NATURELLES, ACCESSIBILITÉ PONCTUELLE

Séquence 4
Un ruisseau enterré, qui se devine par indices

RÉSIDENTIEL

INCOHÉRENT

ENTERRÉ

Séquence 5
Le lac d'Engbien et ses environs

RÉSIDENTIEL

COHÉRENT

EMBLÉMATIQUE, AÉRIEN, AMÉNAGÉ

Séquence 6
Le ru gommé par l'urbanisation dense

URBAIN DENSE

FERMÉ

GOMMÉ, NIÉ

LÉGENDE

l'eau « aérienne » accessible

l'eau « aérienne », majoritairement inaccessible ou confidentielle

l'eau « enterrée » (tracé indicatif)

regroupement d'indices permettant une lecture implicite de l'eau

espaces verts majeurs

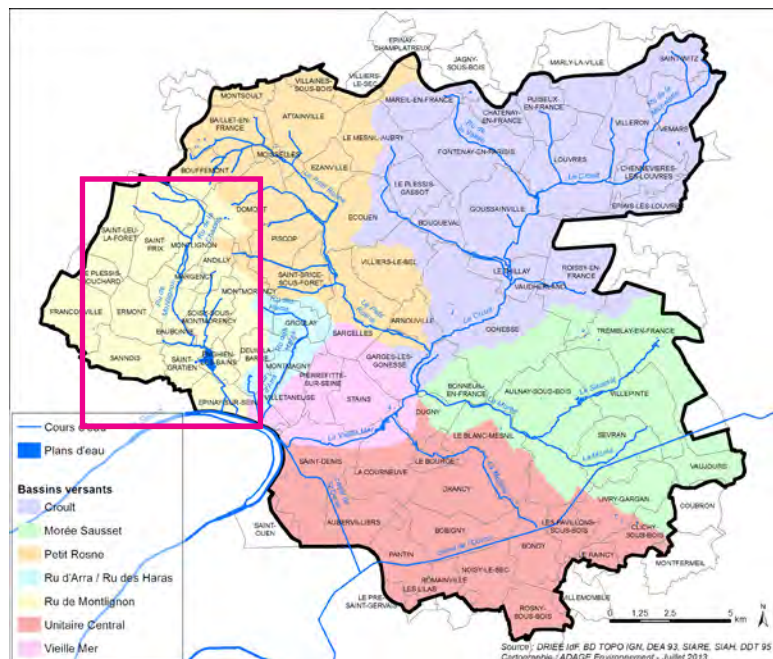
zones urbanisées

périmètre du SAGE

Patrimoine lié à l'eau

Lieux emblématiques

points de vue remarquables



Le ru d'Enghien naît de la réunion de plusieurs ruisseaux, notamment les rus de Montlignon et d'Andilly, et se jette dans la Seine au terme d'un parcours souterrain de 5km environ.

A l'amont du bassin versant, en contexte forestier, le ru de Corbon et le Ruisseau du Petit Moulin sont discrets. L'eau se présente sous la forme de mares naturelles et de petits ruisseaux forestiers, puis est mise en scène au niveau du château de la Chasse sous la forme d'un étang.

Les deux rus se rejoignent pour former le ru de la Chasse puis le ru de Montlignon qui s'écoule dans la vallée de Montmorency, traversant un paysage urbain pavillonnaire où l'eau aérienne, s'écoulant souvent en fond de parcelle privée, est majoritairement inaccessible et peu lisible depuis l'espace public. Le ru apparaît ponctuellement à la traversée des rues pour disparaître ensuite en souterrain au niveau d'Eaubonne. Ponctuellement mis en scène au niveau de bassins aménagés dans sa partie aérienne, permettant des usages de pêche et de détente, le ru de Montlignon est lisible également grâce à des éléments de patrimoine vernaculaire, notamment les lavoirs de Montlignon et d'Eaubonne.

La suite du parcours, en souterrain, est néanmoins lisible par endroits via le tracé sinueux ou la topographie en creux de certaines voies, ainsi que dans les mémoires, le champ de courses de Soisy/Enghien étant aménagé sur une ancienne cressonnière.

Le lac d'Enghien constitue l'événement du parcours. C'est un élément fédérateur pour l'image de la ville et des paysages de la vallée. L'eau y est lisible, accessible, mise en valeur par des aménagements de qualité, support de nombreux usages de loisirs et fait partie du paysage emblématique de la commune et du site touristique.

En aval du lac, le ru d'Enghien disparaît sous un milieu urbain dense et n'est lisible qu'à la proximité immédiate du lac via la topographie du quartier qui le jouxte et grâce au tracé courbe des rues. Il est dévié dans le réseau d'eaux pluviales dit Ermont-Epinay et va vers la station d'épuration d'Achères.

Séquence 1



St Prix : le chemin de l'eau qui descend de la vallée est encore sensible via une suite d'éléments s'y référant

MARES, DISCRET, CONFLUENCE



Mare et chevaux dans la forêt de Montmorency



St Leu-la-Forêt : Restaurant à l'emplacement d'une ancienne source



Confluence entre ru de Corbon et ru de Montlignon dans un jardin privé à Montlignon

AÉRIEN, ENCLAVES NATURELLES, ACCESSIBILITÉ PONCTUELLE



Etang mis en scène en entrée de lotissement, Montlignon



Vue discrète sur le ruisseau lors de son passage en fond de jardin depuis une rue, Margency

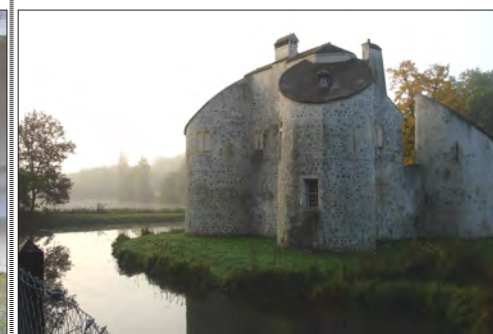


St Leu-la-Forêt : pieds d'immeuble en rocaille près de l'emplacement d'une ancienne grotte et source

Séquence 3



Lavoir à Montlignon



Château et étang de la Chasse dans la forêt de Montmorency



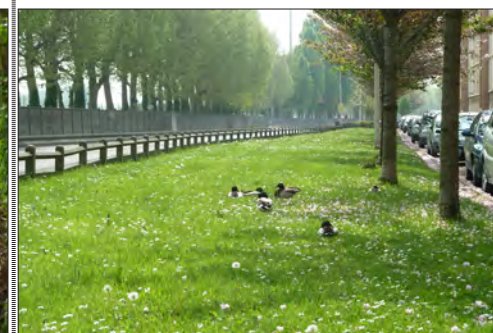
Ru de Montlignon dans un espace non aménagé en fond de lotissement, Montlignon

Séquence 4

ENTERRÉ



Passage du ru en fond d'un jardin à Euabonne



L'eau lisible via le tracé des différents espaces et la présence d'une faune spécifique, Euabonne

Séquence 5

EMBLÉMATIQUE, AÉRIEN, AMÉNAGÉ



Réapparition du ru à Euabonne



Lac d'Enghien, Enghien-les-Bains



Au sud du lac et jusqu'au parc Sainte Jeanne, le tracé du ru est sensible via la topographie « en vallée » du quartier - Enghien-les-Bains

Séquence 6

GOMMÉ, NIÉ



Au sud d'Enghien, l'urbanisation a complètement nié la présence de l'eau

Insertion paysagère des ouvrages liés à l'eau potable



Aménagement paysager des réservoirs enterrés de Montmorency (ouvrage du SEDIF)



Le réservoir d'eau potable d'Arnouville



Les réservoirs aériens de Romainville (ouvrages du SEDIF)

Les ouvrages de traitement, de conduite, de stockage et de distribution de l'eau potable sont de taille et d'aspect très variables : châteaux d'eau, fontaines, usines de traitement, réservoirs, bouches d'incendie, etc...

Leur impact paysager dépend essentiellement de leur emplacement, de leur taille et de leur qualité architecturale dans le cas de bâtiments. Pour des raisons de sécurité, certains ouvrages sont clôturés, dans ce cas, l'aspect de la clôture joue un rôle dans l'insertion paysagère.

La mise en valeur de ces ouvrages n'est pas une priorité pour le SEDIF, mais fait partie du programme de travaux lors d'une intervention lourde.

A titre d'exemple, l'usine de traitement des eaux de Pantin, bâtiment classé, sera mise en valeur lors des travaux de restructuration qui auront lieu prochainement.

Dans tous les cas, des architectes sont consultés pour une meilleure intégration des ouvrages structurants, lors de leur construction.



L'intérieur d'un réservoir d'eau potable en cours de vérification à Montmorency



L'usine à puits de Pantin, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (ouvrage du SEDIF)

Une perception de l'eau rare et emblématique

Dans la vallée de Montmorency, le parcours de l'eau est souvent confidentiel et peu mis en valeur, hormis au niveau de sites ponctuels qui correspondent à des plans d'eau, des lacs ou des éléments de patrimoine, et qui bénéficient d'aménagements permettant des usages de loisirs et de promenade et une appropriation de l'eau par le public. Ailleurs, le cours d'eau reste de faible largeur (moins d'1m) prenant l'aspect d'un ruisseau ou d'un fossé.

On peut noter un site particulier à l'écart du parcours des différents rus (cf. carte précédente : séquence 1), où la lisibilité de l'eau est particulièrement pittoresque. En effet, les noyaux villageois du coteau de Montmorency se sont implantés à l'altitude à laquelle jaillissaient autrefois les sources, sur une sorte de « ligne de sources ». Aujourd'hui, le chemin de l'eau est lisible tant dans la forme urbaine que dans la succession des éléments de patrimoine vernaculaire dans ces communes.

Ainsi, la perception de l'eau dans cette portion de territoire est rare mais emblématique, bénéficiant d'une image historique. Elle est essentiellement liée à la taille de la « masse d'eau » visible et à sa mise en valeur. Les traces non mises en valeur comme la topographie, la toponymie ou la géométrie des voies ne sont perceptibles que pour les initiés, avec l'appui d'une carte de repérage.

Un patrimoine lié à l'implantation des sources

Les éléments patrimoniaux liés à l'eau sont nombreux dans les noyaux villageois du coteau de Montmorency implantés sur la « ligne des sources » : fontaines, lavoirs, sources, grottes, glacière, souvent mis en valeur.

Sur le linéaire du ru de Montlignon (également appelé ru d'Enghien) et de ses affluents, ce patrimoine est présent sous forme de quelques lavoirs dans la partie Nord du linéaire, le reste se concentre autour d'Enghien et de son histoire thermique avec de nombreuses sources et éléments d'architecture et de mobilier d'époque.

Une qualité paysagère hétérogène des ouvrages hydrauliques

Les ouvrages d'entrée, de sortie et de franchissement du cours d'eau ont un aspect technique avant tout et ne bénéficient pas d'une réflexion pour leur insertion paysagère hormis un petit pont au parapet en meulière situé dans la partie amont du ru de Montlignon. Par ailleurs, chaque ouvrage semble indépendant, sans cohérence d'aspect avec les autres, aucune image globale sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau n'est lisible (forme architecturale, matériaux, teintes...)

La situation est différente pour les ouvrages hydrauliques structurants, type bassins de rétention pour lesquels une dynamique volontaire d'insertion paysagère se met en place.

De faibles perspectives d'évolution

Ce territoire est concerné par de rares projets d'intérêt régional, qui n'impactent pas le linéaire du ru de Montlignon et de ses affluents, mais par aucun CDT.

Le paysage de ce bassin versant bénéficie néanmoins localement de projets d'aménagement publics impactant peu le ru de Montlignon qui est principalement situé dans des emprises privées.

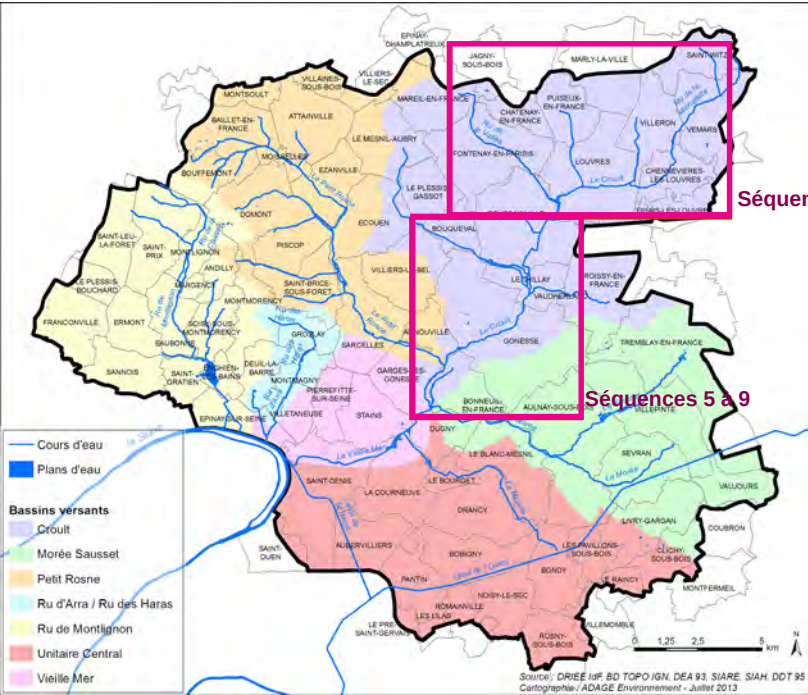
A titre d'exemple, la ville d'Enghien envisage de relier le front du lac au parc Ste Jeanne en inscrivant le projet dans l'histoire hydrologique du lieu : remise à ciel ouvert ponctuelle du ru d'Enghien, évocation de la présence de l'eau grâce aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

Bien que n'impactant pas le paysage, le projet de déconnexion de l'exutoire du lac d'Enghien de la station d'épuration d'Achères pour le relier directement à la Seine est emblématique d'un retour à un parcours plus naturel du cours d'eau.

(Voir aussi chapitre 4 : Traduction opérationnelle des principes d'aménagement et de gestion des eaux dans les projets)

Sources documentaires : Etude de réhabilitation et de mise en valeur des rus : lac d'Enghien, ru des Haras, ru de Montlignon, ru des Communes - Safège - 2002, Les horizons de St Prix - Keravel Rieusset paysagistes - 2010, Atlas des paysages du Val d'Oise - CAUE 95 - 2012, Les cahiers AVAP de mise en valeur de la ZPPAUP d'Enghien Entretien avec CAUE 95, visites de terrain

2.4 La vallée du Croult, une perception de l’eau discontinue et contrastée



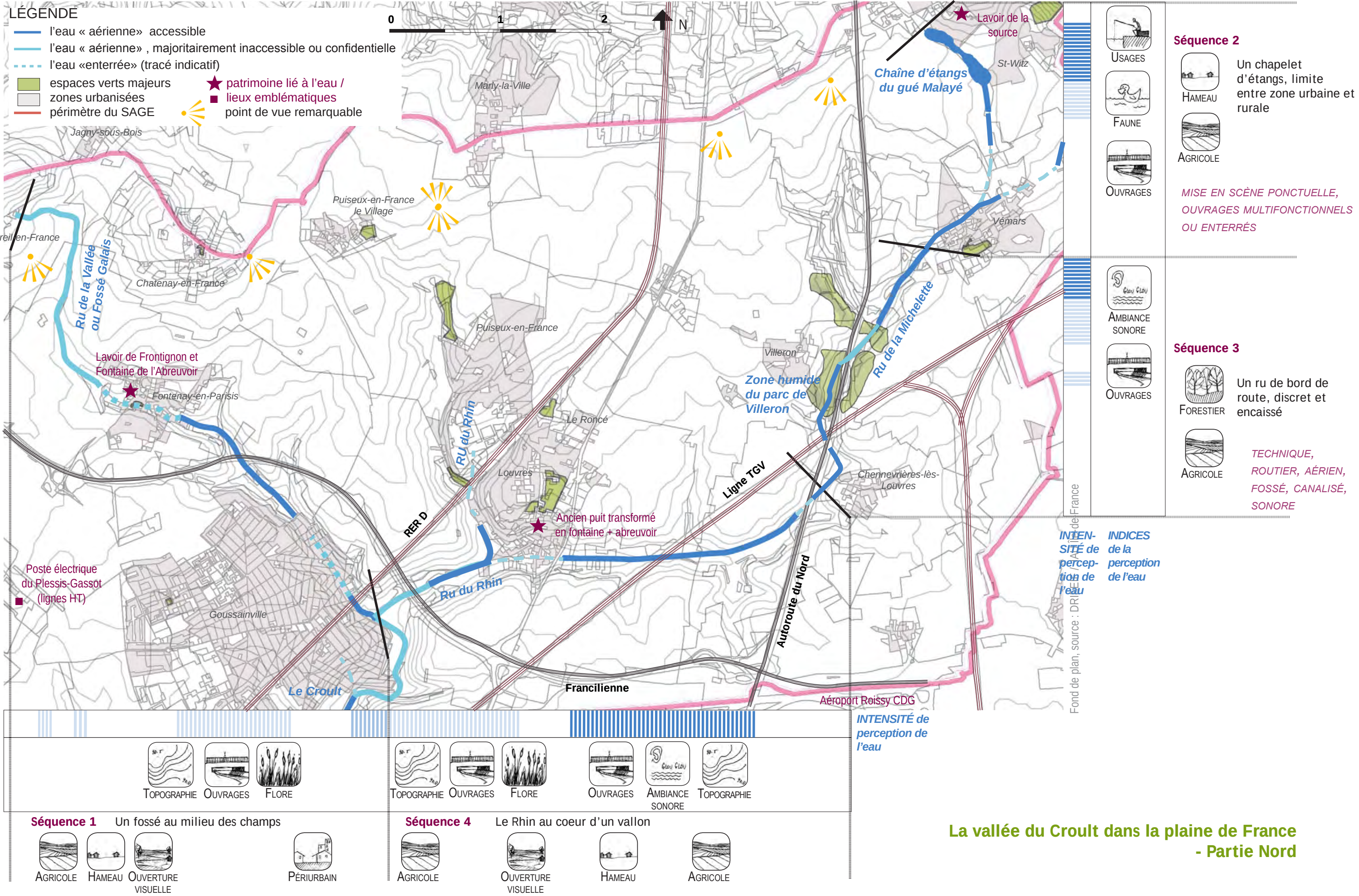
Le bassin versant du Croult occupe une large partie du territoire du SAGE, notamment du fait de ses nombreux affluents, qui occupent toute la moitié Nord du bassin versant, en marquant fortement le relief plan de la plaine de France par des micro-vallons et des talweg en partie secs.

Ce réseau hydrographique se déploie dans le territoire, traversant ainsi des paysages aux identités très différentes, allant du plus rural à la source des affluents au Nord, au plus densément urbanisé au niveau de la confluence avec le Petit Rosne au Sud.

Il traverse ainsi des paysages contrastés, ponctuellement naturels ou agricoles, mais principalement constitués de zones urbaines, d'infrastructures majeures (Francilienne, viaduc de la LGV, aéroport du Bourget) et de projets d'aménagement majeurs (triangle de Gonesse, avenue du Parisis, Parc de la Patte d'Oie) produisant des interfaces parfois insolites.

Le Croult qui prend sa source à Goussainville, au niveau du « trou du diable » est ainsi la réunion de plusieurs rus. Rejoint par le Petit Rosne à Bonneuil-en-France, il se jette dans la Vieille Mer au terme d'un parcours de 12,3 km.

Les deux affluents les plus significatifs de la présence de l’eau dans le territoire sont le Ru de la Vallée, le Ru de la Michelette et les étangs du Gué Malay à Saint-Witz.



Une perception de l’eau discontinue et contrastée

La perception de l’eau dans le territoire est discontinue et très contrastée du fait d’une alternance forte de portions sans lisibilité de l’eau (passage en souterrain ou accessibilité complexe depuis les lieux fréquentés) et d’une lisibilité ponctuellement très claire à l’occasion de mises en scène ou d’aménagements de qualité, majoritairement en centre ville.

Les principaux indices de perception de l’eau dans ce bassin versant sont les suivants :

- La topographie, bien marquée au niveau du parc de la patte d’Oie, à Gonesse (séquence 7) et de Goussainville (séquences 1 et 5), moins sensible au niveau du Ru de la Vallée en aval de Fontenay en Parisis et du ru de la Michelette* à Chennevières-lès-Louvres (séquence 4). Ponctuellement, le vallon du Croult est rendu illisible par la présence de merlons artificiels, comme à Goussainville. A plus grande échelle, bien que localement perceptible, le vallon du Croult reste peu lisible face aux ensemble bâtis imposants dans lesquels il s’insère ;

- Les ouvrages : accès aux parcelles privées et traversée de la Francilienne entre Louvres et Goussainville (séquence 4), pontons de pêche au centre-ville du Thillay (séquence 6), passerelles au centre ville de Gonesse (séquence 8) affirment le rôle de l’eau dans l’urbain ;

- Les aménagements permettant la mise en scène ponctuelle de l’eau : notamment dans le centre-ville du Thillay, où le lac est mis en scène comme élément fédérateur et de centralité (séquence 6), et dans le centre de Gonesse où le Croult bénéficie d’aménagements urbains et paysagers de qualité, (séquence 8) ainsi qu’au niveau des étangs du Gué Malayé de Saint-Witz propices à la pêche et à la détente (séquence 1) ;

- La végétation peut être un indicateur lorsqu’il s’agit d’une ripisylve, mais cet indice est peu significatif sur ce bassin versant hormis au niveau de la confluence (séquence 9). Elle peut également masquer la perception du ru lorsqu’il s’agit d’une végétation non spécifique comme un boisement ou un espace agricole en saison végétative ; c’est le cas du Ru de la Vallée/Fossé Gallais en amont de Goussainville (séquence 1).

Qu’il s’agisse de ses affluents ou du Croult lui-même, ce réseau hydrographique établit **des liens contrastés avec les zones urbaines :**

- soit en les contournant (à Goussainville et Garges-lès-Gonesse) ;
- soit en les traversant en souterrain (à Fontenay en Parisis, Louvres, Goussainville, Vémars) ;
- soit en en constituant un élément fédérateur lorsque leur traversée est l’occasion d’une mise en valeur particulière (lac du Thillay et le Croult à Gonesse).

Séquence 1 FOSSÉ, DISCRET, RURAL



Aval de Mareil-en-France : le ru de la Vallée est peu perceptible dans ce contexte agricole ouvert



La topographie en vallon laisse présager de la présence du ru en aval de Fontenay-en-Parisis



Ecoulement à ciel ouvert en amont de Goussainville, la végétation masque cependant la présence du ru



Bassin de retenue des Garennes en amont de Goussainville, où les eaux pluviales du quartier Brassens rejoignent le ru de la vallée

Séquence 2 MISE EN SCÈNE PONCTUELLE, OUVRAGES MULTIFONCTIONNELS OU ENTERRÉS



Goussainville : la topographie très marquée du quartier permet une lecture de la vallée



Saint-Witz : mise en scène des étangs de retenue en bordure de lotissement



Les étangs marquent la limite entre l’espace urbain et agricole (Saint-Witz)



Aspect forestier du ruisseau en aval des étangs (Saint-Witz)

Séquence 3 TECHNIQUE, ROUTIER, AÉRIEN, FOSSÉ, CANALISÉ, SONORE



Le ru de la Michelette lors de sa traversée de Vémars



Sortie de Vémars, l’aspect du ru est intéressant malgré un décaissement important et des berges minérales



Aspect technique en bord de route entre Vémars et Villeron - les aspects sonores jouent ici un rôle important



La traversée du bois diminue fortement la perception du ru de la Michelette entre Vémars et Villeron



La largeur relativement importante du ru et le fait qu’il soit au même niveau que la route le rendent assez présent dans ce contexte agricole (chemin de Chennevières-lès-Louvres)

AÉRIEN, LARGE, ARTIFICIEL, ACCESSIBLE, OUVRAGES, PASSERELLES, MAÇONNÉ, VALLON



En amont de Louvres, le ru semble être plus perçu comme une contrainte que comme un élément à valoriser. Il sépare espace public et privé. La succession de passerelles marque sa présence



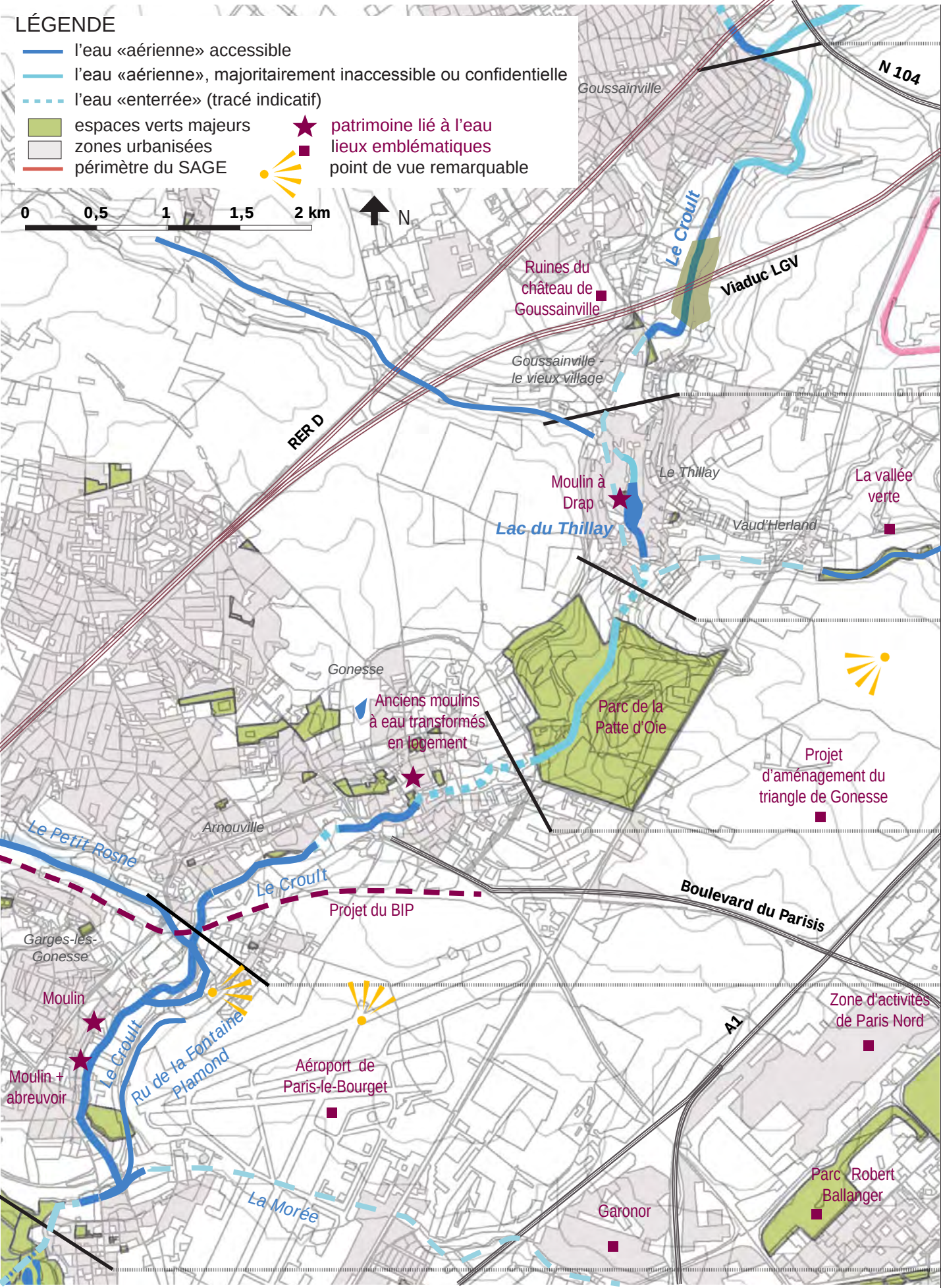
Le vallon est assez perceptible (chemin de Chennevières-lès-Louvres)



Aspect naturel des berges du Rhin entre Louvres et Goussainville



Aux abords de la Francilienne, le ru est moins visible et moins accessible. Il est surtout perceptible via la topographie de sa vallée et les ouvrages de franchissement sous la Francilienne



INTENSITE / INDICES de la perception de l'eau	
	TOPOGRAPHIE
	OUVRAGES
	FAUNE
	OUVRAGES
	FLORE
	FLORE
	OUVRAGES
	TOPOGRAPHIE
	OUVRAGES
	FLORE
	TOPONYMIE
	AMBIANCE SONORE

Séquence 5 Une rivière d'apparence naturelle, ignorée par la ville



AGRICOLE



FORESTIER



FERMETURE VISUELLE

AÉRIEN, NATUREL, PEU MIS EN VALEUR, TOPOGRAPHIE MARQUÉE

Séquence 6 Le Croult comme coeur de village



PÉRIURBAIN



FERMETURE VISUELLE

PITTORESQUE, INSERTION URBAINE, MISE EN SCÈNE, NATURE AMÉNAGÉE

Séquence 7 La Patte d'Oie, projet de parc, espace en mutation



FORESTIER



FERMETURE VISUELLE

INACCESSIBLE, EN MUTATION, VALLÉE

Séquence 8 Mises en scène successives en zone urbaine



PÉRIURBAIN



FERMETURE VISUELLE

MISE EN VALEUR, URBAIN, VÉGÉTALISÉ, CANALISÉ, ENCAISSÉ

Séquence 9 Zone de confluences



PÉRIURBAIN



INCOHÉRENT



FERMETURE VISUELLE

TECHNIQUE, OUVRAGEUX, FRICHE, PRAIRIE

La vallée du Croult dans la plaine de France - Partie Sud

Séquence 5

AÉRIEN, NATUREL, PEU MIS EN VALEUR, TOPOGRAPHIE MARQUÉE



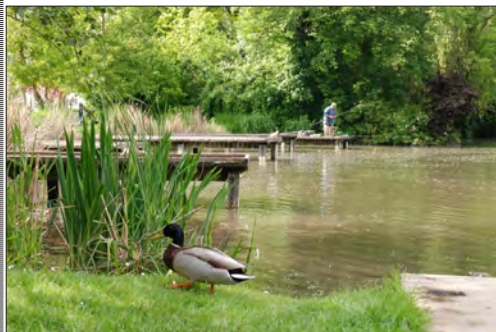
Le ru en bordure de Goussainville, masqué par la végétation



Dans le bois séparant Goussainville du Thillay, la rivière présente un aspect assez naturel



Lors de sa traversée de la forêt, le ru est cependant peu mis en valeur et son accès reste délicat



Le lac du Thillay au centre du village du même nom, usages de pêche et faune aquatique

PITTORESQUE, INSERTION URBAINE, MISE EN SCÈNE, NATURE AMÉNAGÉE



Zones pavillonnaires en aval du lac du Thillay



Mise en scène de l'eau au centre du Thillay



Dans cet espace pavillonnaire aux abords du lac, l'eau apporte une vraie qualité d'aménagement



En bordure du bois d'Amour, le contexte paysager est marqué par des zones de maraîchage et d'imposants pylônes électriques

Séquence 7

Souvent, l'eau fait office de **limite entre les zones urbaines et agricoles**, comme à Saint-Witz (séquence 2) où le chapelet d'étangs du Gué Malayé marque la limite entre le lotissement et les champs cultivés, ou à Garges-lès-Gonesses où le Croult sépare la ville de l'aéroport du Bourget (séquence 9).

L'accessibilité publique à l'eau se limite aux quelques lieux aménagés, propices aux usages de loisirs, de pêche et de promenade. Ailleurs, l'eau est ponctuellement accessible lorsqu'elle s'écoule dans les fossés plus ou moins artificialisés en bord de route (séquences 3 et 4)

Ce bassin versant donne à lire l'eau sous des aspects très variables, tant du point de vue de la dimension des cours d'eau, de la couleur de l'eau, de son niveau par rapport au terrain naturel, de sa vitesse d'écoulement etc. A titre d'exemple, on peut noter l'étonnante transparence de l'eau au centre ville de Gonesse (séquence 9) et son aspect marron le long du chemin de Chennevières-lès-Louvres (séquence 4), son calme à cet endroit et son courant, entre Vémars et Villeron (séquence 3), allant jusqu'à un aspect ponctuel de « torrent » au passage sous la Francilienne (séquence 4). Ces paramètres liés au débit sont fluctuants et fortement dépendants des saisons et des conditions météorologiques. Ils sont indépendants de la notion de qualité des eaux (cf. chapitre «Qualité de l'eau»).

Les berges du Croult et de ses affluents sont rarement naturelles, hormis entre Goussainville et le Thillay (séquence 5), portion qui reste cependant très peu accessible et non mise en valeur.

INACCESSIBLE, EN MUTATION, VALLÉE



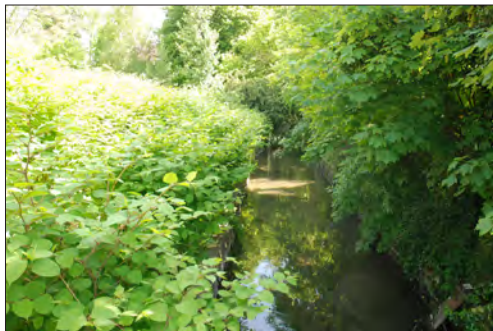
Dans le secteur Patte d'Oie / bois d'Amour, le Croult est inaccessible mais sa vallée est lisible du fait de sa topographie marquée

Séquence 8

MISE EN VALEUR, URBAIN, VÉGÉTALISÉ, CANALISÉ, TRANSPARENT, ENCAISSÉ



Aménagements très qualitatifs dans Gonesse. A noter, la transparence de l'eau. Le Croult est ainsi mis en valeur malgré son encaissement important.



Le Croult dans Gonesse



L'encaissement du ru ne favorise pas sa mise en valeur, cependant quelques endroits tirent parti de sa présence (Garges-lès-Gonesse)

Séquence 9

TECHNIQUE, OUVRAGEUX, FRICHE, PRAIRIE



La confluence entre le Petit Rosne et le Croult est traitée de manière très technique via un système complexe de canaux (Garges-lès-Gonesse / Bonneuil-en-France)



Vue sur le Croult, situé en contrebas de la voie en impasse traversant le site (Garges-lès-Gonesse / Bonneuil-en-France)



Aménagement en bordure du Croult à Garges-lès-Gonesse. Le ru est en partie masqué par la végétation et encaissé. Sa présence est principalement révélée par les ouvrages de franchissement (assez rares) qui le lient au quartier pavillonnaire limitrophe



Confluence Croult-Morée en aval de l'aéroport du Bourget



Fontaine de l'abreuvoir de la place du Gué aux Chevaux à Fontenay-en-Parisis



Lavoir du Frontignon à Fontenay-en-Parisis

Des traces d'un riche patrimoine lié à l'eau

Le patrimoine lié à l'eau est encore partiellement lisible en centre ancien, principalement sous la forme d'anciennes cressonnières, de moulins, de rares fontaines ou abreuvoirs et de châteaux d'eau, ces derniers étant visibles de très loin dans la plaine de France. A Gonesse, ce patrimoine plus dense (5 moulins et 1 fontaine) a fait l'objet d'un parcours historique de l'eau dans la ville, et à Fontenay-en-Parisis, le lavoir est restauré et l'abreuvoir du gué aux chevaux abritant la source des trois pierres sera prochainement mis en valeur. Au Thillay, seul le lac subsiste de l'ancien domaine du château.

Une qualité paysagère hétérogène des ouvrages du bassin versant, mais néanmoins en évolution

Les nombreux ouvrages d'entrée, de sortie et de franchissement du Croult restent majoritairement d'aspect technique, hormis au niveau des lieux où l'eau est mise en scène, et où la qualité paysagère des ouvrages de traversée notamment participe à la mise en valeur de l'eau. C'est le cas notamment des pontons en bois et des passerelles en bois et métal du Thillay (séquence 6), des passerelles béton, bois et métal et busages assortis du centre ville de Gonesse (séquence 8) ainsi que de la passerelle de Garges-lès-Gonesse (séquence 9).

Seules la sobriété des matériaux utilisés (béton) et leur discrétion lorsqu'ils sont situés dans un creux participent à leur insertion paysagère. A titre d'exemple : le bassin de retenue des Garennes dans le vallon du ru de la Vallée (séquence 1).

Aucune réflexion d'ensemble n'est lisible sur l'ensemble du bassin versant, chaque ensemble d'ouvrages semble indépendant sur le plan de sa forme architecturale, des matériaux et des teintes utilisées. Cet aspect est particulièrement sensible dans les séquences à forte profusion d'ouvrages (séquences 9 et 4 par exemple), où l'hétérogénéité des matériaux et des formes contraste avec l'aspect naturel et de friche de ce paysage insolite.

On peut noter également le contre-exemple positif des bassins de retenue du Gué Malayé à Saint-Witz, ouvrages multifonctionnels de retenue d'eau faisant office en même temps de plans d'eau d'agrément et bénéficiant d'une gestion qui allie les contraintes hydrauliques et celles du milieu naturel.

La situation est bien différente pour les ouvrages hydrauliques structurants de type bassin de rétention pour lesquels on note une réelle évolution vers une conception «intégrée» des ouvrages, alliant les aspects hydrauliques, écologiques et paysagers.

(Voir aussi chapitre 3 : Insertion paysagère des ouvrages hydrauliques structurants)

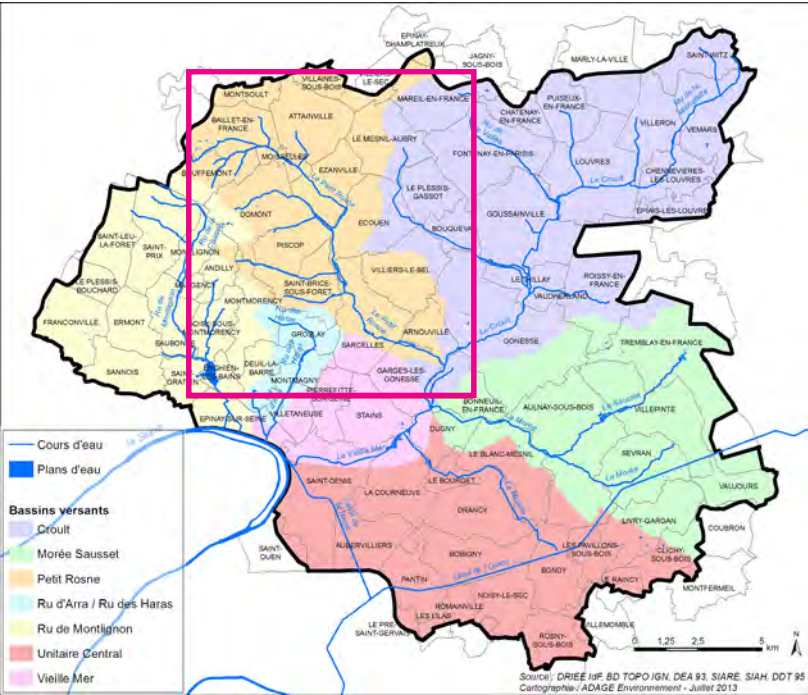
Des perspectives d'évolution majeures

Le paysage de ce bassin versant est en profonde mutation du fait de ses nombreuses interfaces avec les projets d'aménagements (Triangle de Gonesse et parc de la Patte d'Oie, avenue du Parisis, ZAC du Vieux village à Goussainville, écoquartier de Louvres-Puiseux etc.). Ces aménagements entraînent des transformations urbaines, hydrauliques, écologiques et paysagères importantes, qui ouvrent des perspectives de changement et des opportunités pour la perception et la lisibilité de l'eau dans ces territoires.

(Voir aussi chapitre 4 : Traduction opérationnelle des principes d'aménagement et de gestion des eaux dans les projets)

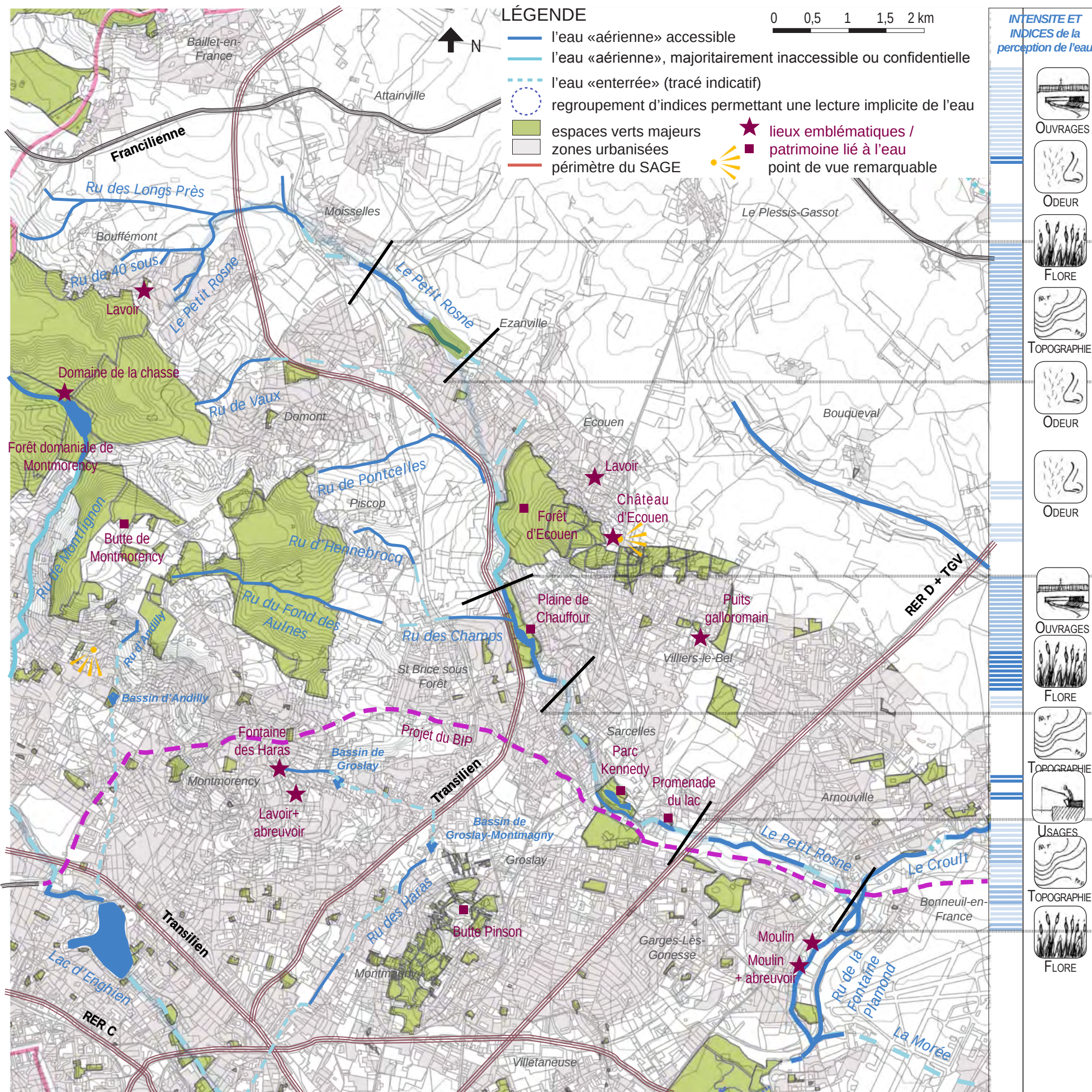
Sources documentaires : Le vallon du Croult - Yann-Fanch Vauléon - 2003, Plan de gestion des vallées du Croult et du Petit Rosne - SIAH - 2010, Entretien avec EPA Plaine de France le CAUE 95 et le Conseil Général 95, visites de terrain

2.5 La vallée du Petit Rosne, une perception de l’eau variable au fil des saisons et de la densité urbaine



La rivière du Petit Rosne a creusé sa vallée à la jonction entre la vallée de la Seine et la Plaine de France, au pied des reliefs formés par le plateau de Montlignon, les buttes de Montmorency, la butte Pinson à l'Ouest et la butte d'Ecouen à l'Est. Le Petit Rosne prend sa source à Bouffémont/Baillet-en-France, ruisselle le long des coteaux, serpente dans la Plaine de France puis contourne la butte d'Ecouen et le Mont de Gif, pour terminer sa course de 17 km dans le vallon qui prend son nom, avant de se jeter dans le Croult à Bonneuil-en-France.

La rivière traverse trois paysages distincts : au nord, les grandes étendues agricoles caractéristiques du paysage de la Plaine de France, au sud les prairies humides et la présence accrue de l'eau annoncent le début de la vallée de la Seine. Au milieu de ces deux entités, elle s'écoule dans un col formé par le rapprochement des buttes d'Ecouen et de Montmorency, paysage de coteaux fruitiers et de vallons encadré de buttes boisées.



Séquence 1	Un faisceau de rus irriguant les terres agricoles		AGRICOLE	FOSSÉS, PARC, AGRICOLE
Séquence 2	Le Petit Rosne au cœur d'un vallon humide	 	PÉRIURBAIN AGRICOLE	VALLON, ZONE HUMIDE, PEUPLERAIE
Séquence 3	Un ru urbain et discret	 	FORESTIER FERMETURE VISUELLE	SOUTERRAIN, CONFIDENTIEL
Séquence 4	La plaine de Chauffour		PÉRIURBAIN	BASSIN DE RETENUE, ZONE HUMIDE
Séquence 5	Mises en scène en zone urbaine		URBAIN DENSE	PARC URBAIN, PLANS D'EAU ARTIFICIELS
Séquence 6	Le vallon du Petit Rosne, entre fermes et grands ensembles	 	PÉRIURBAIN OUVERTURE VISUELLE	VALLON AGRICOLE, CANALISÉ, ZONE HUMIDE, FRANGE URBAINE

Une perception de l'eau variable au fil des saisons et de l'urbanisation

L'eau est un élément fédérateur de ce paysage dans la mesure où il le fait évoluer de manière importante au fil des événements météorologiques. En effet, le Ru est alimenté par ses nombreux affluents en amont de la vallée, uniquement par l'Ouest, qui en font varier considérablement le débit au gré des saisons et des épisodes pluvieux. Le vallon en aval, entre Arnouville et Garges-lès-Gonesse, qui recueille toutes les eaux du bassin versant, est ainsi régulièrement inondé, transformant le paysage habituel de prairie humide en vaste étang. Les sols du vallon sont également gorgés des remontées d'eau de la nappe phréatique, ainsi que des nombreuses sources.

L'urbanisation est le second facteur modifiant l'intensité de perception de l'eau dans le territoire. En effet, le Petit Rosne et ses affluents traversent les villes en souterrain, hormis à Bouffémont (séquence 1) où le ru est mis en scène dans un espace naturel aménagé au centre ville, et à la sortie de Sarcelles où il est accompagné de plans d'eau dans le Parc Kennedy et le long de la Promenade du lac (séquence 5).

Les principaux indices de perception de l'eau dans ce bassin versant sont les suivantes :

- La topographie caractéristique de la vallée du Petit Rosne, bien marquée en amont d'Ezanville (séquence 2) ainsi que dans le vallon du petit Rosne en aval (séquence 6) où le ruisseau est largement encaissé au centre du vallon ;
- La végétation hygrophile présente dès que le ruisseau est aérien ; notamment dans le vallon humide à Ezanville, où la végétation naturelle côtoie une importante peupleraie (séquence 2), dans la plaine de Chauffour (séquence 4) et le vallon du Petit Rosne (séquence 6) ;
- Les aménagements permettant la mise en scène de l'eau, propices aux usages de loisirs, de pêche et de promenade : les exemples sont nombreux sur le linéaire : le ru sous la forme de fossés au centre ville de Bouffémont (séquence 1), les cheminements longeant les étangs de la plaine de Chauffour (séquence 4), les plans d'eau accompagnant le ruisseau dans le parc Kennedy et la promenade du lac à la sortie de Sarcelles (séquence 5).

L'accessibilité publique à l'eau se limite à ces lieux aménagés. Ailleurs, l'eau est ponctuellement accessible de manière confidentielle, sans aménagement particulier, dans les espaces agricoles de Bouffémont (séquence 1) et dans le vallon humide d'Ezanville (séquence 2).

Ainsi, le bassin versant donne à lire l'eau sous des aspects variables, tant du point de vue de la forme et de la dimension des cours d'eau (fossés, nombreux plans d'eau et étangs), de son niveau par rapport au terrain naturel (souvent encaissé), de sa vitesse d'écoulement, et surtout de son débit (rus et plans d'eau permanents et temporaires).

Les berges du Petit Rosne et de ses affluents sont principalement naturelles ou aménagées de façon naturelle, et ponctuellement maçonnées, notamment à son entrée dans Sarcelles et dans le vallon à l'aval, où le canal ainsi formé en partie Ouest, est en rupture avec le paysage naturel du vallon.

Séquence 1



Le Petit Rosne traverse le parc de Bouffémont à ciel ouvert (pêche à la grenouille et aux têtards)

VALLON, ZONE HUMIDE, PEUPLERAIE

FOSSÉS, PARC, AGRICOLE



Le Petit Rosne dans la zone agricole en bordure de Bouffémont



Lors de son entrée dans Moisselles, le ru longe des jardins potagers

Séquence 2



A la sortie de Moisselles, la topographie de vallon commence à être sensible



Ezanville, le ru traverse la vallée de manière encaissée. On note la présence de nombreuses zones humides.

Séquence 4

BASSIN DE RETENUE, ZONE HUMIDE



Ezanville, le ru traverse une peupleraie, son débit commence à être plus important



Le ru de Pontcelles entre Piscop et Ezanville



Le ru longe la forêt sous la forme d'un fossé, recevant les rejets sauvages des entrepôts voisins à Ecouen

Séquence 5



Vaste étang dans la plaine de Chauffour



Le Petit Rosne dans la plaine de Chauffour



Le Petit Rosne visible lors de son entrée dans la zone urbanisée de Sarcelles. Il disparaît ensuite sous la ville.



Le ru réapparaît dans un parc de Sarcelles où l'eau est mise en scène et se devine depuis la ville principalement via la topographie de vallon assez marquée

PARC URBAIN, PLANS D'EAU ARTIFICIELS

Séquence 6

VALLON AGRICOLE, CANALISÉ, ZONE HUMIDE, FRANGE URBAINE



Etang du Haut du Roy à Sarcelles, à proximité du tracé du Petit Rosne, souterrain



Le Petit Rosne traverse ensuite un vallon à la topographie marquée au cœur de la zone urbanisée de Garges-Sarcelles-Arnouville



Largement encaissé, le Petit-Rosne est canalisé au centre du vallon, du moins dans sa partie ouest



Deux fermes travaillent dans le vallon, qui est principalement dédié à l'élevage



La fontaine des haras, à Montmorency, début de l'écoulement à ciel ouvert du ru



Peu visible, le ru s'écoule en bordure de jardins potagers à Montmorency



Le ru dans le bassin de Groslay, à Groslay



Lavoir de Groslay



Vue sur le ru depuis les berges, Villetaneuse



L'ancien lit du ru est à sec, Villetaneuse

Le ru des Haras

Historiquement, le ru des Haras descendait de la forêt de Montmorency et parcourait les communes de Montmorency, Groslay, Montmagny, Villetaneuse et Epinay sur Seine. Aujourd'hui, il prend sa source à Montmorency. Ce ru est alimenté par l'aquifère des Sables de Fontainebleau. Après un parcours de 6.3 km en grande partie busé, il rejoint le réseau pluvial de Seine-Saint-Denis qui le rejette en Seine à Epinay-sur-Seine. Il a été progressivement reprofilé et dévié au fur et à mesure des constructions et busé par étapes successives entre 1900 et 1993.

Ses berges sont alternativement naturelles et artificielles, en fonction des aménagements de protection mis en oeuvre (béton, palplanche, protections diverses...) Elles supportent une végétation ligneuse éparse qui se compose à la fois d'espèces indigènes et d'espèces variées fruitières et ornementales.

La source du ru des Haras est mise en scène à Montmorency, via un petit bassin maçonné. Le ru s'écoule ensuite linéairement en bordure de jardins potagers, auxquels il semble apporter l'eau et la fraîcheur. Très encaissé, il est toutefois peu voire pas visible, mais seulement suggéré.

Dans sa première partie enterrée, peu avant de relier le bassin de Groslay, le ru des Haras est perceptible à travers la plaque ajourée d'un regard de chute par le bruit de l'eau qui se fait entendre à plusieurs mètres. Il se déverse ensuite

dans le bassin de Groslay qui est constitué par des pentes végétalisées très raides, et parcourues par un chemin de desserte technique. Le ru s'écoule en permanence dans le fond du bassin.

Le ru des Haras gagne ensuite le monde souterrain. Canalisé et recouvert, il disparaît totalement. Seuls le relief et quelques saules blancs permettent d'indiquer au promeneur averti, l'ancien cours du ru, désormais enterré. Une source aménagée avec un abri rappelant un ancien lavoir le fait ressurgir à Groslay. Puis, il ressort de nouveau à l'air libre au niveau du bassin de Groslay-Montmagny sous la forme d'un mince filet d'eau courante.

Dans sa traversée de Montmagny, le ru des Haras coule à ciel ouvert en fond de parcelles qui bordent la route. Les grands saules blancs révèlent sa présence, qui n'est visible qu'après un cheminement dans la friche. Peu profond et d'une largeur qui n'excède pas deux mètres, ses berges sont végétalisées. Le ru des Haras passe au travers des jardins familiaux de Villetaneuse et Montmagny.

En fin de parcours, le ru des Haras gagne à nouveau le monde souterrain. Canalisé et recouvert, plus rien ne vient suggérer son existence.

Sources documentaires : Etude de réhabilitation et de mise en valeur des rus : lac d'Enghien, ru des Haras, ru de Montlignon, ru des Communes – Safège - 2012

De nombreuses traces d'un riche patrimoine lié à l'eau

Le patrimoine lié à l'eau, encore bien vivant au 19^{ème} siècle, est encore partiellement lisible aujourd'hui. Il est localisé en centre ancien et au niveau des châteaux d'Ecouen, d'Arnouville et de Sarcelles, principalement sous la forme d'anciennes cressonnières, de moulins, de fontaines, lavoirs ou abreuvoirs. Ces ouvrages témoignent notamment d'un passé meunier, de blanchisserie, d'élevage, d'agriculture et de maraîchage, ainsi que d'une eau pure nécessaire aux cressonnières. Un puits gallo-romain à Villiers-le-Bel témoigne de l'implantation ancienne de l'urbanisation dans la vallée du petit Rosne.

Des ouvrages hydrauliques bien insérés dans le paysage de la vallée

Les nombreux bassins de retenue des eaux le long du parcours du Petit Rosne sont essentiellement perceptibles par leurs ouvrages d'entrée ou de sortie, souvent maçonnés, clôturés ou assortis d'accès ou de zones de stationnement de service. Les bassins eux-mêmes sont souvent des déclivités bien intégrées au relief et au paysage de la vallée, non clôturés, qui bénéficient parfois d'une végétalisation en continuité du milieu naturel environnant.

A titre d'exemple, la Plaine de Chauffour a bénéficié dans les années 2000 d'aménagements paysagers, cheminements et plantations permettant d'insérer les bassins de retenue des eaux de ruissellement dans le paysage du vallon humide et d'y développer les usages écologiques et de promenade.

Les ouvrages de franchissement du ru sont sommaires, sans insertion paysagère ni image globale, souvent accompagnés de serrureries de couleur verte identiques sur l'ensemble du linéaire, de la même façon que les clôtures des ouvrages de rétention.

(Voir aussi chapitre 3 : Insertion paysagère des ouvrages hydrauliques structurants)

Des perspectives d'évolution localisées

Le paysage de ce bassin versant bénéficie ponctuellement d'aménagements allant vers une perception et une mise en valeur accrue du Petit Rosne dans le territoire.

On peut noter le projet d'Eco-quartier de Bouffémont, qui préconise une zone tampon de part et d'autre de la rivière, préservée de l'urbanisation, la réouverture et reméandrage du Petit Rosne à l'entrée de Sarcelles, projet emblématique dont les travaux sont prévus fin 2013 ainsi que le projet de réouverture dans le centre de Sarcelles (cf. partie 3, chapitre 2).

Le vallon du Petit Rosne en aval est à l'aube d'une profonde transformation du fait de la prolongation de l'avenue du Paris le long de la rivière. Ainsi, du fait des enjeux urbains, hydrauliques, écologiques et paysagers importants, des alternatives préservant le vallon seraient actuellement à l'étude.

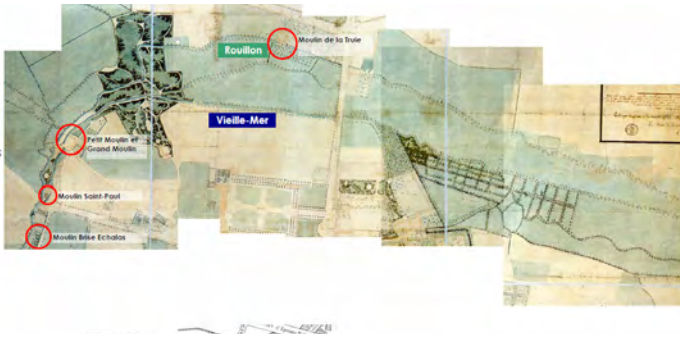
(Voir aussi chapitre 4 : Traduction opérationnelle des principes d'aménagement et de gestion des eaux dans les projets)

Sources documentaires : Le vallon du Petit Rosne - Marie Le Mélédo - 2013, Plan de gestion des vallées du Croult et du Petit Rosne - SIAH - 2010, Entretiens avec le CAUE 95 et le Conseil Général 95, visites de terrain

2.6 La Vieille Mer, une rivière souterraine inscrite dans l’urbanisation

Evolution historique

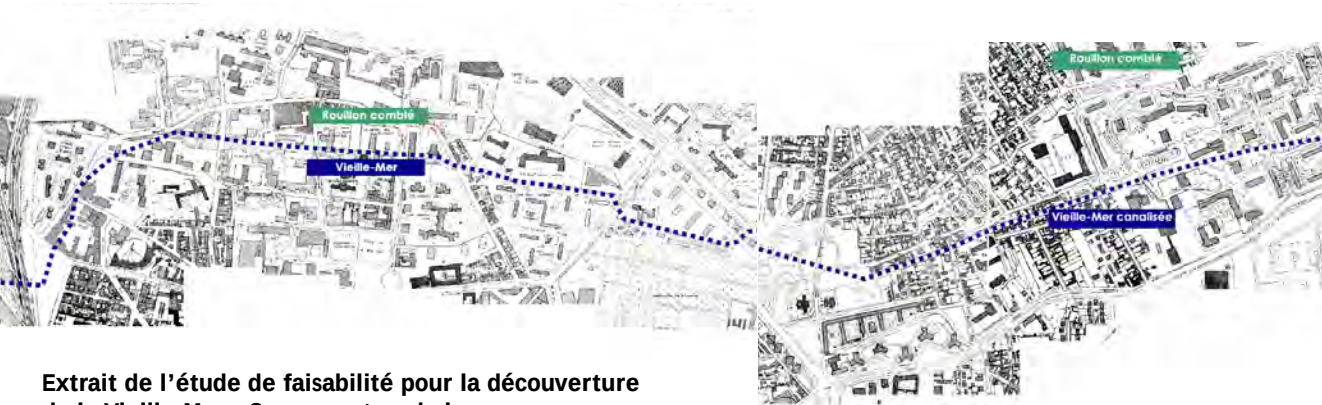
1811



1955



1997



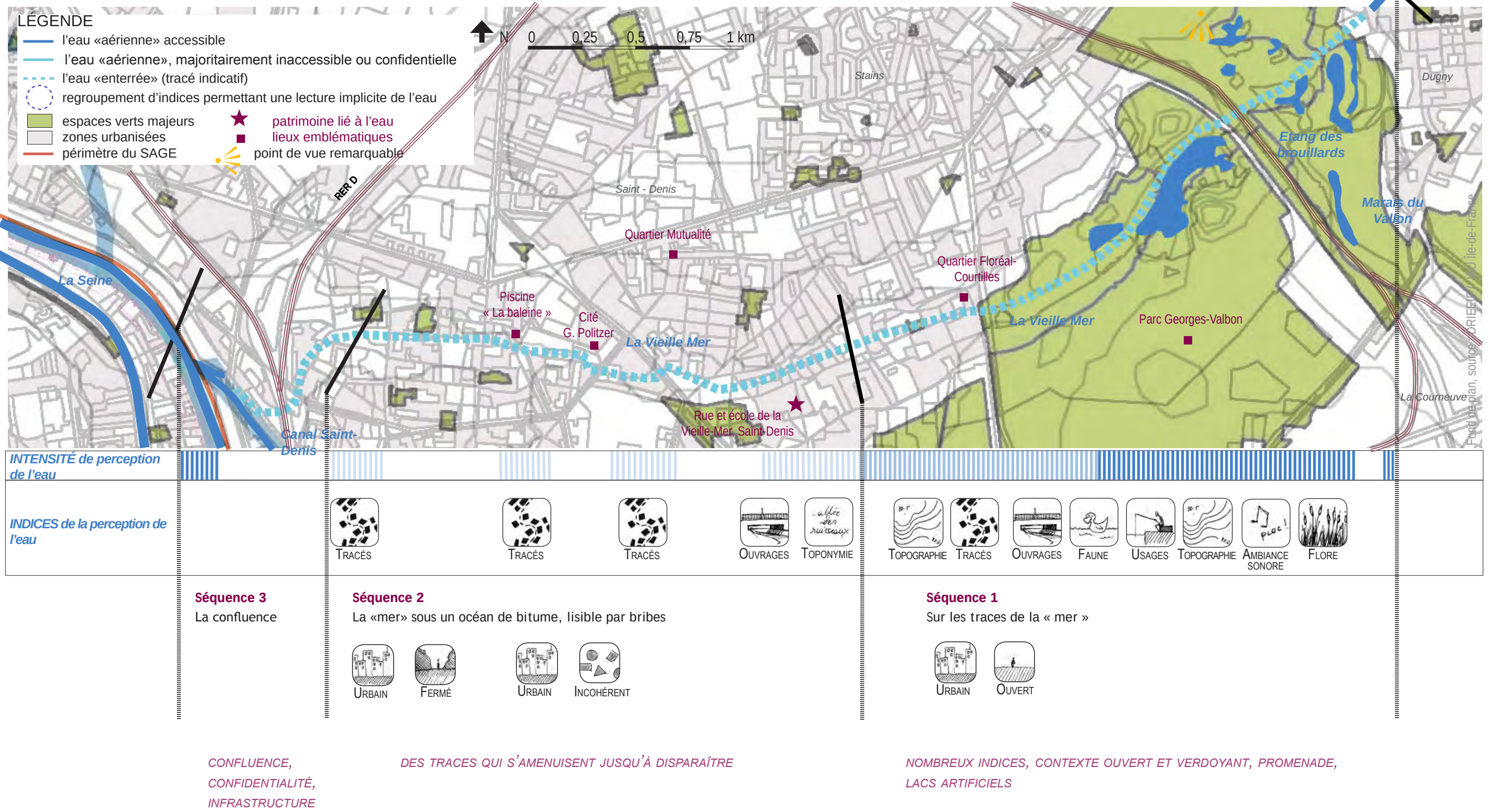
Extrait de l'étude de faisabilité pour la découverte de la Vieille-Mer - Composante urbaine



Une rivière encore lisible aujourd’hui...

La Vieille Mer est un cours d’eau formé naturellement mais « modifié et consolidé par l’homme ». En effet, la rivière a eu une fonction essentiellement agricole jusqu’au milieu du 19^{ème} siècle, avant d’être progressivement gagnée par l’urbanisation, puis canalisée pour être exploitée essentiellement à des fins industrielles. La Vieille-Mer est ensuite busée et intégrée au réseau d’assainissement lorsque les quartiers traversés connaîtront une fonction résidentielle dominante, après la seconde guerre mondiale. Il s’agit de l’unique exutoire des eaux qui traversent la Plaine de France, avant la confluence avec la Seine.

Ainsi, aujourd’hui, La Vieille Mer est avant tout un constituant du réseau d’assainissement interdépartemental, départemental et communal, enterré sur 95% de parcours. Cependant, son fonctionnement s’apparente à celui d’une vraie rivière. Par ailleurs, son ancrage dans la topographie, la géologie et l’hydrographie du territoire reste lisible au niveau du tissu urbain qui a conservé la mémoire du tracé de la Vieille Mer et de sa présence souterraine. En effet, à trois exceptions près, la surface couvrant la Vieille Mer reste dénuée de tout bâti conséquent, et les indices de perception de sa présence sont nombreux le long de son ancien tracé. Les éléments visibles de patrimoine lié à l’eau sont cependant rares sur l’ensemble du tracé.



Séquence 1

NOMBREUX INDICES, CONTEXTE OUVERT ET VERDOYANT, PROMENADE, LACS ARTIFICIELS

... grâce aux indices révélant son tracé

Le tracé de la Vieille Mer relie le Parc Georges Valbon à la Seine, en traversant des paysages contrastés tant par leur nature que par leur lien avec l’eau.

En amont du parcours (séquence 1), les espaces ouverts à dominante végétale du parc départemental donnent à lire de nombreux indices de perception de l’eau qui jalonnent son tracé :

- Une végétation hygrophile ;
- Une topographie en déclivité : micro-vallons formant des thalwegs ;
- Une succession d’ouvrages et regards de visite.

La présence de l’eau est artificielle car constituée des plans d’eau créés en même temps que le parc. Ces derniers sont cependant reliés entre eux le long du tracé de la Vieille Mer.

En aval, le contexte urbain de plus en plus dense tend à estomper la trace de l’eau jusqu’à la nier, avant qu’elle ne réapparaisse à l’air libre au niveau de la confluence avec la Seine.

Les indices de perception de l’eau restent sensibles au niveau du quartier Floréal-Courtilles à Saint-Denis (séquence 2) : toponymie, topographie et mise en scène du tracé se lisent au niveau du mail piéton en creux qui débouche rue de la Vieille Mer.

De même, la composition urbaine a gardé la mémoire du tracé au niveau du quartier Mutualité à Saint-Denis (séquence 2), ce lotissement s’étant construit le long du cours d’eau lorsque celui-ci coulait encore à ciel ouvert.

Plus en aval, la densité urbaine a pris le pas sur les traces de la Vieille Mer, et rend leur lecture difficile, notamment dans la traversée de résidences ou de propriétés privées. Néanmoins, bien que le tracé de la Vieille Mer ne soit plus lisible dans le plan de composition de ces quartiers, la surface couvrant l’émissaire est rarement densément bâtie et fait en partie l’objet d’une zone non aedificandi, rappelant le passage en souterrain de l’ancienne rivière.

Enfin, l’eau apparaît à ciel ouvert au niveau de la confluence avec la Seine et le canal Saint-Denis (séquence 3), sans mise en valeur particulière, de manière confidentielle traversant un enchevêtrement d’infrastructures ferroviaires et routières et longeant une zone d’activités, avant de se jeter dans la Seine.



La Vieille Mer en amont du parc Georges Valbon (Dugny)



La topographie et la différence de typologie végétale rendent lisible le tracé de la Vieille Mer (parc Georges Valbon)



Passage en creux d’une micro-vallée (parc Georges Valbon)



La micro-vallée est lisible depuis le pont d’Iris (parc Georges Valbon)



Linéaire de peupliers sur le tracé de la Vieille Mer (parc Georges Valbon)



Grand lac du parc Georges Valbon



Dans le parc Georges Valbon, tout le linéaire du tracé de la Vieille Mer est marqué par la présence de regards



La topographie permet de suivre le tracé du ru lors de son entrée en zone urbaine (quartier Floréal à Saint-Denis)

Séquence 2

DES TRACES QUI S’AMENUISENT JUSQU’À DISPARAÎTRE



Quartier Floréal à Saint-Denis, l’ancien lit du ru se distingue via son traitement en mail piéton, à la topographie et aux aménagements (passerelles)



La présence du ru, bien que moins évidente, se lit encore par une topographie particulière, Saint-Denis



Les indices de perception de l’eau disparaissent peu à peu mais le tracé des rues respectent encore le tracé de la Vieille Mer (St Denis)



Dans les espaces plus ouverts, la trace de l’eau est plus délicate à suivre (Saint-Denis)

Séquence 3



Ecole maternelle « Vieille Mer » (St Denis)



Mail piéton sur l’emplacement de la Vieille Mer près du centre-ville de Saint-Denis



A l’Ouest de Saint-Denis, la Vieille Mer traverse des emprises privées, ici une zone de stationnement (Saint-Denis)



Confluence avec la Seine à ciel ouvert mais traitée comme un délaissé urbain (Saint-Denis)



CONFLUENCE, CONFIDENTIALITÉ, INFRASTRUCTURE

Une perspective d'évolution emblématique

La vieille Mer a fait l'objet de nombreuses études et diagnostics détaillés suivis de propositions de réaménagement, notamment dans le cadre du projet de sa réouverture éventuelle. Le projet semble aujourd'hui en bonne voie, les études de faisabilité opérationnelle de découverte de la Vieille Mer étant en cours sur la partie du tracé qui traverse le parc Georges Valbon (La Courneuve - Dugny - Saint-Denis) (mars 2012) et le quartier Floréal Courtilles à Saint-Denis (Janvier 2013), ainsi qu'une étude de définition urbaine au niveau de la confluence avec la Seine.

Ce projet innovant et emblématique pour le territoire modifiera positivement et de manière significative la perception de l'eau sur le tracé de la Vieille Mer et dans les quartiers traversés.

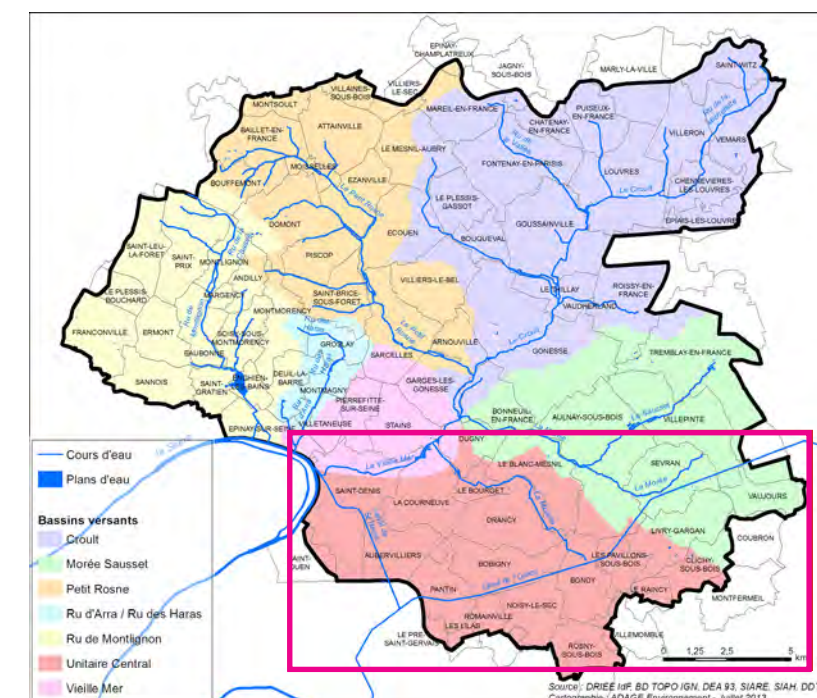
Il pose néanmoins de nombreuses questions permettant d'avancer sur des sujets transversaux et d'actualité, en partenariat entre collectivités, aménageurs, gestionnaires :

- la forme d'une rivière urbaine en territoire dense, le paysage produit par sa redécouverte ;
- la nature urbaine forcément aménagée mais compatible avec un certain fonctionnement écologique ;
- les usages du « front de rivière » (économiques, urbains, ludiques...) contraignants pour le milieu naturel mais favorisant l'acceptation de cette nature urbaine par les riverains ;
- la nature du lien que ferait cette rivière entre tous les projets et les tronçons de territoire aux gestionnaires différents : portage des projets, maîtrise foncière, phasage, financement des opérations ;
- le sentiment de sécurité, l'éducation, la communication et la pédagogie autour de ces questions.

(Voir aussi chapitre 4 : Traduction opérationnelle des principes d'aménagement et de gestion des eaux dans les projets)

Sources documentaires : Etudes pour la réhabilitation de la Vieille Mer, Etat des lieux, Diagnostic, Propositions - Composante urbaine - 1997 - 2013, Entretiens avec DEA 93 et le Conseil Général 93, visites de terrain

2.7 Les Canaux, des masses d’eau artificielles, mais emblématiques de l’eau dans le territoire



Les canaux sont des éléments structurants du territoire de Seine-Saint-Denis et du SAGE, malgré leur faible lisibilité depuis la ville. Seuls les alignements de peupliers qui les bordent de manière aujourd’hui discontinue, et quelques ouvrages de franchissement en dôme, constituent des points de repère et d’appel visuel, permettant de percevoir les canaux depuis les communes traversées et les points hauts.

La force de ces structures est due à leur linéarité, l’espace qu’ils créent dans la ville, leur continuité provoquant parfois des ruptures urbaines ou des impasses, leur régularité dimensionnelle et leur fonction utilitaire. Cette dernière, à l’origine des canaux, a généré des dessertes routières et ferrées, des ports, et a favorisé l’implantation de grandes entreprises comme les grands Moulins de Pantin et Kodak sur le canal de l’Ourcq et celles de la Plaine-Saint-Denis sur le Canal Saint-Denis.

Les usages de navigation persistent pour le transport et le fret mais les canaux sont aujourd’hui vécus surtout comme des circulations douces et des liaisons parfois « vertes » au niveau des berges.

LÉGENDE

- l'eau «aérienne» accessible
- l'eau «aérienne», majoritairement inaccessible ou confidentielle
- l'eau «enterrée» (tracé indicatif)
- regroupement d'indices permettant une lecture implicite de l'eau
- espaces verts majeurs
- zones urbanisées
- périmètre du SAGE
- patrimoine lié à l'eau
- lieux emblématiques
- point de vue remarquables



- 1 : Stade de France
- 2 : Grands Moulins de Pantin
- 3 : Millénaire
- 4 : Cimetière de Pantin-Bobigny
- 5 : Port de Pantin
- 6 : Terrains Kodak
- 7 : Parc de la Villette
- 8 : Butte Montmartre
- 9 : Tour Pleyel
- 10 : Corniche des forts

CANAL SAINT-DENIS

PROJETS EN COURS					
LE CANAL ST-DENIS ET LE « PARC-CANAL »		PORTE DE L'OURCQ	AMBIANCE PORTUAIRE	ALIGNEMENTS D'ARBRES, BERGES INDUSTRIELLES	LIAISON DOUCE CYCLABLE
Séquence 7 Le canal Saint-Denis			Séquence 4 Le bassin du port	Séquence 3 Le grand linéaire arboré	Séquence 2 Les quartiers pavillonnaires

Séquence 6 Séquence 5
La porte de l'Ourcq
La ville dense
BERGES AMÉNAGÉES, QUARTIERS DENSES EN MUTATION

CANAL DE L'OURCQ

FACILITE d'accès à l'eau / liens avec la ville

Une lisibilité et une accessibilité qui diffèrent entre les quais et la ville

Les canaux initialement « voie d'eau », ont conservé l'accessibilité longitudinale de leurs berges de manière presque continue grâce aux chemins de halage, aujourd'hui principalement aménagés en pistes cyclables ou voies mixtes piétons-cycles.

L'accessibilité latérale est en revanche délicate. Depuis la ville en effet, les accès aux berges sont complexes, parfois en impasses et les franchissements peu nombreux. Depuis les berges, les murs aveugles des fonds de parcelles et les clôtures des emprises privées sont fréquents. La perception et la lisibilité de l'eau depuis la ville et depuis la RN3 pour le canal de l'Ourcq sont très faibles.

Les aménagements récents visent à la reconquête et à l'aménagement des berges, à l'ouverture de la ville sur les canaux, pour favoriser une meilleure perméabilité urbaine et une accessibilité transversale. Cette évolution est perceptible en aval du Canal de l'Ourcq notamment à Pantin. Par ailleurs, Le Canal Saint-Denis a bénéficié d'une transformation paysagère complète, réalisée dans le cadre d'un Plan Directeur ayant la vision d'un « parc canal » de 30 ha à terme sous la forme d'un chapelet d'espaces verts sur la totalité du linéaire du Canal. Ce programme n'est pas achevé aujourd'hui, mais a permis d'inscrire les berges dans la trame verte du projet urbain de la Plaine St-Denis, et de définir une cohérence paysagère globale.

Les canaux apparaissent ainsi encore comme des « corridors » de circulations douces, notamment la partie amont du canal de l'Ourcq, qui traverse des paysages plus largement végétalisés. La lisibilité de l'eau est très importante depuis les berges des canaux, du fait du dégagement visuel important et de la qualité de l'espace situé au dessus du miroir d'eau, alors qu'elle est presque nulle depuis la ville.

Des paysages traversés en constante évolution

D'amont en aval, sur le territoire du SAGE, le canal de l'Ourcq traverse des paysages de plus en plus densément urbanisés : bois et parcs à Sevrans (Parc de la Poudrerie) et Villepinte, quartiers pavillonnaires de Pavillons –sous-Bois et Livry-Gargan, zones d'usines et d'entrepôts, puis les quartiers densément urbanisés de Bondy, Pantin et Paris. De Bondy à Pantin, le canal est jumelé avec la RN3 (séquences 3 et 4), faisant l'objet de nombreux projets d'aménagement d'intérêt régional.

(Voir aussi chapitre 3 §3 : Des projets d'aménagement emblématiques et leurs liens avec l'eau)

Séquence 1

BOIS ET PARCS



L'Ourcq dans le parc de la Poudrerie, Sevrans

Séquence 2

LIAISON DOUCE CYCLABLE



La traversée de Sevrans



Les berges aménagées à Aulnay-sous-Bois

Séquence 3

ALIGNEMENTS D'ARBRES, BERGES INDUSTRIELLES



Port de Bondy



Vers le parc de la Bergère, Bobigny

Séquence 4

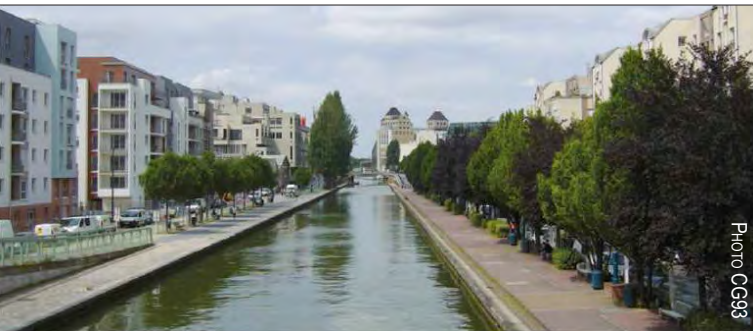
AMBIANCE PORTUAIRE



Anciennes douanes de Pantin

Séquence 5

BERGES AMÉNAGÉES, QUARTIERS DENSES EN MUTATION



Aménagements à Pantin



Le canal est pleinement intégré à l'ambiance urbaine de Pantin

Séquence 6

PORTE DE L'OURCQ



Vue sur le canal de l'Ourcq et Paris depuis Pantin

Séquence 7

LE CANAL ST-DENIS ET LE « PARC-CANAL »



Le Millénaire, depuis la navette fluviale, Aubervilliers



Passage d'infrastructures au dessus du canal, Saint-Denis



Stade de France, Saint-Denis



Le canal au centre de Saint-Denis

Le canal Saint-Denis relie la Seine au canal de l'Ourcq en traversant les territoires urbains, anciennement industriels, en forte mutation de la ZAC Porte de Paris, de la Plaine Saint-Denis et du projet urbain Paris-Nord Est, avant de longer le parc de la Villette à la confluence entre les deux canaux.

Le canal de Saint-Denis a bénéficié d'une transformation paysagère complète, effectuée à partir d'un plan directeur ayant la vision d'un «parc canal» de 30 ha à terme, chapelet d'espaces verts sur la totalité du linéaire de berges du canal, axe fédérateur. Un cahier des charges paysager a programmé ensuite plusieurs phases opérationnelles à partir des années 2000. Ce programme n'est pas encore achevé aujourd'hui, mais a permis d'inscrire les berges dans la trame verte du projet urbain de la Plaine Saint-Denis, et de définir une cohérence paysagère globale pour les aménagements (cheminements mixtes, espaces verts, éclairage et mise en valeur des ouvrages, ligne de mobilier urbain).

L'objectif était de conserver une berge urbanisée tournée vers le canal et une berge de nature aménagée pouvant bénéficier d'un mode de gestion écologique. La réalisation de ces aménagements est aujourd'hui bien avancée, mais freinée ponctuellement par des questions de foncier et de gouvernance, due à la multiplicité des acteurs, des propriétaires et des gestionnaires.

Même si l'ambition est toujours forte, la réalisation effective de ce projet est complexe et longue à se mettre en place. Ainsi, quelques parcs ont été réalisés conformément au projet Parc Canal (parc Eli Lottar, parc de l'Ecluse...), mais d'autres n'ont pas été réalisés et ne pourront certainement pas être réalisés dans la configuration prévue au projet initial du fait des fortes contraintes foncières et budgétaires.

Enfin, le réaménagement des berges du canal Saint-Denis à Plaine Commune se fera avec les échéances suivantes :

- rive droite : 2017-2018 ;
- rive gauche entre la porte d'Aubervilliers et le pont de Stains : 2016-2017.

Une qualité paysagère des ouvrages liés à l'eau inégale

Le caractère construit des canaux leur confère une certaine cohérence urbaine. Celle-ci n'est pas toujours lisible au niveau des berges et des ouvrages de franchissement et des écluses, notamment pour le canal de l'Ourcq, alors qu'une ligne architecturale apparaît au niveau du canal Saint-Denis, du fait de la réflexion globale ayant eu lieu à l'occasion de la conception du parc-canal. Ces paramètres sont cependant en évolution constante globalement positive, en lien avec les nombreux projets d'aménagement qui concernent les berges des deux canaux.

(Voir aussi chapitre 3 : Insertion paysagère des ouvrages hydrauliques majeurs)

Sources documentaires : le canal de l'Ourcq, contribution pour un paysage partagé - APUR - 2012, Canal de l'Ourcq, canal St Denis, canal St Martin une approche des problématiques urbaines - APUR - 2003, Canal St Denis, une avenue plantée pour redessiner Paris - APUR- 2002, Les accès au canal de l'Ourcq - APUR - 2010, Entretien avec les Canaux de Paris - Plaine Commune

2.8 Morée et Sausset, présence discrète et diffuse de l’eau

La Morée, rivière invisible

La Morée est une petite rivière née à Sevran du ruissellement sur les derniers contreforts du massif de l’Aulnoye à Vaujours. Elle se jette dans la Vieille Mer à Bonneuil-en-France, à proximité de la station d’épuration. Recouverte au 19^{ème} siècle, elle fait partie aujourd’hui du réseau d’assainissement départemental.

Elle est très peu perceptible sur le territoire. En effet, l’unique tronçon conséquent resté à ciel ouvert se situe à la limite d’Aulnay-sous-Bois et du Blanc-Mesnil, dans la zone d’activités Garonor, en bordure du parc Jean Duclos. Elle y est canalisée sur tout son parcours, sans marquer l’urbanisation du secteur hormis par quelques franchissements. A la traversée de ce paysage industriel insolite, elle ne bénéficie d’aucune mise en valeur particulière.

L’aéroport du Bourget s’est installé sur le parcours de la Morée, qui a été canalisée lors de l’extension des pistes (durant la seconde guerre mondiale ?).

Sa présence est néanmoins lisible par la nette inflexion des pistes qui respectent la topographie de la vallée. L’ouverture visuelle exceptionnelle du site permet la mise en valeur involontaire de cette vallée, notamment au niveau du tracé souterrain de la Morée, peu perceptible mais connu de la direction de l’aéroport. La saulaie est également un indice visible au niveau de l’exutoire de la Morée à Bonneuil en France (séquence 6).

Le Sausset et le Roideau, perceptibles en milieu ouvert

Le Sausset est un affluent de la Morée, qui émerge à Tremblay-en-France dans le cimetière, au niveau d’un bassin empierré qui met en valeur sa source dans le vieux Tremblay, à proximité du parc du château bleu.

Busé et enterré sur la majeure partie de son parcours, le ru reste aujourd’hui lisible dans les deux seuls tronçons à ciel ouvert non urbanisés du parcours : la vallée du Sausset à Tremblay et Villepinte, et dans le Parc départemental du Sausset.

- Le ru du Sausset est perceptible dans la vallée agricole ouverte du Sausset, grâce à sa ripisylve, et son tracé sinueux, la topographie de la vallée y étant très peu sensible. Ses berges sont majoritairement naturelles ou empierrées, sans maçonnerie (séquence 1), mais inaccessibles au public.

Cette vallée est à l’aube de transformations importantes, car

elle jouxte le projet d’aménagement de la ZAC Aérolians à Tremblay-en-France, dont elle recueillera en partie les eaux de ruissellement. Elle est également concernée par le tracé du «chemin des parcs», longée par une ligne du Grand Paris Express et traversée par une ligne haute tension.

Cette partie de la vallée du Sausset a ainsi récemment fait l’objet d’une étude de valorisation paysagère étudiant la possibilité d’intégrer la gestion des eaux pluviales et de ruissellement de la ZAC Aérolians sur cet espace, tout en organisant une interface paysagère avec le projet, une liaison douce et une « continuité verte » le long du cours d’eau.

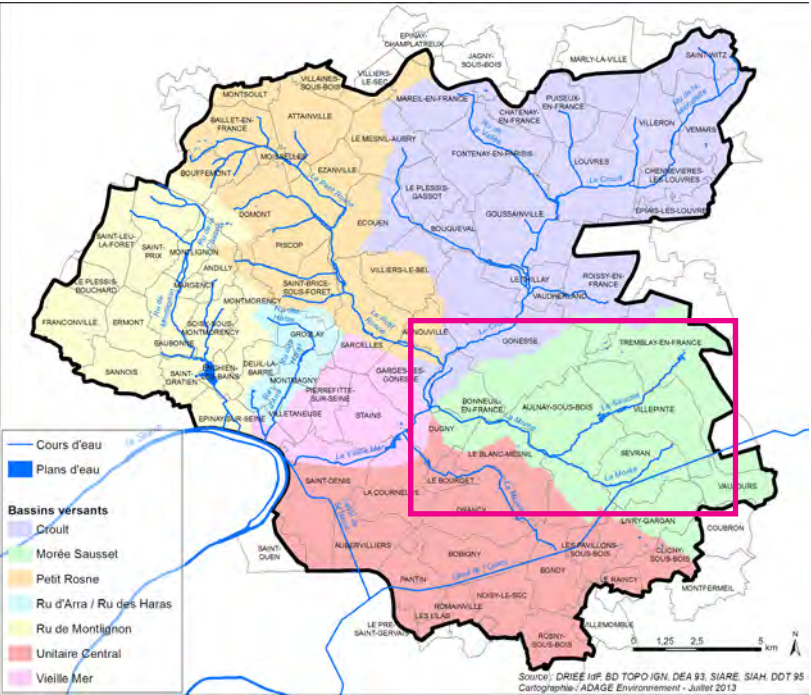
(Voir aussi chapitre3 §3 : Des projets d’aménagement emblématiques et leurs liens avec l’eau)

- Le ru du Sausset a donné son nom au parc départemental du même nom, dans lequel il serpente en partie à ciel ouvert, perceptible par son tracé et la végétation caractéristique des zones humides qu’il engendre (séquence 3). La lecture de l’eau se poursuit dans la partie enterrée du cours d’eau, dans la mesure où son tracé est connecté au réseau de plans d’eau et de zones humides du parc. Le ru du Roideau, affluent du Sausset a fait l’objet d’une découverte récente dans le parc du Sausset, évolution positive de la perception de l’eau dans ce secteur.

De rares traces du patrimoine lié à l’eau

Le patrimoine vernaculaire lié à l’eau est rare sur ce bassin versant, on peut néanmoins noter la présence du lavoir et de l’abreuvoir de Villepinte, récemment déplacés pour leur conservation.

Sources documentaires : Schéma d’aménagement de la vallée du Sausset, Diagnostic paysager - Florence Mercier 2013, projet d’aménagement du ru du Roideau au parc du Sausset - Ecoter - 2011, Entretien avec la communauté d’agglomérations Terre de France et le Conseil Général 93, visites de terrain



La Morée - Le Blanc-Mesnil - Le Vieux Pays et le lac - photo d’archives



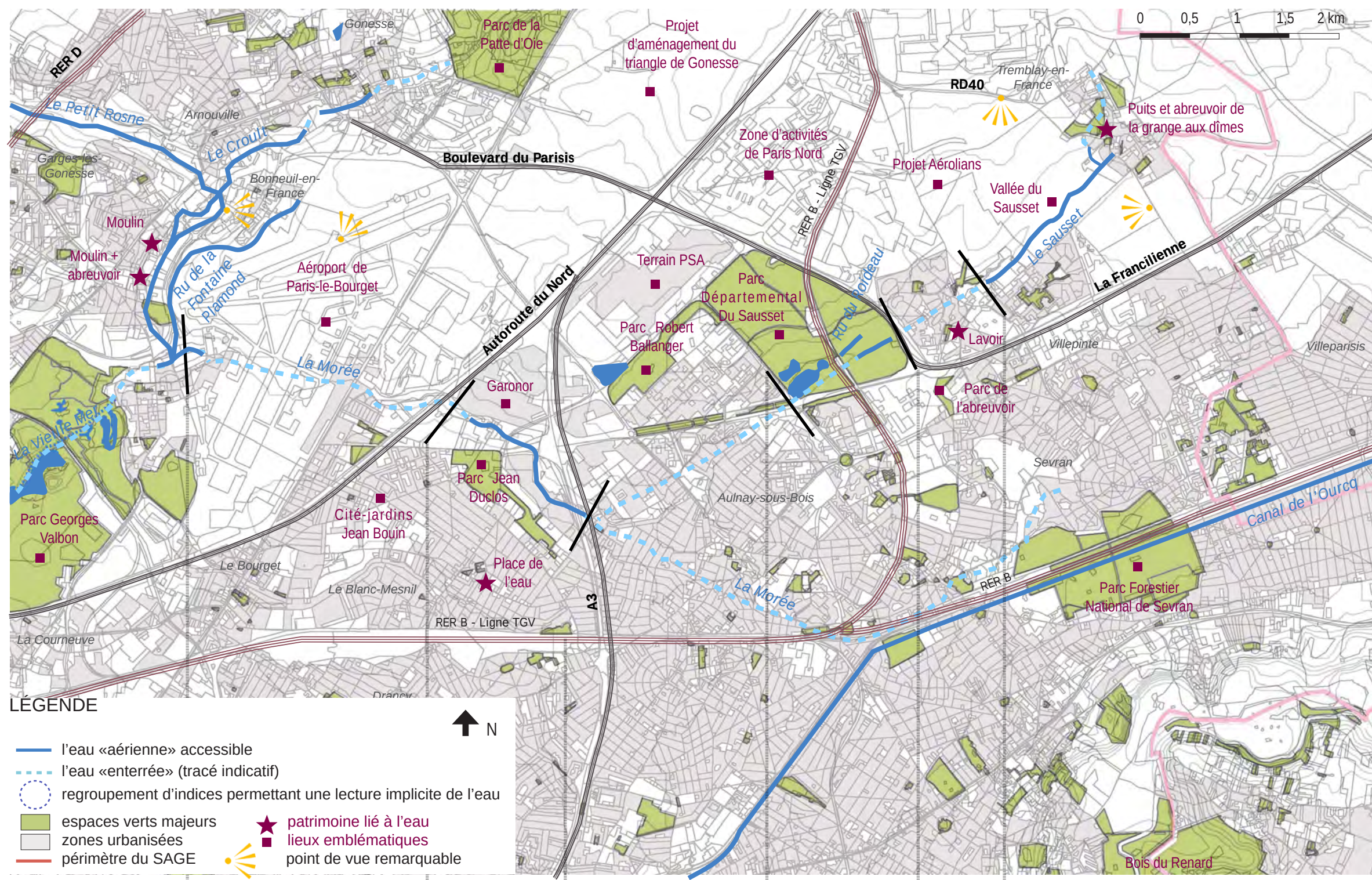
La Morée - Aulnay-sous-Bois - L’abreuvoir et le lavoir - photo d’archives



Le Sausset - Aulnay-sous-Bois - Lavoir et vieux pont - photo d’archives



Le Sausset - Villepinte - Ancien lavoir - photo d’archives



Séquence 6
La Morée confidentielle
sous l'aéroport du
Bourget

Séquence 5
La Morée à ciel
ouvert

Séquence 4
Les rus souterrains

Séquence 3
Le parc du
Sausset

Séquence 2
Le ru du
Sausset
enterré
en zone
urbaine

Séquence 1
La vallée du Sausset

Séquence 1



Emergence du Sausset dans le vieux Tremblay



Le ru du Sausset sous le pont de la départementale



Le Sausset traverse la vallée qui porte son nom de manière assez confidentielle, Tremblay-en-France



Le ru du Sausset à l'entrée de Villepinte

Séquence 2



Le ru du Sausset à ciel ouvert dans la vallée, près de Tremblay-en-France



La vallée du Sausset



Le lavoir de Villepinte

Séquence 3



Le ru du Sausset à ciel ouvert dans le parc du même nom



L'eau mise en scène dans le parc du Sausset

Séquence 5



Le ru du Sausset dans le parc



Le ru du Roideau, récemment restauré, dans le parc du Sausset



Zone humide dans le parc du Sausset



Zone humide du parc du Sausset



La Morée à ciel ouvert traverse la zone industrielle de Garonor à Aulnay-sous-Bois

Séquence 6



La Morée canalisée dans la zone industrielle de Garonor à Aulnay-sous-Bois



La vallée de la Morée infléchissant les pistes de l'aéroport de Paris - Le Bourget (le tracé de la Morée correspond à la balise rouge et blanche)



L'exutoire de la Morée marqué par sa saulaie en bordure de l'aéroport de Paris - Le Bourget



La Morée près de la STEP de Bonneuil-en-France

3 Insertion paysagère des ouvrages hydrauliques majeurs

Ouvrages de délestage du réseau départemental, bassins	Ouvrages de gestion des eaux pluviales à l’amont du réseau, traitées en techniques alternatives
- Création de bassins indépendante de la dynamique paysagère du territoire : identification des manques du réseau puis localisation en fonction des disponibilités foncières ; - Ouvrages importants qui nécessitent de geler de grandes surfaces de foncier ou bien de les enterrer ; - Gestion lourde, coûteuse, technique car liée au réseau départemental, réseau départemental ou intercommunal de transport important contrôlé, en grande partie, par un système de télégestion ; - Qualité des effluents rarement compatible avec un usage d’agrément ; - Exploitation contraignante pour l’ouverture au public: curage pour les espaces secs, variation de hauteurs d’eau brusque pour les bassins en eau, débit parfois important etc. La contrainte est donc la suivante : comment concilier l’exploitation du bassin (et plus généralement du réseau départemental) et son ouverture au public ? Le bassin doit être « entièrement » disponible dès qu’une pluie le nécessite et parfois sans délais.	- Gestion de l’eau à la parcelle y compris pour les opérations très denses : nécessité de trouver des opportunités dans la programmation de l’opération : espaces publics, espaces verts, voirie, parking etc. - Intégration de la maîtrise de ruissellement dans l’opération du point de vue paysager et architectural ; -Souhait d’une gestion simple, assurée par le gestionnaire autre que le Conseil Général DEA 93 qui reste dans un rôle prescriptif et d’accompagnement ; La contrainte est donc la suivante : comment concilier les fonctionnalités hydrauliques de l’ouvrage, c’est à dire la mise en eau lors des épisodes pluvieux, avec l’usage urbain... ?

Caractéristiques et problématiques des deux principaux types d’ouvrages hydrauliques structurants, vis à vis de leur insertion urbaine et paysagère en Seine-Saint-Denis (source : Conseil Général DEA 93)
Ces principes peuvent également s’appliquer aux territoires du SIARE et du SIAH

Les ouvrages hydrauliques structurants à l’échelle du territoire du SAGE sont principalement de deux types :

• Les ouvrages de délestage du réseau (principe curatif par rapport aux inondations) : bassins d’orage, bassins de stockage, bassins de régulation, bassins de délestage des eaux pluviales et de lutte contre les inondations etc. Ces bassins font partie du réseau d’assainissement et doivent à ce titre améliorer sa performance. Ils peuvent être enterrés ou à ciel ouvert, d’aspect minéral ou végétalisé, en eau permanente ou de façon temporaire.

• Les dispositifs de maîtrise des apports au réseau (principe préventif par rapport aux inondations) : ouvrages de gestion des eaux pluviales avant rejet au réseau, traités en techniques alternatives, dont la typologie et l’aspect peuvent être très variés : zones inondables, zones humides, noues, espaces d’infiltration etc.

Les fonctions et les caractéristiques techniques très différentes de ces deux catégories d’ouvrages déterminent leurs potentialités en matière d’insertion paysagère (voir tableau ci-contre).

Sur ce territoire où les cours d’eau ne sont plus toujours très visibles, ces deux types d’ouvrages participent pleinement à créer une identité paysagère liée à l’eau. Ils constituent un enjeu paysager important pour le territoire du SAGE, tant par leur nombre que par leurs dimensions (bassins de délestage) ou par leurs potentialités d’aménagement et d’usage multifonctionnels (ouvrages en techniques alternatives), notamment en milieu urbain.

La prise de conscience de ces enjeux a amené les principaux gestionnaires d’ouvrages à faire évoluer l’insertion paysagère de leurs ouvrages structurants à ciel ouvert.

Les planches présentées ci-après donnent un aperçu non exhaustif de l’insertion paysagère des ouvrages sur le territoire du SAGE. Elles constituent une analyse synthétique des échanges et des éléments transmis par les principaux gestionnaires d’ouvrages hydrauliques structurants (SIAH, SIARE, DEA 93, Plaine Commune).

La qualité architecturale et paysagère des autres ouvrages liés à l’eau : les ouvrages de franchissement (ponts, passerelles, écluses...), les ouvrages d’eau potable (fontaines, châteaux d’eau, puits...) et le patrimoine vernaculaire lié à l’eau (lavoirs, cressonnières...) est analysée dans la partie « Paysages vécus » (2.2 la perception du territoire « au fil de l’eau »).

Ces ouvrages, plus diffus, jouent néanmoins un rôle important pour la lisibilité de l’eau dans le territoire.

3.1 L'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques structurants en Seine-St-Denis



Bassin Mare aux Poutres à Sevrans (bassin enterré puis stade inondable)



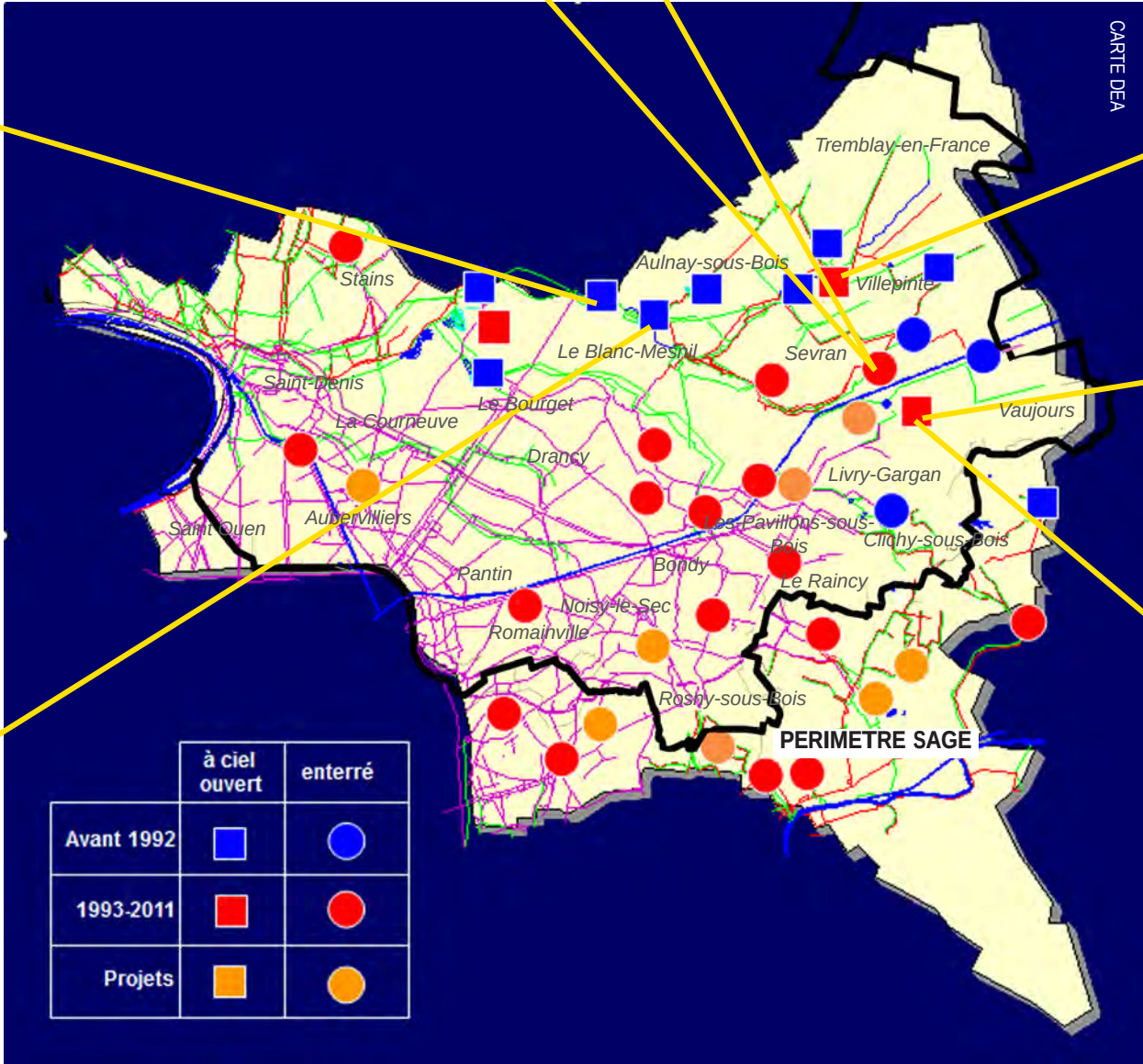
Bassin Mare aux Poutres à Sevrans (bassin enterré puis stade inondable)



Bassin Pont Yblon au Blanc-Mesnil



Bassin d'approfondissement du Blanc-Mesnil



Carte de localisation des bassins de délestage de la DEA 93 (source : DEA 93 - 2011)



Bassin Bataille à Villepinte



Bassin et golf de la Poudrerie, zone inondable - Livry-Gargan



Bassin et golf de la Poudrerie, zone inondable - Livry-Gargan

En tant que gestionnaire et exploitant du réseau structurant d'assainissement sur le territoire départemental, la DEA 93 est un acteur incontournable de la lutte contre les inondations, dont il a fait l'une de ses principales priorités en matière d'assainissement. Depuis plus de 30 ans, la DEA 93 mène ainsi une politique volontariste permettant de réduire significativement les problèmes d'inondation liés aux débordements de réseaux.

Cette politique est axée sur 2 principales actions :

- Réaliser des bassins de délestage du réseau, gérés de manière automatisée, ayant pour objectif de gérer sans débordement les volumes excédentaires d'une pluie décennale,
- Prescrire des débits de fuite admissibles aux collectivités, aux acteurs privés et publics de l'aménagement; puis les assister techniquement pour les aider dans la mise en oeuvre de ces prescriptions, à savoir la réalisation d'aménagements permettant de limiter les apports pluviaux en amont de son réseau. Dans cette configuration, la DEA préconise une gestion à ciel ouvert des eaux pluviales dans des ouvrages traités selon les techniques alternatives.

Ces deux types d'ouvrages ont un rôle complémentaire tant en termes hydraulique que paysager.

1 Insertion paysagère des bassins de délestage du réseau

Evolution

Le Département est propriétaire d'une trentaine de bassins de délestage du réseau sur le territoire de la Seine Saint-Denis (dont une vingtaine sur le territoire du SAGE) pour un volume de stockage proche de 1 400 000 m3 (dont plus d'un million sur le territoire du SAGE). Les illustrations et la carte de localisation ci-jointe représentent les bassins du territoire du SAGE.

Jusqu'au milieu des années 1990, de nombreux bassins ont été réalisés dans la partie nord du département le long de la Morée et du Sausset. L'équipement de cette zone étant désormais bien avancé, les secteurs à équiper de bassins de stockage se trouvent maintenant au cœur de la Seine-Saint-Denis, là où le tissu urbain est plus dense et continu – et donc les terrains disponibles rares - et l'assainissement unitaire. Ces deux raisons ont poussé le Département à s'orienter vers des bassins enterrés car plus compacts et avec une dalle de couverture limitant les nuisances olfactives, et ce, malgré des coûts de réalisation plus importants.

Avant 1992, l'intégration des bassins dans le tissu urbain était mise au second plan par rapport à l'urgence en matière de lutte contre les inondations. Outre un aspect peu esthétique, ces surfaces inoccupées (dalles de couverture des bassins enterrés) ou en apparence rarement utilisées (bassins à ciel ouvert) sont convoitées par les aménageurs comme par la population.

Depuis 1992, le Département a porté une partie de ses efforts sur l'intégration des nouveaux bassins et, aujourd'hui, un projet de construction de bassin n'aboutit que si l'intégration de l'ouvrage peut être garantie. De plus, une bonne intégration des bassins enterrés permet aussi de limiter la dégradation des éléments visibles de l'ouvrage tels les grilles, les locaux techniques et les accès. Cette intégration est d'autant plus efficace et facilement réalisable qu'elle est prise en compte le plus tôt possible lors de la conception du projet, en concertation avec la commune qui reste propriétaire et gestionnaire de la surface dans le cas d'un ouvrage enterré (voir encart plus loin l'exemple de la communauté d'agglomération de Plaine Commune : paysage, hydraulique et modes de gestion intégrés dès la programmation des aménagements).

Depuis 1995, le Département a pris également l'orientation d'intégrer des ouvrages plus anciens dans leur environnement. Prise en compte plusieurs années après les travaux, cette intégration est plus complexe. Pour les projets d'intégration urbaine, la mixité des usages est privilégiée, étudiée dans tous les cas.

Limites

La réalisation des bassins n'est possible qu'en fonction des opportunités qui se présentent. Une recherche est assurée régulièrement sur le terrain et auprès des communes. Cette recherche s'oriente également de plus en plus vers les aménageurs publics et privés. De plus, la recherche de terrains disponibles est étroitement liée aux mobilisations locales consécutives à une pluie exceptionnelle. Du fait de ces difficultés, l'ordre de réalisation des bassins et de leur insertion paysagère ne suit pas la hiérarchisation sur le seul critère d'urgence hydraulique des projets.

Perspectives

Aujourd'hui, plusieurs grands secteurs sensibles aux inondations restent à protéger, en particulier le long d'anciens rus (ru de Montfort, ru Saint-Baudile, ru du Moleret,...) aujourd'hui canalisés et intégrés au réseau d'assainissement départemental. Sur le territoire du SAGE,

- deux bassins sont en cours de construction : le bassin du Ru de Montfort à Aubervilliers (volume de 20 000 m3) et le bassin du Rouailler à Livry-Gargan (volume de 26 000 m3),
- un projet de bassin est à l'étude : le bassin des Trèfles à Sevran (volume de stockage de 22 000 m3).

Ces bassins sont des ouvrages enterrés qui sont et seront intégrés sous un square, un parc etc. Leur insertion paysagère est ainsi liée aux aménagements qu'ils permettent en surface.

Face à un territoire en pleine mutation où les projets de nouvelles infrastructures (tramways, métro ...) et d'urbanisme (Contrats de Développement Territorial, ZAC, éco-quartiers ...) sont nombreux, la DEA a pour rôle de pérenniser l'efficacité hydraulique du système d'assainissement, et de maintenir les actions pour limiter les apports de ces nouveaux projets vers les réseaux afin d'optimiser autant que possible le recours à des aménagements structurants.

**L'exemple de la communauté d'agglomération de Plaine Commune :
paysage, hydraulique et modes de gestion intégrés dès la programmation
des aménagements**

La communauté d'agglomération de Plaine Commune programme, aménage et gère des ouvrages de faible volume en amont du réseau d'assainissement pluvial, principalement selon des techniques alternatives, en privilégiant les ouvrages à ciel ouvert et le fonctionnement gravitaire. Du fait de ces caractéristiques, ces ouvrages nécessitent très peu d'équipements fonctionnels (locaux, pompes, clôtures...) et se limitent souvent à des régulateurs de débit qui sont lisibles par des grilles ou des regards.

Le choix de stocker au maximum 40cm d'eau dans ces ouvrages de faible profondeur, en les complétant par des ouvrages de surverse enterrés, permet également de garantir leur sécurité en évitant clôtures et garde-corps, souvent difficiles à intégrer de manière satisfaisante dans les aménagements.

Ainsi, malgré leur faible surface, ces ouvrages sont structurants pour les paysages liés à l'eau, par le rôle qu'ils jouent dans l'aménagement des espaces publics.

Son statut et son organisation, comprenant les compétences intégrées d'aménagement et de voirie permettent à Plaine commune une cohérence d'aménagement et de gestion des espaces publics : les dimensions hydraulique, paysage, espaces verts et gestion sont intégrées dès la programmation des aménagements.

Ce processus est assuré grâce à la collaboration étroite de l'ensemble des acteurs de l'espace public en amont de chaque opération, puis de façon suivie: aménageurs, concepteurs, maîtres d'oeuvres, financeurs, gestionnaires, élus et dans tous les domaines : voirie, hydraulique, espaces verts etc.

Les usages de l'espace constituent le point de départ des aménagements, le facteur déterminant étant souvent la décision de faire un espace vert ou un espace minéral.

Ainsi, l'eau s'intègre au projet d'aménagement, lui-même programmé selon ses usages.

Ce travail est cadré par le « référentiel d'aménagement soutenable de Plaine Commune », document cadre à l'intention des aménageurs et maîtres d'oeuvre sur le territoire, qui va dans le sens du développement des techniques alternatives et de l'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques dans les aménagements.

(source : entretien avec Charlotte Boudet, Plaine commune)



**Parvis du collège Lucie Aubrac à Villeta-
neuse, géré par Plaine-Commune. Les
eaux pluviales sont gérées dans la noue et
une partie du parvis est inondable.**



Place basse Pleyel (inondable)



ZAC des 3 rivières à Stains



ZAC des 3 rivières à Stains



ZAC des 3 rivières à Stains



Bassin de Savigny dans le parc du Sausset



**Plaine inondable du quartier de la
Saussaie à Saint-Denis**



**Bassin et aire de jeu Maurice Audin -
Clichy-sous-Bois**



Bassin et aire de jeu Maurice Audin - Clichy-sous-Bois

2- Insertion paysagère des ouvrages de gestion des eaux pluviales avant rejet au réseau départemental, traités en techniques alternatives

Evolution

L'évolution de l'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques en Seine Saint-Denis est liée au développement par le département des techniques alternatives d'assainissement pluvial. Ce sujet est développé depuis de nombreuses années par la DEA 93, dans le cadre de la prévention des inondations sur le territoire, imposant ainsi la Seine Saint-Denis comme le département français le plus expérimenté en la matière, en lien avec son histoire hydraulique tourmentée.

Le service Hydrologie urbaine et Environnement de la Direction de l'eau et de l'assainissement de Seine Saint-Denis diffuse largement son expérience en la matière, et a édité plusieurs documents de communication présentant ce travail, notamment en 2010: « Gestion durable des eaux pluviales en milieu urbain : une intégration au parti d'architecture et de paysage ; concilier l'eau et la ville. »

Ces techniques sont en évolution permanente, allant vers de plus en plus d'insertion architecturale et paysagère des ouvrages au sein des projets d'aménagement, jusqu'à faire « disparaître la techniques derrière le projet ». Les solutions techniques dépendent des volumes en jeu, des densités urbaines et des enjeux du territoire.

Limites

La DEA identifie plusieurs limites à ces évolutions :

- la difficulté de prise en compte efficace des mesures à l'échelle réglementaire (documents d'urbanisme) et opérationnelle (projets d'aménagement) : inertie de la mise en compatibilité des différents documents réglementaires, passage des principes à grande échelle décrits dans les documents stratégiques à l'échelle plus locale et plus concrète des PLU, passage d'une prescription de débit à sa traduction de principes d'aménagements comprenant de nombreuses marges d'interprétation etc. Ces difficultés sont liées à des problèmes de moyens, de compétences, de priorités, de compatibilité des échelles et d'inertie des structures.

- les divergences d'échelle de temps, de priorité et de gouvernance entre les domaines de l'eau et du paysage: la question du paysage est rarement la priorité dans l'aménagement des ouvrages, or l'efficacité et la pertinence de l'insertion paysagère des ouvrages nécessite une prise en compte dès l'amont des projets tout comme la dimension hydrologique des projets.

- la problématique de gestion et du suivi des ouvrages (acteurs et moyens): les budgets de gestion sont souvent contraints, le suivi, l'instruction et le contrôle des prescriptions est délicate et peu définie au niveau des acteurs, sachant que la traduction opérationnelle des prescriptions comporte une large marge d'interprétation.

Perspectives

Pour la DEA 93, les perspectives d'évolution de la prise en compte de l'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques résident principalement dans l'évolution des outils de recensement (en y incluant l'insertion paysagère comme critère de caractérisation) et dans la traduction des préconisations dans les documents d'urbanisme (PLU, SDRIF, SRCE, CDT...)

A titre d'exemple, la DEA a établi une rédaction type de certains articles des PLU (Art.2,4 et 13) et a également réalisé un cahier des charges type à destination des aménageurs, et s'est fixée pour mission d'accompagner les aménageurs et maîtres d'oeuvre dans la réalisation d'aménagements compatibles avec les débits prescrits.

De plus, d'ici à fin 2013, la DEA prévoit de mettre en place un zonage pluvial départemental, document de référence destiné à inciter les communes à l'annexer à leur propre PLU ou à un éventuel zonage pluvial communal.

L'enjeu est également que les collectivités, maitres d'ouvrage et gestionnaires des bassins de rétention communaux situés à l'amont des réseaux, soient sensibilisés à ces enjeux paysagers et soient parties prenantes des étapes de conception et de réalisation de ces ouvrages afin d'assurer leur pérennité.

(sources : entretien avec Véronique Lanier et Ronan Quillien, DEA93)

565	##	MAGASIN ANIMALIS	Bondy	2003	01/04/2011	01/04/2011
584	##	RESTAURANT KFC PASTEUR	Bondy	2003	01/04/2011	01/04/2011
557	##	ZAC DU CENTRE VILLE	Bondy	1992	01/04/2011	30/01/2012
556	##	ZAC EDOUARD VAILLANT	Bondy	2002	01/04/2011	01/04/2011
521	##	RESIDENCE CLOS SAINT-PIERRE	Bondy	2003	01/04/2011	01/04/2011
390	##	RESIDENCE LES PARISIENNES	Bondy	2000	01/04/2011	01/04/2011
388	##	ILOT GATINE - BATIMENT A - HALLE AUX VETEMENTS - CREEKS	Bondy	2001	01/04/2011	01/04/2011
387	##	ILOT GATINE - BATIMENT B - 4-10 RUE GATINE	Bondy	2002	01/04/2011	01/04/2011
386	##	SCI L'AUXERROIS "WMK + COMPLICES"	Bondy	2002	01/04/2011	01/04/2011
330	##	TAPIS SAINT-MACLOU	Bondy	1996	01/04/2011	01/04/2011
277	##	PALAIS DES SPORTS DE BONDY	Bondy	1999	01/04/2011	01/10/2012
270	##	GROUPE SCOLAIRE PRIVE	Bondy	1997	01/04/2011	01/04/2011
269	##	CONFORAMA (parking + entrepôt)	Bondy	1995	01/04/2011	01/04/2011
268	##	CHAUSSLAND + BUFFALO GRILL	Bondy	1999	01/04/2011	01/04/2011
210	##	COLLEGE Pierre BROSSOLETTE	Bondy	1996	01/04/2011	07/12/2011
47	47	ZAC BONDY SUD	Bondy	1986	01/04/2011	01/04/2011
8	8	ZAC BONDY NORD	Bondy	1985	01/04/2011	23/01/2012
839	##	Restructuration espaces extérieurs ZAC de la Dhuis	Clichy-sous-Bois	2009	15/10/2012	16/10/2012
838	##	Ilots A3/A4 ZAC de la Dhuis	Clichy-sous-Bois	2008	12/10/2012	16/10/2012
837	##	Ilot X ZAC de la Dhuis	Clichy-sous-Bois	2008	10/10/2012	15/10/2012
836	##	Atelier Forêt Régionale de Bondy	Clichy-sous-Bois	2007	09/10/2012	15/10/2012
769	##	ZAC de la Dhuis - Ilot 5 - I3F	Clichy-sous-Bois	2007	06/08/2012	06/08/2012
768	##	22 logements collectifs I3F	Clichy-sous-Bois	2007	06/08/2012	06/08/2012
500	##	CES ROBERT DOISNEAU	Clichy-sous-Bois	2004	01/04/2011	01/04/2011
429	##	ZAC DE LA DHUYS	Clichy-sous-Bois	2004	01/04/2011	01/04/2011
370	##	MAISON DES FORESTIERS JUNIORS	Clichy-sous-Bois	1998	01/04/2011	01/04/2011
265	##	SUPERETTE ALDI	Clichy-sous-Bois	1994	01/04/2011	01/04/2011
254	##	LYCEE ALFRED NOBEL	Clichy-sous-Bois	1995	01/04/2011	01/04/2011
241	##	MCDONALD'S CLICHY PARC	Clichy-sous-Bois	1996	01/04/2011	01/04/2011
216	##	GYMNASI de la FOSSE MAUSSOIN Armand DESMET	Clichy-sous-Bois	1999	01/04/2011	01/04/2011
190	##	Loissement Clichy Parc HOTEL F1	Clichy-sous-Bois	1993	01/04/2011	01/04/2011
16	16	ZONE INDUSTRIELLE DE LA FOSSE MAUSSOIN	Clichy-sous-Bois	1980	01/04/2011	22/08/2011
367	##	RESTAURANT SCOLAIRE PAUL BERT	Coubron	1995	01/04/2011	01/04/2011
206	##	Loissement de la MULE	Coubron	1995	01/04/2011	01/04/2011
6	6	RUE ROGER SALENGRO	Coubron	1980	01/04/2011	23/01/2012
787	##	OPHIL M Drancy 70 Logements	Drancy	2007	13/08/2012	13/08/2012
766	##	"Les Jardins du Dôme" - Ilot Paul Bert	Drancy	2005	02/08/2012	02/08/2012
693	##	GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	Drancy	2007	01/04/2011	01/04/2011
692	##	BASSIN CHARLES GIDE	Drancy	1997	01/04/2011	01/04/2011

Extrait de la base de données des ouvrages de la DEA

La DEA 93 recense une partie des ouvrages qu'elle préconise. Ces recensements sont saisis dans une base de données enregistrant leur localisation (donnée SIG non encore disponible). Les ouvrages hydrauliques peuvent potentiellement être situés partout où il y a des projets d'aménagements mais leur «concentration» augmente avec le dynamisme du territoire, donc l'importance du renouvellement urbain. Ainsi, une grande majorité des ouvrages se situent en très proche couronne de Paris.

3.2 L’insertion paysagère des ouvrages hydrauliques structurants gérés par le SIARE



Bassin de Saint-Prix amont - SIARE



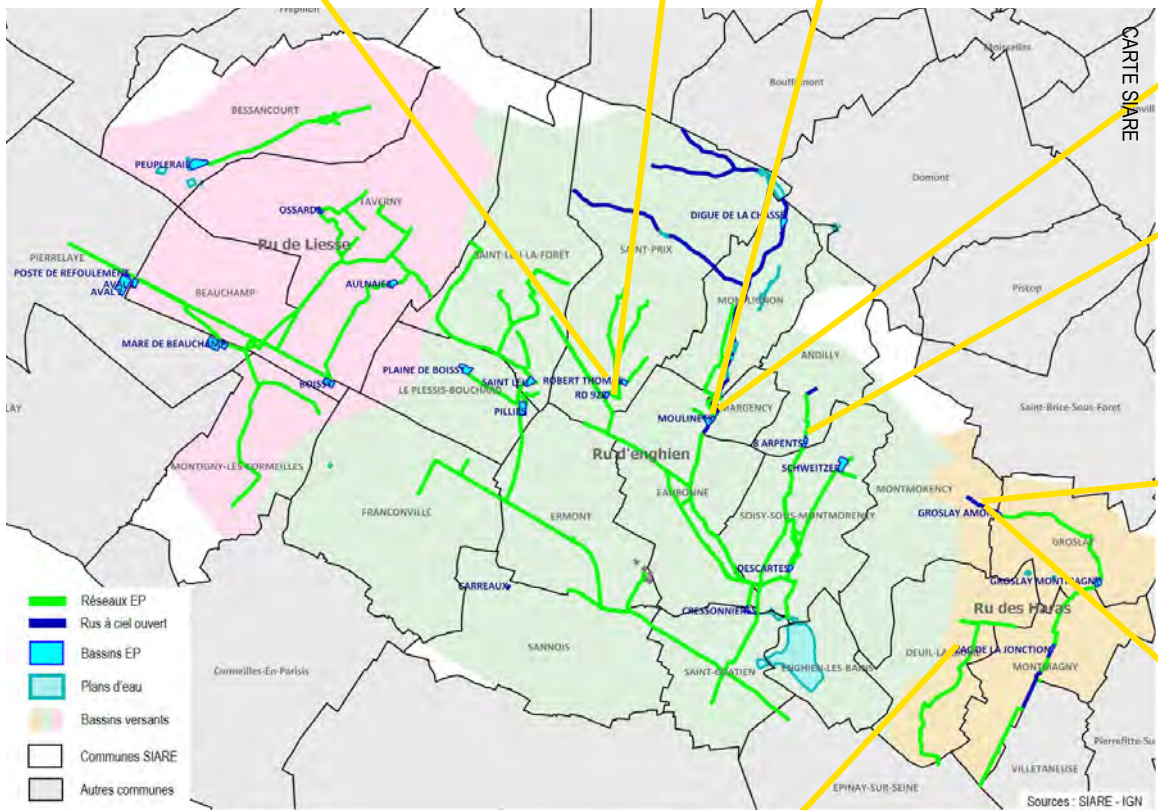
Bassin RD 928 de Saint-Prix - SIARE



Bassin des Moulinets à Eaubonne - SIARE



Bassin des Moulinets à Eaubonne - SIARE



Bassin des 8 arpents, Andilly - SIARE



Bassin de Groslay amont - SIARE



Projet de bassin du Moutier - SIARE



Bassin de Groslay amont - SIARE



Bassin de Saint-Prix aval, Saint-Prix



Bassin de Saint-Prix aval, Saint-Prix

Une dynamique volontariste pour allier les aspects hydrauliques et paysagers

Parmi les exemples d’ouvrages sélectionnés par le SIARE on peut noter un réel contraste de qualité paysagère entre les bassins en eau qui ont bénéficié d’une insertion paysagère ambitieuse, et certains bassins secs sans aménagement spécifique (voir ci-contre).

Pour le SIARE, les deux bassins bénéficiant d’une réelle insertion paysagère sont le bassin des Moulinets à Eaubonne et celui des Huit-Arpents à Andilly. A contrario, le bassin de Groslay Amont et celui de Saint-Prix aval ont obéi à une priorité de fonctionnalité hydraulique, au détriment de l’insertion paysagère.

A titre d’exemple, le bassin des Moulinets à Eaubonne a bénéficié d’un aménagement conséquent dont les usages se rapprochent de celui d’un parc urbain comprenant un vaste plan d’eau : berges aménagées, plantées, accessibles au public par des cheminements et pontons. Il s’agit là d’un exemple ambitieux d’insertion paysagère d’un ouvrage hydraulique, nécessitant un investissement important qui permet de multiples usages dont l’accueil du public pour la détente et la promenade.

Il est important de noter qu’un aménagement moins ambitieux, et non en eau permanente, peut également permettre une insertion paysagère efficace des bassins, dans la mesure où il est pensé très tôt dans le processus de conception et en harmonie avec son contexte (topographie, palette végétale, matériaux, couleurs, taille...)

Pour les ouvrages existants (datant des années 90) n’ayant pas été conçus dans l’optique d’une insertion paysagère, le SIARE ré-intervient ponctuellement en réalisant des plantations dont le rôle est d’en améliorer l’aspect.

Cette volonté est illustrée par le projet à l’étude du bassin du Moutier à Deuil-la-Barre, véritable parc urbain à l’étude et du réaménagement du bassin des Cressonnières à Saint-Gratien.

Le SIARE encourage les projets de «gestion raisonnée» des eaux pluviales sur l’ensemble de son territoire, en particulier la gestion des eaux à la parcelle. Cependant, selon le syndicat, l’interprétation dans les projets d’aménagement reste encore essentiellement hydraulique (bassins de stockage-restitution souvent enterrés). Les aménageurs sont encore réticents face à l’application de techniques alternatives, dont l’impulsion par les services d’urbanisme n’est pas encore assez volontaire.

Limites

Le SIARE identifie trois limites principales à l’évolution des pratiques vers l’insertion paysagère des bassins de régulation :

- Le jeu des échelles pour la collaboration entre la gestion des réseaux de transport (syndicat) et celle des eaux pluviales (échelle plus réduite). Pour aller dans ce sens, le SIARE fait des préconisations lors de l’instruction des permis de construire. Mais ces préconisations restent quantitatives, l’aspect visuel et paysager restant de la compétence des services d’urbanisme ;
- La mauvaise qualité de l’eau qui circule dans les bassins existants ;
- La raréfaction du foncier disponible pour les futurs bassins à créer.

(source : entretien avec A. Martaud, J.Moronval, E. Karczewski - SIARE)

3.3 L'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques structurants gérés par le SIAH



Bassin de l'Orme des ramoneurs - SIAH



Bassins des Bourguignons - SIAH



Bassins des Bourguignons - SIAH



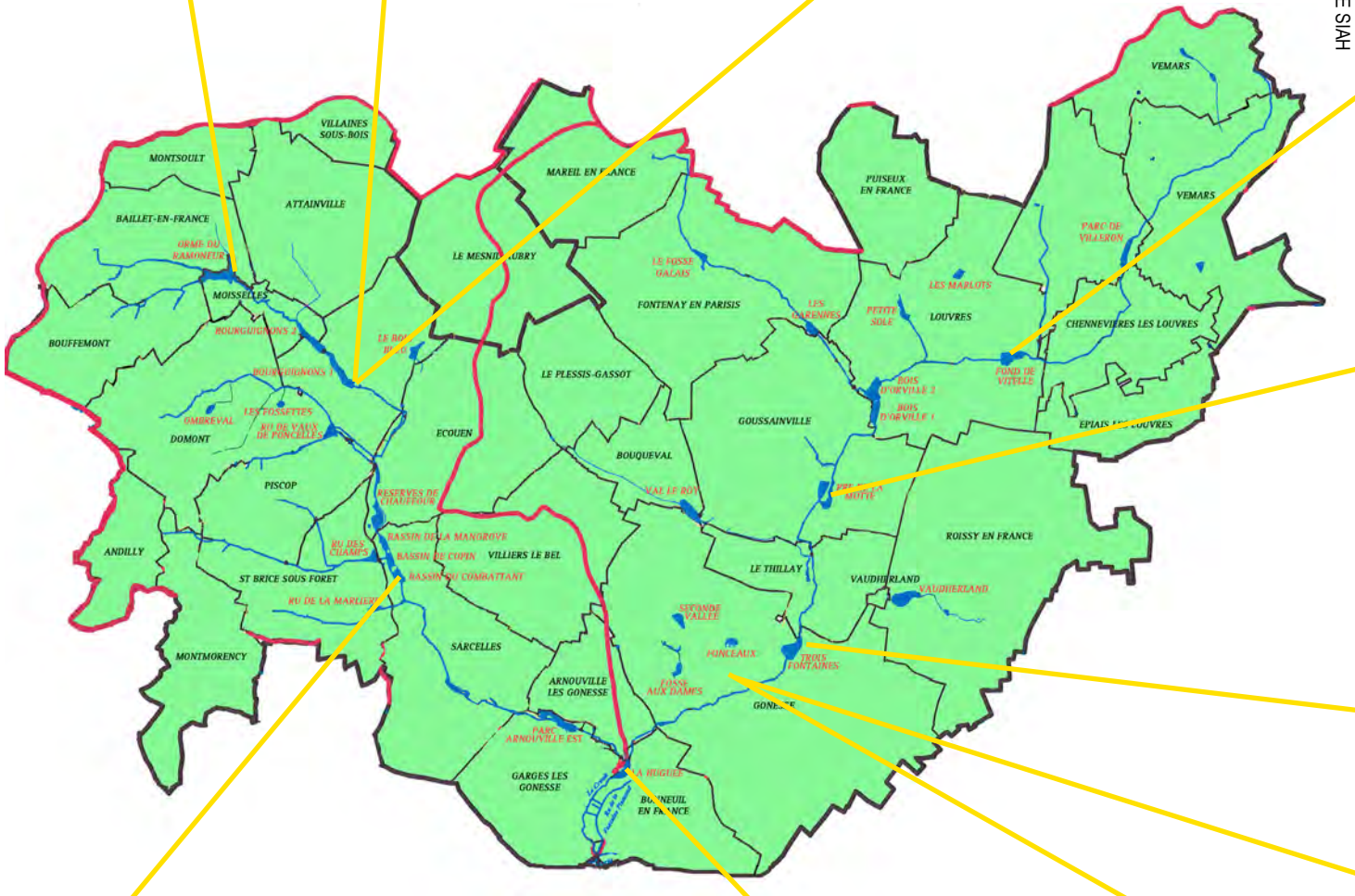
Bassin du fond de Vitelle - SIAH



Bassin du pré de la Motte - SIAH



Bassin du des 3 Fontaines - SIAH



Bassin des Combattants dans la plaine de Chauffour - SIAH



Bassin de la Huguée à Bonneuil-en-France - SIAH



Zone d'expansion de crue du Vignois, Gonesse - SIAH
préfiguration de la zone humide



Bassin privé bordant la zone d'expansion de crue du Vignois (Gonesse)



Bassin du bois d'orville, Goussainville



Bassin de la petite Sole, Louvres

Vers une conception « intégrée » des ouvrages

Au niveau du SIAH, une volonté affirmée existe en matière de qualité paysagère des ouvrages hydrauliques mais selon le syndicat, « elle est souvent confrontée, par le jeu des échelles, à des enjeux contradictoires mettant cette volonté en péril ».

On note cependant une réelle évolution dans la façon de prendre en compte l'aspect paysager dans les projets du SIAH: depuis une quinzaine d'années, la problématique paysagère est intégrée dès la conception des bassins de retenue ou de remise en valeur des cours d'eau du SIAH, en s'inscrivant dans une volonté de mener des démarches «intégrées», alliant le rôle hydraulique avec une plus-value écologique et une volonté d'améliorer le cadre de vie.

A titre d'exemples significatifs d'ouvrages bien intégrés au paysage, le SIAH cite les bassins de la Plaine de Chauffour à Sarcelles (2003/2004), les bassins de la Fontaine Sainte Geneviève, à Puiseux-en-France (2010/2011) et les bassins des Trois Fontaines, à Gonesse (voir photos ci-contre). Pour les deux premiers, des architectes paysagistes étaient intégrés à la maîtrise d'oeuvre.

A contrario, les bassins du Bois d'Orville, à Goussainville (2000/2002) et le bassin de la Petite Sole, à Louvres sont cités par le SIAH comme contre-exemples d'une démarche paysagère. Le bassin du bois d'orville semble cependant bien inséré dans son environnement paysager. (voir ci-contre)

Parmi les exemples d'ouvrages sélectionnés et fournis par le SIAH on peut en effet noter une majorité d'ouvrages présentant globalement une insertion paysagère de qualité, qu'ils soient secs ou en eau permanente. Cependant, pour chaque ouvrage, la partie « fonctionnelle » (ouvrage d'entrée ou de sortie, stationnement de service, clôtures ...), reste d'aspect technique et délicate à intégrer (voir ci-contre).

Cette préoccupation d'insertion paysagère s'étend aux projets de réouverture de rivière, de reméandrage et de renaturation des cours d'eau. A titre d'exemple : le projet de réouverture du Petit Rosne à Sarcelles (travaux fin 2013) et le projet de zone humide/zone d'expansion de crue au Vignois à Gonesse – (travaux 2014/2015 -voir ci-contre).

Perspectives

En termes de perspectives d'évolution de la prise en compte de l'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques, le SIAH souhaite principalement l'inscription de la démarche dans les documents d'urbanisme, et la communication à l'attention des décideurs locaux et des techniciens.

Limites

Des limites à cette évolution positive des pratiques subsistent, et résident principalement dans le jeu des échelles opérationnelles et la collaboration des acteurs publics et privés.

A titre d'exemple d'une collaboration complexe, le SIAH cite le projet du Vignois, dont l'enquête publique est prévue en janvier 2014. En effet, l'emprise foncière du projet s'est vue successivement amputée par deux installations de bassins privés, réalisés en géomembrane et clôturés, qui défigurent le potentiel du lieu de la future zone humide et de renaturation du Croult (voir ci-contre).

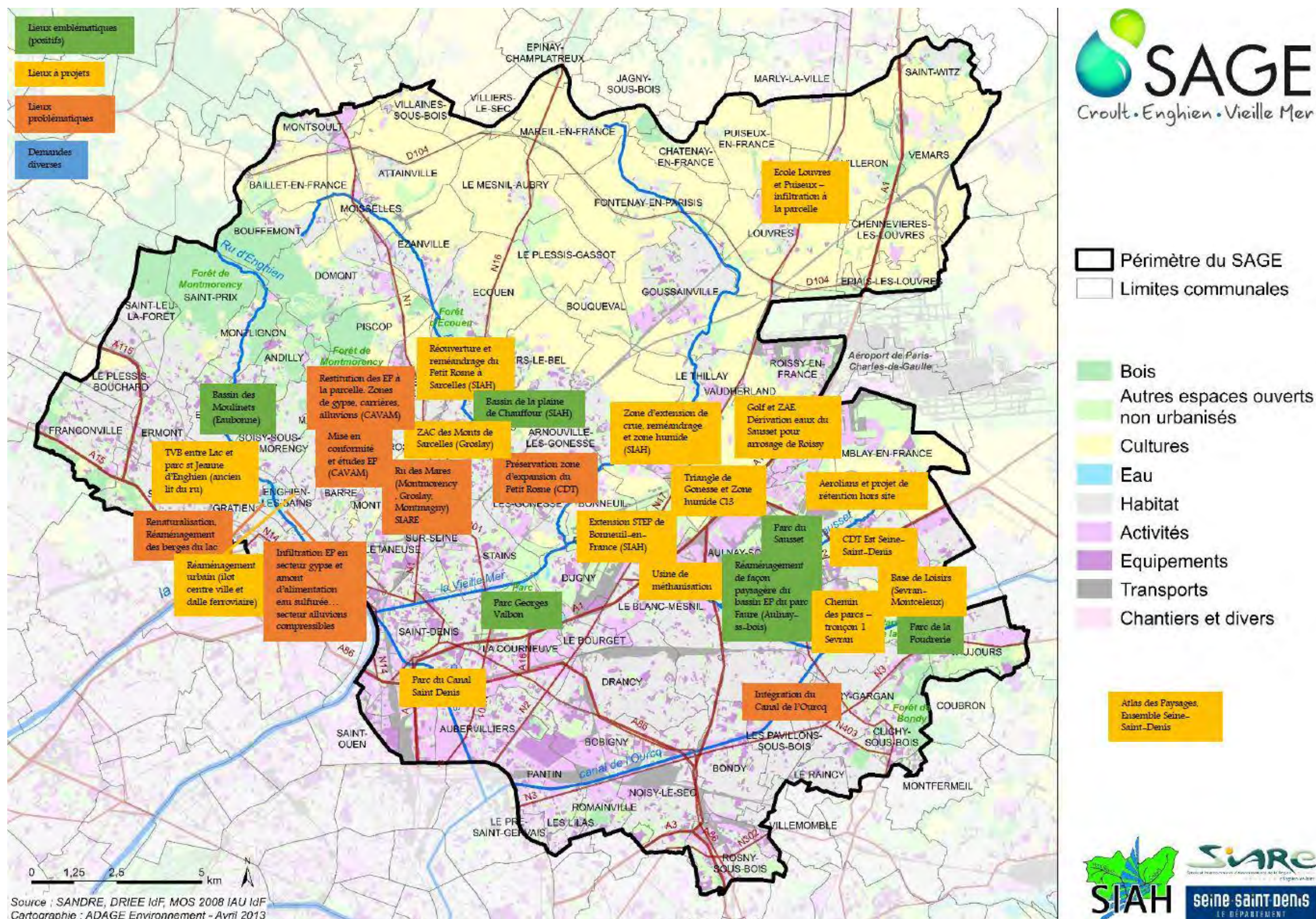
Certains aménageurs ont toutefois une volonté avérée de mener des démarches «intégrées» qui vont dans le sens d'une cohabitation respectueuse entre les projets, leur environnement et le paysage produit. A titre d'exemple, le SIAH cite notamment l'EPA Plaine de France.

(sources : entretien avec E.Chanal - SIAH)

Toutes les photos du chapitre 2 ont été prises par Complémenterre sauf autrement spécifié

Chapitre 3 | Annexes - Les paysages

Annexe 1 : Perception de l'eau dans le territoire par les acteurs - Carte des contributions des participants aux commissions thématiques « Qualité de l'eau », « Aménagement » et « Milieux naturels » du printemps 2013



Annexe 2 : Perception de l’eau dans le territoire par les acteurs - Eléments collectés lors des commissions thématiques « Qualité de l’eau », « Aménagement » et « Milieux naturels » du printemps 2013

Commission	Date	Nom	Organisme	Titre	Lieu	Type de document
Milieux naturels	15/04/2013	Charlotte BOUDET	Plaine Commune	La Vieille Mer, photo d'archive P. DOUZENEL, avril 1946	Saint-Denis	Photo
				Canal de La Vieille Mer à Floréal, photo d'archive P. DOUZENEL, 1964		Photo
		Francis REDON	Environnement 93	Plan partiel de la Poudrerie nationale de Sevran-Livry - Juin 1888	Parc forestier de la Poudrerie (Sevran-Livry)	Plan
				Pantin (Seine) - Le Grand Moulin	Pantin	Photo
				Le Canal - Quai de l'Ourcq		
		Laura ALBARIC	CG93 - DNPB	Inondation du Croult - 1983	Gonesse - Le Vignois	Photo
				Canal de l'Ourcq - 2012	Sevran	Photo
				12 drôles d'oiseaux à découvrir en Seine-Saint-Denis (réseau Natura 2000 en Seine-Saint-Denis)	Seine-Saint-Denis	Plaquette
Qualité de l'eau	18/04/2013	Eric CHANAL	SIAH	Perspective initiale du projet d'aménagement (routier + ZAC) en bordure du Petit Rosne à l'aval de Sarcelles, à la limite entre Garges et Arnouville (cf p. 37 photo de gauche)	Avenue du Parisis (Sarcelles / Garges / Arnouville)	Vue de projet
		Hélène VIDEAU	DRIEE	Croult à Garges. Rivière dysfonctionnelle (érosion, surcalibrage), mais fortes potentialités (connexion à améliorer avec les prairies, travail sur l'hydromorphologie).	Garges	Photo
		Daniel NENIN	ASSARS	Lac vers Sarcelles. Pris sans la ville.	Sarcelles	Photo
		Julien MORONVAL	SIARE	Bassin paysager et en eau des Moulinets - Fonction hydraulique et paysagère.	Eaubonne	Photo
		Charlotte BOUDET	Plaine Commune	Le réseau hydrographique sur Plaine Commune au 19e siècle	Plaine Commune	Carte
		Magali CASTEX	EPA PdF	La Plaine de France à la fin du 19e siècle	Plaine de France	Carte
		Juliette DAMIS	Ville d'Enghien-les-Bains	Petit Rosne		Photo
				Lac d'Enghien		Photo
Aménagement	24/04/2013			Bloom algal observé le 24/07/10 - Lac d'Enghien-les-Bains côté pédalos	Enghien-les-Bains	Photo
		Cecile DERUMIGNY	DRIEE IdF	Croult à Garges-les-Gonesse	Garges-les-Gonesse	Photo
				Tableau sur l'état écologique et chimique du Croult		Tableau
		Eric CHANAL	SIAH	Petit Rosne à l'amont de Sarcelles. Pollution sang + paille	Sarcelles	Photo
		M. LANIER	CAVAM	Ru du fond des Aulnes, forêt de Montmorency. Aval Montmorency, Andilly, Domont (deux images)	Forêt de Montmorency	Photo
		M. NOYER		Deuil la Barre - Lac Marchais (quatre images)	Deuil la Barre	Photo
		Cecile DERUMIGNY	DRIEE IdF	Paris - Le Bourget - Secteurs de projet (extrait CDT)	Paris - Le Bourget	Carte
				Pôle de développement Grand Paris du Bourget - Thématique Enjeux		Carte
				Contrat de développement territorial - Thématique Infrastructures		Carte
				Pôle de développement Grand Paris du Bourget - Thématique Nature et Eau		Carte
		Véronique LANIER	CG93 - DEAISMUE	Projet ZAC Aérolians - 200 ha à Tremblay	Tremblay-en-France	Cartes, photo et vue aérienne
				Bassin de la Poudrerie - Orage du 27 juin 2001	La Poudrerie	Photos
				Collecteur de la Morée à Sevran	Sevran	Photos
				Rejet du collecteur du Rouailler - Orage du 8 août 2002	Rouailler	Photos
		Eric CHANAL	SIAH	Croult à l'aval de Gonesse - ZAC "entrée Sud"	Gonesse	Photo
		Ronan Quilien	DEA	Busage de la Vieille Mer en 1960	Saint-Denis	Photo
				Pont sur Vieille Mer à Saint-Denis		Photo
				Vieille Mer à Saint-Denis (année à vérifier)		Photo
				Vieille Mer - Quartier Floréal (Saint-Denis)		Photo
				Vieille Mer - Quartier Floréal à Saint-Denis		Photo
				Vieille Mer - Quartier Floréal à Saint-Denis		Photo
				1249, St-Denis - La Vieille Mer E.M. (année à confirmer)		Photo
				Vieille Mer à Dugny (deux images)	Dugny	Photo
		Bernard Breuil	DEA	Ru d'Arra en 1998	St Denis - Epinay	Photo
				Ru d'Arra en 2013	St Denis - Epinay	Photo
				Crue de la Seine en 1910 à St-Denis et Epinay-sur-Seine - La Briche	St Denis - Epinay	Photo
		Sylvain GOYOT	Dir. Urba ville d'Enghien	Echanges de cas & problématiques rencontrées sur le territoire d'Enghien-les-Bains	Enghien-les-Bains	Dossier (13 p. - texte, cartes, photos, photos aériennes, cadastres)
		Mme BERNARD	Présidente de la commission	Parc G. Valbon - début des travaux	La Courneuve	Photo
				Avant Parc G. Valbon - 1970 (trois images)		Photo
				Parc G. Valbon (deux images)		Photo
		Quentin CEDELLE	DNPB	Relier les parc à travers la ville - Le Chemin des Parcs	Seine-Saint-Denis	Brochure